



**ECOLE
NATIONALE
DES CHARTES**

**RAPPORT DU JURY
SUR
LE CONCOURS D'ENTREE 2010**

Président du jury : M. Jacques BERLIOZ, directeur de l'Ecole des Chartes

Version du 12 janvier 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CONCOURS D’ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE	
<i>I. Epreuves communes aux sections A et B</i>	
1. Composition française (écrit)	5
2. Géographie historique (écrit d’admission).....	8
3. Version latine (oral)	9
4. Version anglaise (oral)	11
5. Version allemande (oral)	11
6. Version espagnole (oral).....	13
<i>II. Epreuves propres à la section A</i>	
1. Histoire du Moyen Âge (écrit et oral)	15
2. Histoire moderne (écrit et oral)	18
3. Histoire contemporaine (oral).....	22
4. Version latine (écrit).....	24
5. Thème latin (écrit)	27
6. Version grecque (écrit)	30
7. Version anglaise (écrit).....	33
8. Version allemande (écrit)	36
9. Version espagnole (écrit).....	38
<i>III. Epreuves propres à la section B</i>	
1. Histoire du Moyen Âge (oral)	40
2. Histoire moderne (écrit et oral)	41
3. Histoire contemporaine (écrit BEL et oral).....	44
4. Histoire des arts (écrit et oral)	45
5. Géographie de la France (écrit et oral).....	46
6. Version latine (écrit).....	49
7. Version grecque (écrit et oral).....	52
8. Traduction et commentaire d’un texte LV1 (écrit BEL).....	54
9. Version anglaise LV2 (écrit)	54
10. Version allemande LV2 (écrit).....	56
11. Version espagnole LV2 (écrit)	58
12. Version italienne LV2 (écrit)	61
13. Version chinoise LV2 (écrit).....	62
14. Thème anglais (écrit).....	63
15. Thème allemand (écrit)	64
CONCOURS D’ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE	66
STATISTIQUES.....	68

N.B : toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION

L'année 2010 a marqué une évolution importante du concours d'entrée de l'Ecole des chartes :

- est entrée en vigueur la réorganisation des épreuves du concours d'entrée en première année qu'avait décidée l'arrêté du 25 juillet 2008 (http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=22243) ;
- cette réorganisation s'est notamment traduite, en section B, par l'intégration de deux épreuves écrites communes de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) : la composition d'histoire contemporaine (il s'agit de l'épreuve d'histoire de la BEL) et l'épreuve de traduction et de commentaire dans la première langue vivante étrangère ;
- la procédure d'inscription au concours d'entrée en première année a été informatisée en 2010, dans le cadre du portail mutualisé de la Banque commune d'épreuves des écoles de management et des ENS Sciences humaines ;
- le nombre de postes offerts a progressé.

En effet, 30 postes étaient ouverts au concours d'entrée en 2010 pour recruter les élèves fonctionnaires stagiaires de l'Ecole nationale des chartes (arrêté interministériel du 9 juin 2010), contre 25 postes en 2009. Ils se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 29 postes, à savoir 17 postes en section A (16 postes en 2009) et 12 postes en section B (8 postes en section B) ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

C'est logiquement, au sein du concours d'entrée en première année, la section B qui a profité de cette augmentation, dans un souci d'accompagner l'entrée de cette section dans la BEL.

Concours d'entrée en première année

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée de l'École des chartes se sont déroulées les vendredi 7 mai, lundi 10 mai, mardi 11 mai et mercredi 12 mai 2010, dans huit centres en France. Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les deux épreuves communes de la BEL, le 28 avril (pour la version et le commentaire en LV1) et le 29 avril 2010 (pour la composition d'histoire).

Les épreuves d'admission ont eu lieu à Paris du mardi 22 juin au jeudi 1^{er} juillet 2010. Les résultats ont été publiés le 8 juillet 2010.

Le nombre de candidats a légèrement augmenté : 189 candidats se sont inscrits en 2010 au concours d'entrée en première année, contre 166 en 2009, 146 en 2008 et 171 en 2007. Cette progression tient exclusivement à la section B (119 candidats en 2010, contre 92 en 2008 et 2009), alors que les candidats de la section A ont reculé légèrement par rapport à 2009 (70 candidats en 2010, contre 74 en 2009 et seulement 52 en 2008).

Cette augmentation de 27 candidats inscrits en section B doit être nuancée pour mesurer pleinement l'effet de l'entrée de l'Ecole des Chartes dans la BEL. En effet, 8 candidats ne sont pas venus aux épreuves spécifiques de l'Ecole des Chartes et leur participation, pour le moins formelle, au concours de l'Ecole des Chartes s'est limitée aux deux épreuves communes aux ENS (histoire et LV1). L'apport supplémentaire suscité par la réforme des épreuves de la section B se monte donc en réalité à 19 candidats. Ce chiffre correspond du

reste à peu près au nombre de candidats qui ont passé les épreuves de l'Ecole des Chartes et d'une ENS, soit 22 candidats (12 pour l'ENS Lyon et 10 pour l'ENS Ulm ; aucun candidat n'a tenté les trois concours).

Corollaire logique, on a assisté à un élargissement du nombre des lycées d'origine des candidats de la section B. Certes, il est de tradition depuis plusieurs années que des khâgneux des lycées parisiens présentent – souvent avec succès – le concours de l'Ecole, en ayant suivi au lycée Henri IV une préparation aux épreuves spécifiques d'histoire de l'Ecole des Chartes. Cette année encore, des élèves des lycées Condorcet, Fénelon, Louis le Grand et Molière, à Paris, ou Lakanal à Sceaux, se sont présentés au concours d'entrée. Mais on a aussi enregistré des candidatures issus d'établissements d'Île-de-France et de région qui ne disposent pas a priori de préparation au concours de l'Ecole des Chartes : lycées Auguste Blanqui (Saint-Ouen), Blanche-de-Castille (Le Chesnay), Saint-Sernin (Toulouse), du Parc (Lyon), Gerville-Réache (Basse-Terre), Camille-Jullian (Bordeaux) ou Montequieu (Le Mans).

Pour tenir compte de l'augmentation des postes ouverts au concours d'entrée, le nombre d'admissibles a été porté à 61 en 2010 (30 en section A et 31 en section B), contre 50 en 2009. Par ailleurs, 16 candidats ont été déclarés sous-admissibles : 6 en section A et 10 en section B.

Les 29 postes ouverts en première année ont été pourvus. Les résultats ont notamment montré que **le concours de l'Ecole des chartes (section B) est accessible à des khâgneux qui disposent d'une bonne culture historique**, acquise soit dans le cadre d'une préparation spécifique (par exemple, celle proposée par le lycée Henri IV aux candidats franciliens), soit personnellement. En effet, sur les 32 admissibles de la section B, 7 khâgneux avaient par ailleurs passé le concours d'une Ecole normale supérieure (5 à la rue d'Ulm et 2 à Lyon). 4 d'entre eux ont été admis à l'Ecole des Chartes (3 préparateurs de la rue d'Ulm et un candidat à Lyon) ; deux de ces quatre lauréats ont été du reste admis, pour l'un, à la rue d'Ulm et, pour l'autre, à Lyon ; ils ont choisi l'Ecole des Chartes.

Par ailleurs, l'informatisation de l'inscription au concours d'entrée en première année permet désormais à l'établissement de disposer d'informations complètes sur les candidats boursiers. Sur les 189 candidats, les boursiers étaient au nombre de 66, soit une proportion de 34,92% (respectivement 31,42% en section A et 36,97% en section B). L'érosion n'est que très légère au niveau de l'admissibilité (30,64%) et de l'admission (31,03%). **Sans quota, le concours 2010 a donc permis le recrutement en première année de plus de 30% de boursiers.**

Concours d'entrée en deuxième année

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le mercredi 5 mai 2010. L'épreuve orale d'admission est intervenue le jeudi 17 juin 2010.

12 candidats étaient inscrits en 2010 (ils étaient 12 en 2009 et 14 en 2008), 3 ont été admissibles et un a été reçu (6 admissibles et un lauréat en 2008). L'année 2010 confirme malheureusement la perte d'attractivité dont souffre cette voie d'accès auprès des étudiants avancés, probablement par méconnaissance de leur part de cette opportunité et des débouchés professionnels qui s'offrent à eux à la sortie de l'Ecole des chartes.

I – EPREUVES COMMUNES AUX SECTION A ET B

1. COMPOSITION FRANÇAISE (écrit)

Programme : Cette épreuve est spécifique au concours d'entrée de l'Ecole des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'Ecole des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet :

Dans son discours du prix Nobel, le 7 décembre 2008, J.M.G. Le Clézio déclarait :

« Agir, c'est ce que l'écrivain voudrait par-dessus tout. Agir plutôt que témoigner. Ecrire, imaginer, rêver, pour que ses mots, ses inventions et ses rêves interviennent dans la réalité, changent les esprits et les cœurs, ouvrent un monde meilleur. Et cependant, à cet instant même, une voix lui souffle que cela ne se pourra pas, que les mots sont des mots que le vent de la société emporte, que les rêves ne sont que des chimères. »

Sans vous limiter à l'écrivain, mais en pensant aussi à d'autres artistes (peintres ou cinéastes par exemple), vous direz ce que vous pensez de cette affirmation.

Le sujet de dissertation du concours 2010 n'était guère difficile. Hélas, il le devint pour beaucoup qui, en classe préparatoire, avaient cette année sous la gouverne de leurs professeurs traité d'un autre sujet (sur les liens entre littérature et politique) qui leur parut proche de celui-ci. Aussi paresseusement qu'étourdimement, beaucoup tentèrent donc de récupérer ici tous les attendus, toutes les citations et tous les exemples que comprenaient d'amples corrigés qu'ils avaient avec soin mémorisés. D'où, dommage pour eux, des dissertations qui, d'une part, se condamnaient à être exemptes de toute originalité, d'autre part se boursouflaient de digressions de toutes sortes, et enfin ne pouvaient qu'être mal centrées sur ce sujet-ci. Car, n'en déplaise à beaucoup, le sujet de ce concours ne portait pas sur la « littérature engagée », puisque J.-M. G. Le Clézio (qui du reste ne proférait pas le terme d'*engagement*) ne précisait nullement que par *agir*, il entendait agir politiquement ou socialement ! Il ne disait pas souhaiter rendre le monde meilleur, mais « ouvrir un monde meilleur », il ne disait pas vouloir changer la société mais « changer les esprits et les cœurs », il ne parlait pas de ses idées, de ses convictions, de ses idéaux, de ses passions politiques, mais de « ses mots, ses inventions et ses rêves ». Bref, il parlait de littérature, et pas d'engagement politique. Et l'on pouvait fort bien traiter de son propos sans souffler mot de la « littérature engagée » !

Cette erreur de lecture du libellé du **vrai** sujet du concours n'était au reste possible que parce que ces candidats avaient décidé de s'aveugler sur ce qu'ils eussent dû plus ou moins savoir de Le Clézio : que, prix Nobel de littérature pourtant, il ne s'était guère « engagé » politiquement, qu'il n'avait pas appelé à voter pour celui-ci ou contre celui-là, vociféré dans la rue ou bavardé à la télévision pour ou contre telle ou telle cause. Étonnés d'abord de trouver dans les copies si peu d'attention portée à Le Clézio, les correcteurs n'osèrent penser que ce nom fût inconnu de tous ; ils supposèrent donc assez vite que cette impasse presque partout faite sur les œuvres et la carrière de cet auteur (pourtant fort connu) n'avait d'autre cause que le désir d'avoir les coudées franches pour réciter une leçon apprise.

Autre inconvénient, grave, de ce mépris du sujet précis qui était ici proposé, ces candidats n'ont pas pu rédiger de véritables dissertations. Comme de mémoire ils savaient à l'avance

tout ce qu'ils voulaient dire, exemples compris, ils ne prirent pas soin de bien scruter ce libellé et ne se posèrent pas à son propos la moindre question ; en d'autres termes, ils ne « problématisèrent » pas leur dissertation, ni ne pensèrent à mobiliser leur culture intime, mais débitèrent un exposé tout prêt, une sorte de sous-dissertation « en kit ». Bref, presque jamais ils ne prirent le risque de réfléchir un peu.

Ce qui, le jury le rappelle, est une exigence de cette épreuve. Il y est demandé un peu de culture, si faire se peut personnelle, le talent d'écrire clairement, logiquement et correctement, mais aussi et enfin une aptitude à la réflexion.

Quel était ce sujet que l'on n'a guère voulu discerner ? Exclusivement romancier, auteur à très grand succès et même couronné par le prix Nobel, Le Clézio avait ici la modestie (qu'on hésite à croire fausse) et la lucidité de reconnaître n'être pas certain d'avoir trouvé des lecteurs qui pussent, entrant en communion avec lui, partager tout le monde intérieur que ses livres tentent d'exprimer, peut-être en vain. Il s'agissait d'une réflexion sur le pouvoir, limité et au reste éphémère, des mots imprimés d'un roman sur le lecteur. Cet aveu de Le Clézio n'était pas, comme on l'a trop dit, pessimiste, mais seulement raisonnable : ils sont rares, en effet, les livres qui réussissent à bouleverser leur lecteur, à révolutionner leurs passions, à bousculer leur vision profonde du monde, à opérer sur eux une véritable « action ». Les exemples à citer ici n'étaient pas forcément, bien sûr, les œuvres « engagées » (lesquelles, comme presque personne n'a voulu en convenir, restent du côté du simple témoignage, puisqu'elles ne font jamais que témoigner, plus ou moins haut et fort, des convictions, notamment politiques, de tel auteur !), mais ces livres de littérature qui entrent violemment dans une vie et la changent ; on pouvait penser à l'usage que Julien Sorel fait du *Mémorial de Sainte-Hélène*, à ce que Primo Levi dit du secours (car c'est ainsi qu'il survécut) qu'à Auschwitz il trouva en se remémorant des vers de Dante, à la sorte de lecture que pratiquent les derniers hommes libres de *Fahrenheit 451* (Ray Bradbury, François Truffaut), au choc produit sur saint Augustin par la lecture inopinée d'un passage de l'Écriture Sainte (*Confessions*, fin du livre VIII), à la découverte par le jeune Paul Claudel de Rimbaud, à l'enthousiasme des premiers beylistes pour les œuvres alors oubliées de Stendhal, à la première lecture de la Bible que font les petits enfants du poème de V. Hugo « *Aux Feuillantines* », à ce que Giono raconte de l'effet sur toute une classe de Manosque de la lecture clandestine des *Grandes Espérances* de Dickens, à l'émotion du Narrateur proustien quand on lui lit *François le Champi*, à la ferveur de Sophie, dans l'*Émile*, pour *Les Aventures de Télémaque*, etc.

Très ouvert, ce sujet permettait aussi bien de traiter des espoirs de l'artiste de se conquérir le public fervent qu'il croit mériter et qu'il veut affecter intimement et profondément par son œuvre, que de parler du dit public et de sa capacité et disponibilité à recevoir l'appel qui lui est lancé. L'on pouvait aussi examiner la nature de ces « mots » que souvent en effet « le vent emporte », comme des feuilles mortes de la *Chanson d'automne* verlainienne ou comme ces amis que pleure Rutebeuf, mais qui, parfois, du moins auprès de certains, demeurent indéfiniment puissants, bouleversants, « actifs ». Un cas intéressant se présentait, celui de ces livres qui, lus par de très jeunes gens, leur valent un tel éblouissement qu'ils se résolvent à devenir, eux aussi, écrivains ; il n'est quasiment pas en effet d'autobiographie d'écrivain ou même d'artiste ou qui ne dise l'action étonnante opérée sur eux par de telles découvertes, et le roman de Proust était ici, avec *Les Mots* de Sartre, l'un des grands exemples à invoquer.

Au lieu de quoi, les candidats ont aligné d'assez banales réflexions sur les littératures et peintures « engagées ». Donnant raison (pensaient-ils) à Le Clézio, il leur fallait des pages et des pages pour constater que *Les Châtiments* n'ont pas renversé Napoléon le petit, que « Guernica » ou *L'Espoir* n'a pas fait triompher les Républicains espagnols, etc. Ou bien, discutant (croyaient-ils) les idées de Le Clézio, ils disaient que le capitaine Dreyfus avait fini

par obtenir la révision de son procès grâce à « *J'accuse* » (qui n'est pas au reste une œuvre littéraire), ou que le vœu de V. Hugo de faire abolir en France la peine de mort avait fini par être partagé par beaucoup - preuves, disait-on, de l'efficacité, quand même, à plus ou moins long terme, de l'engagement des artistes. Ce n'était pas très captivant à lire.

Et encore moins quand les dissertations se réduisaient à des listes d'exemples (et souvent toujours les mêmes, et dans le même ordre !). Exemples parfois sans nul rapport avec le sujet : pourquoi parler ici (et souvent si longuement !) de l'utopie et la contre-utopie ? pourquoi parler de « *J'accuse* », de *l'Encyclopédie*, du *Contrat social*, de *L'Esprit des Lois*, voire du *Capital*, qui ne ressortissent pas à la littérature à laquelle songe ce romancier qu'est Le Clézio ?

Le jury rappelle, derechef, qu'il s'agit dans une dissertation de réfléchir ; les exemples sont censés illustrer une réflexion, ils ne sauraient en tenir lieu. D'une façon plus générale, si le plan de la dissertation se réduit à l'examen de trois (ou deux) sortes de cas que l'on constate, si à trois (ou deux) reprises le candidat avance : « **D'un côté il y a...** » (catalogue d'exemples), « **D'un autre côté, il y a...** » (autre catalogue d'exemples), c'est que son plan, purement descriptif, qui ne pose aucune question, n'interroge rien ni personne, ne tire de ces constats aucune hypothèse ou conclusion que l'on puisse intégrer dans un raisonnement, ne vaut rien. Ainsi l'on ne saurait commencer un développement par un exemple, surtout s'il est copieux.

Le jury prie donc les candidats de 2011 de se reporter aux rapports des dernières années pour y puiser conseils et encouragements susceptibles de les aider à rédiger d'authentiques dissertations. Il les prie aussi de ne pas imiter ceux de leurs devanciers de 2010 qui, une fois encore, ont prétendu bluffer, c'est-à-dire parler d'œuvres qu'ils méconnaissaient évidemment, comme le prouvèrent ces grossières fautes commises dans l'orthographe même des titres ou des noms propres : non, *L'Astrée* n'est pas d'Honoré d'Urphée, Théophile Gautier n'a pas écrit *Madame de Maupin*, *Le Radeau de la Méduse* (qui n'est pas de *Jéricho*) ne laisse pas voir de débris humains résultant de cannibalisme, Alain Robbe-Grillet n'a pas écrit *Contre le nouveau roman*, *Utopia* n'est pas de Thomas Moore, le héros du *Voyage au bout de la nuit* ne se nomme pas *Bourdalu*, ni Ravaiillac celui du *Père Goriot*, et aucune poète français ne s'est jamais nommé *Saint-Jean-de-Perse* !

Cette année, si l'orthographe sembla un peu mieux respectée que naguère, le jury déplora bien des fautes d'expression : il est d'un ridicule pédantisme d'écrire : *Don Quichotte, le personnage éponyme de Cervantès* (car qui ne sait que Don Quichotte est le héros du roman du même nom !) ; il est maladroit d'écrire que telle position (qu'on attribue à Le Clézio) *présente des limites* (puisque si position précise il y a, elle est nécessairement comprise dans des limites) ; et il est presque vulgaire de s'autoriser ces locutions de journalistes ou de politiciens que sont : « faire avancer les choses », « faire bouger les choses », « faire évoluer le monde », « marcher » (au sens de : *avoir quelque effet pratique* ; ex. : la poésie de la Résistance a marché !), *participer* pris absolument (ex. : *l'artiste doit agir, participer, militer, etc.*). Trop d'élèves semblent ignorer que le subjonctif est obligatoire dans les concessives, que la *Résistance* dont ils parlent tant exige la majuscule à l'initiale, qu'*esthétisme* n'est pas le synonyme d'*esthétique*, qu'il ne faut pas abuser des phrases nominales.

Cette année encore, le jury souhaitait donner beaucoup de bonnes notes, il ne l'a pas souvent pu ; et nul ne doit s'étonner que la moyenne de l'épreuve reste assez basse. Elle se monte à 9,06/20 en section A (9,6 en 2009) et à 8,83/20 en section B (9,16 en 2009). En section A, 25 copies (sur 77) ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 ; en section B, 48 copies sur 110 sont dans le même cas. La note la plus élevée fut, en section B, 16/20 (18/20 en 2009), et en section A, 15/20 (16/20 en 2009).

Jury : M. Alain Lanavère, maître de conférences émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Elisabeth Parinet, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; M. François de Saint-Chéron, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

2. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE (écrit d'admission)

En 2010, la géographie historique figurait pour la dernière fois au programme du concours comme matière à option. Deux sujets au choix ont été proposés: « La France de l'avènement de François I^{er} à l'assassinat de Henri IV : évolution du territoire et de l'organisation administrative et judiciaire » et « L'Aquitaine de la fin de l'Empire romain à nos jours ». C'est le deuxième sujet qui a rallié la majorité des suffrages (11 copies sur 14, dont les deux copies de la section B). La moyenne générale des notes (10,85) est supérieure à celle des années précédentes. Ceci n'a rien d'étonnant puisque seuls des candidats motivés avaient choisi cette matière, optionnelle en 2010, et qu'il s'agissait de « cubes » ou de « bicas ». En section A, seules 3 copies sur 12 ont obtenu une note inférieure à 10.

Le premier sujet a été choisi par trois candidats, dont les copies ont obtenu des notes honorables (11, 12 et 13). Le jury a particulièrement apprécié celle qui, dans son plan, a distingué l'évolution des frontières (par le rattachement ou la perte temporaire ou définitive de nouveaux territoires) du sort des derniers grands fiefs (Bourbon, Albret-Navarre). En matière de géographie administrative et judiciaire, le jury a regretté l'absence de précisions chronologiques sur la création des parlements provinciaux (Aix en 1501, Rouen en 1515, Trévoux en 1523, Turin en 1537, Rennes en 1554) et, dans deux cas sur trois, l'omission des présidiaux (créés en 1552). Mais l'essentiel a été vu et les exposés convenablement rédigés, si l'on fait abstraction de quelques maladroites de style.

Onze candidats ont composé sur l'Aquitaine, une entité à géométrie variable qui à certaines époques s'est dilatée des Pyrénées à la Loire, et à d'autres s'est limitée aux régions du sud-ouest, autour de Bordeaux. Les candidats, en s'appuyant sur leurs connaissances d'histoire générale, ont été pour la plupart très diserts sur les hautes époques, détaillant à plaisir la chronologie et la généalogie des ducs d'Aquitaine de l'ère carolingienne, mais beaucoup moins savants sur le bas Moyen Age, et encore moins sur l'époque moderne et contemporaine. Ils n'ont pas toujours été clairs sur les distinctions qu'il convient de faire avec des entités territoriales voisines comme la Novempopulanie ou la Gascogne. On a parfois rencontré des affirmations surprenantes, comme celle-ci : « A la fin de l'Empire romain, la Gaule a été divisée en provinces ecclésiastiques » (alors que l'Église n'a fait que se mouler dans les structures administratives du Bas Empire). L'Aquitaine première (capitale Bourges) a parfois été escamotée, ou permutée avec l'Aquitaine seconde (Bordeaux). Les deux mariages successifs d'Aliénor, en 1137 et 1152, et leurs conséquences ont donné lieu à des confusions, de même que les deux « traités de Paris » du XIII^e siècle : celui de 1229 a été conclu avec le comte de Toulouse, et celui qui intéresse l'Aquitaine (ou son avatar, la Guyenne) date de 1259. On a trouvé quelques expressions anachroniques (un royaume de « Grande-Bretagne » au Moyen Age). La composition de l'actuelle région Aquitaine (cinq départements) dont la création a ressuscité une appellation médiévale, est généralement bien connue.

Quel que soit le sujet choisi par les candidats, le jury a apprécié la qualité des cartes et l'exactitude des localisations, qu'il s'agisse des villes ou des cours d'eau, constatant ainsi avec plaisir la confirmation d'une amélioration amorcée depuis quelques années.

A partir de la rentrée 2010, la géographie historique sera enseignée à l'École des chartes.

Jury : M. Bernard Barbiche, directeur d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Bruno Galland, conservateur général du patrimoine, Archives nationales ; Mme Hélène Richard, conservateur général des bibliothèques, Inspection générale des bibliothèques

3. VERSION LATINE (oral)

Les textes donnés à l'oral, tant pour les candidats de la section A que de la section B étaient tirés d'Ovide, *Métamorphoses*. Les textes de la section B étaient plus courts (environ 15 vers), contre une vingtaine pour les A.

L'usage du dictionnaire était admis pour la première fois pour la préparation. Le risque était la perte de temps, donc de ne pas maîtriser les trente minutes de préparation. Recommandation : n'utiliser le dictionnaire qu'en dernier recours, en cas d'ignorance d'un mot bien précis. La possession du vocabulaire courant est donc toujours indispensable, car elle évite de se perdre dans de longues notices du Gaffiot, souvent en vain. Précisons que le candidat n'a le droit d'apporter aucun document personnel.

Les erreurs ou défauts les plus fréquents étaient les suivants.

Présentation du texte :

- une lecture hésitante du texte latin est toujours de mauvais augure pour la suite.
- des traductions sans cesse rectifiées sont difficiles à suivre. Ne donner qu'une seule traduction. Une correction est possible à condition d'être annoncée clairement par le candidat.
- toujours des non-sens, des phrases bancales, etc.

Ponctuation :

- ne tenir aucun compte de la ponctuation peut conduire à des contresens : nous avons vu un *mea* associé à un substantif dont il est pourtant séparé par un point-virgule. Même cas de ponctuation ignorée dans la séquence : *opto, Aeneaeque meo... des*, traduit par « je te demande pour mon Enée » (- *que* et *des* étant oubliés).

Vocabulaire : Des faux-sens, malgré l'usage du Gaffiot :

- les indéfinis sont souvent confondus (*quisquem, quisque, quisquis*).
- *tenus* : préposition souvent ignorée.
- *ales* traduit par ailes !
- *diu* souvent traduit par « le jour ».

Déclinaisons :

- confusion entre la 2^e et la 3^e déclinaison : *iudicium* gén. pl. de *iudex* !
- un adj. féminin ne peut déterminer un nom neutre (*Troica... ferro* traduit par le « fer troyen »).

Conjugaison :

- même par une bonne candidate, *poterat* a été traduit par un plus-que-parfait.
- confusion *infectum / perfectum* fréquente : *praebebant* : « ils avaient offert ».
- confusion de personnes : *det / des*.
- temps et modes doivent être mieux respectés.

- on trouve, enfin, toujours les mêmes bévues sur les déponents : *miratur* = « il est admiré ».

Conjonctions : *dum* est souvent mal compris (traduit, dans un cas, par un adverbe : « alors »).

La *scansion* n'est que rarement utilisée, sans doute par manque de pratique.

Culture générale : Il est nécessaire de s'informer sur le contenu des grandes œuvres classiques. Le rôle de Junon dans la guerre de Troie et dans la geste d'Enée est parfois ignoré.

Exemples de textes donnés à l'oral :

Section A

Pyrame et Thisbé : une triste fin

Pyrame, croyant que sa maîtresse a été tuée par une lionne, s'est percé la poitrine de son épée, près du mûrier où les amants s'étaient donné rendez-vous. Thisbé arrive et découvre le corps de son cher Pyrame.

Ad nomen Thisbes oculos a morte grauatos 145
 Pyramus erexit uisaeque recondidit illa.
 Quae postquam uestemque suam cognouit et ense
 Vidit ebur uacuum : « Tua te manus » inquit « amorque
 Perdidit, infelix ! Est et mihi fortis in unum
 Hoc manus, est et amor ; dabit hic in uulnera uires. 150
 Persequar extinctum letique miserrima dicar
 Causa comesque tui ; quique a me morte reuelli
 Heu ! sola poteris, poteris nec morte reuelli.
 Hoc tamen amborum uerbis estote rogati,
 O multum miseri, meus illiusque parentes, 155
 Ut quos certus amor, quos hora nouissima iunxit,
 Componi tumulo non inuideatis eodem.
 At tu, quae ramis arbor miserabile corpus
 Nunc tegis unius, mox es tectura duorum,
 Signa tene caedis pullosque et luctibus aptos 160
 Semper habe fetus, gemini monumenta cruoris. »
 Dixit et aptato pectus mucrone sub imum
 Incubuit ferro, quod adhuc a caede tepebat.
 Vota tamen tetigere deos, tetigere parentes ;
 Nam color in pomo est, ubi permaturuit, ater, 165
 Quodque rogis superest, una requiescit in urna. »

vestem (v. 147) : un voile oublié par Thisbé, déchiré par la lionne.
 pullos (v. 160) : ne pas oublier qu'il s'agit d'un mûrier.

Notes :

En section A, trente admissibles étaient présents. Les notes s'échelonnent de 18 à 0,5/20. Onze candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 ; neuf candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20.

En section B, neuf candidats admissibles avaient choisi comme option la version latine. Les notes vont de 17 à 0/20. Excepté un 0, la note la plus basse est de 6/20. Quatre candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : M. Jean-Denis Berger, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mmes Pascale Bourgain et Françoise Viellard, directeurs d'études à l'Ecole nationale des chartes.

Section B

Déploration de la mort d'Orphée

Te maestae uolucres, Orpheu, te turba ferarum,
 Te rigidi silices, tua carmina saepe secutae 45
 Fleuerunt siluae ; positis te frondibus arbor
 Tonsa comam luxit ; lacrimis quoque flumina dicunt
 Increuisse suis obstrusaque carbasa pullo
 Naiades et dryades passosque habuere capillos.
 Membra iacent diuersa locis ; caput, Hebre, lyramque 50
 Excipis, et (mirum !) medio dum labitur amne,
 Flebile nescio quid queritur lyra, flebile lingua
 Murmurat exanimis, respondent flebile ripae.
 Iamque mare inuectae flumen populare relinquunt
 Et Methymnaeae potiuntur litore Lesbi. 55
 Hic ferus expositum peregrinis anguis harenis
 Os petit et sparsos stillanti rore capillos.

Naiades et Dryades (v.49) sont les divinités des eaux et des arbres.

Hebre (v. 50) : nom du fleuve qui emporta les membres d'Orphée vers la mer.

Methymnaeae (v. 55) : de Méthymne (part de l'île de Lesbos).

anguis (v. 56) : ce serpent sera vaincu par Apollon.

4. VERSION ANGLAISE (oral)

Déroulement de l'épreuve : entrée, tirage au sort d'un texte, prise de connaissance silencieuse de ce texte pendant cinq minutes, installation du candidat appelé devant le jury, lecture du texte par le candidat, traduction à un rythme posé, reprise de quelques points de cette traduction.

La lecture doit être signifiante : par le rythme, l'intonation et la prononciation des mots. Nous attendons que le candidat soit mentalement présent à ce qu'il lit. Pour les reprises, de traduction notamment, il faut être conscient que, quand le jury parle, il attend que le candidat s'exprime à nouveau sur ce qui a déjà été travaillé.

Certains candidats ont été manifestement bien préparés pendant l'année.

Les textes mis à l'oral étaient tirés d'ouvrages dont voici la liste :

Alain de Botton, *How Proust Can Change Your Life*, 1997 ; Denis Johnson, *Angels*, 1984 ; Ernest Hemingway, *The Battler*, 1927 ; F. Scott Fitzgerald, *The Great Gatsby*, 1925 ; J.D. Salinger, *The Catcher in the Rye*, 1951 ; Conrad Aiken, *Silent Snow, Secret Snow*, 1934 ; Steven Millhouser, *The Knife Thrower and Other Stories*, 1998 ; J.M. Coetzee, *Disgrace*, 2000 ; W. Somerset Maugham, *Rain*, 1921 ; Angela Carter, *The Lady of the House of Love*, 1979 ; E.M. Forster, *A Passage To India*, 1924 ; Wilbur Daniel Steele, *Footfalls*, 1930 ; John Cheever, *The National Pastime*, 1958 ; Owen Wister, *The Virginian*, 1905 ; Julian Barnes, *East Wind*, 2008 ; Jonathan Coe, *The Rain Before It Falls*, 2007 ; Paul Auster, *Moon Palace*, 1989 ; Graham Swift, *Waterland*, 1983 ; E.M. Forster, *A Room With A View*, 1908 ; Philip Roth, *The Plot Against America*, 2004 ; Janet Frame, *The Day of the Sheep*, 1951 ; Truman Capote, *Breakfast At Tiffany's*, 1957 ; Samuel Clemens ("Mark Twain"), *What Stumped The Bluejays*, 1900 ; Michael Ondaatje, *The Collected Stories of Billy the Kid*, 1981 ; Charles Portis, *True Grit*, 1968.

Notes :

Section A : 15 candidats. La moyenne est de 13,33/20. Les notes s'échelonnent de 17 à 8,5. 14 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20

Section B : 21 candidats admissibles avaient choisi la version anglaise au titre de la LV1. La moyenne est de 12,17. Les notes s'échelonnent de 7 à 16. 16 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Par ailleurs, 3 autres candidats avaient choisi comme option la version anglaise, en tant que LV2. Ils ont obtenu les notes de 16, 16 et 13/20.

Jury : M. François Gallix, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa Guignery, professeur à l'Ecole normale supérieure de Lyon ; M. Jonathan Dickinson, lecteur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

5. VERSION ALLEMANDE (oral)

Les candidats admissibles des sections A et B ont été interrogés sur des passages de *Nachtzug nach Lissabon* de Pascal Mercier et de *Das Wochenende* de Bernhard Schlink.

Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

Étourderies : une lecture trop rapide empêche les étudiants de repérer :

- le nombre ;
- le degré de l'adjectif ;
- la nature des termes (identification des pronoms personnels, confusion entre *vier* et *viele* et entre *es gibt* et *er gibt*) ;
- *die neunziger Jahre*, traduit par *la neuvième année*.

Lacunes lexicales :

- méconnaissance de tournures idiomatiques : '*Fotos entwickeln*', '*sich etwas gefallen lassen*', '*die Schule schwänzen*', '*nicht locker lassen*', '*in die Sonne blinzeln*', '*auf dem Land leben*', '*dabei sein, etwas zu tun*', '*genauer gesagt*' ;
- mots inconnus : *das Gedächtnis, der Eifer, das Rauschen, die Praxis, der Genuß, der Zaun, das Tor, die Autobahn, die Übersetzung (!), feucht, verlegen, passen, wirken* (verbe dont le sens ne se limite pas à œuvrer), *prägen, spüren, vermeiden, beeindrucken, stets, bis auf* ;
- confusions : *der Aufbruch/der Bruch, die Herausforderung/die Forderung, der Verfall/der Fall, der Enkel/der Onkel, der Staat/die Stadt, der Sommer/die Sonne, der Ritt/die Rettung, das Lager/die Lage, allgemein/gemein, weiter/wieder, auf einmal/einmal, aussuchen/suchen, nachgeben/aufgeben, fertig sein/fertig machen, entlassen/lassen, auftauchen/tauchen, herausfinden/finden, zwingen/zweifeln, zu etw. gehören/jdm gehören, Angst vor jdm haben/Angst um jdn haben, sich trauen/traurig sein, schwer/schlecht*.

Lacunes grammaticales :

- la conjonction de subordination *ehe* n'a pas été repérée ;
- une proposition complétive sans *dass* n'est pas identifiée comme telle ;
- certains candidats ne semblent pas faire la différence entre le directif et le locatif ;
- les composés issus de la rection des verbes ne sont pas maîtrisés (*woran, womit, darüber, dafür, etc.*) – et ce tant dans des structures relatives qu'interrogatives ou encore en tant que pronoms-relais ;
- confusion sur la valeur de *als* dans une construction syntaxique clairement identifiable (*als wolle er reden* n'est pas l'équivalent de *als er reden wollte*).

En conclusion, le jury rappelle que la traduction d'un texte ne se limite pas à sa compréhension. La correction de la langue (choix des temps : valeurs des différents temps du passé, maîtrise du passé simple ; emploi des modes : indicatif après *après que*, subjonctif après *bien que*) ne saurait être traitée par le mépris. Certains étudiants sont d'ailleurs bien préparés et parviennent à livrer une traduction tout à fait satisfaisante dans les délais impartis.

Notes :

Section A : 13 candidats. La moyenne est de 12,88. Les notes s'échelonnent de 7 à 18. 10 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Section B : 6 admissibles avaient choisi l'allemand comme LV1. La moyenne est de 11,58. Les notes s'échelonnent de 8 à 16. 4 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Par ailleurs, deux candidats avaient pris l'allemand LV2 à titre d'option. Ils ont obtenu les notes de 17,5 et de 4/20.

Jury : Mme Béatrix Frappez, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne Lefebvre, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle Sauerwein, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

6. VERSION ESPAGNOLE (oral)

Le jury a entendu cette année douze candidats issus des sections A et B et les notes vont de 05 à 18. Nous détaillerons les prestations, par série et par niveau (LV1, LV2).

En LV1 section A, deux candidats se sont présentés et ont eu à traduire un extrait de *Su único hijo*, de Leopoldo Alas « Clarín ». Les notes ont été 15,5 et 13. Les prestations étaient de bonne tenue ; la lecture, élégante et tonique. Comme souvent, la difficulté est venue sans doute d'une méconnaissance culturelle (française et espagnole cette fois) propre au monde féminin du XIX^e siècle : l'odeur de la poudre de riz – ayant trahi l'infidélité du mari – est devenue, dans la bouche d'un candidat, « de la poudre de riz reniflé qui mettait [ledit mari] dans une telle transe » ! Péché de jeunesse sans doute.... que l'ignorance de cette poudre de riz destinée à unifier le teint.

En LV1 section B, quatre candidats se sont présentés et les notes sont 18 ; 15 ; 07,5 et 05. Deux textes ont été proposés : le premier était extrait de *La de Bringas*, de Benito Pérez Galdós (les notes furent 05 et 15) ; le second, de *Veinte años y un día*, de Jorge Semprún (les notes furent 07,5 et 18). Le jury a souhaité proposer un même texte à deux candidats se suivant car la comparaison permet aisément la sélection. Cela a été particulièrement vrai ici. Les bons candidats ont su améliorer leur traduction lorsque le jury a attiré leur attention sur certains passages confus. Un candidat même a souhaité laisser de côté un paragraphe pour y revenir au terme de sa traduction. Il en avait le droit et cela, dans son cas, était judicieux : il n'a guère bafouillé, ne s'est pas laissé envahir par l'angoisse du silence et a montré sa bonne gestion du temps et du stress.

En LV2 section B, six candidats se sont présentés et les notes vont de 06 à 18. Trois textes ont été proposés : le premier était un extrait de *Veinte años y un día*, de Jorge Semprún (les notes furent 15 et 18) ; le second était un extrait de *Nuevo retablo de don Cristobita*, de Camilo José Cela (les notes furent 10 et 12) ; le troisième était un extrait de *La niebla y la doncella*, de Lorenzo Silva (les notes furent 06 et 13). Dans l'ensemble, c'est la section qui s'est le mieux débrouillée (la plus traditionnelle aussi !) et le niveau est parfois largement comparable à celui des LV1 ! Mais nous restons convaincus que le temps améliorera le niveau des premières langues vivantes. Le jury a été surpris de constater que la référence au philosophe Ortega y Gasset – qui apparaissait dans le texte de Semprún – laissa les candidats démunis : ils y ont vu deux êtres distincts, Ortega et Gasset, pris dans une discussion fort féconde... Gageons que cela aurait plu à Ortega y Gasset ! Hormis la note de 06 attribuée à une traduction terriblement laborieuse, incapable de saisir, dans leur littéralité, des paragraphes entiers, il ressort que les candidats maîtrisent bien la rigueur de l'exercice ; ils semblent à l'aise lors du déroulement de l'épreuve et sont bien avertis.

La nature de l'épreuve en espagnol, rappelons-le, s'ajuste à celle des autres langues vivantes : un texte est donné au candidat dès son entrée, il en prend connaissance silencieusement (cinq minutes) et demeure libre de l'annoter s'il le souhaite. Au terme de cette préparation solitaire, le jury l'engage à lire un passage, puis le candidat propose sa traduction. Un échange alors s'installe entre le candidat et le jury : celui-ci, dans le souci d'aider le candidat à améliorer la traduction proposée, voire de corriger des constructions

erronées ou des passages mal compris, lui demande de reprendre certains points. La lecture doit permettre aux membres du jury de mesurer (par l'intonation et l'accentuation des mots, par la respiration aussi) le degré d'imprégnation linguistique. Précisons, aussi, à toutes fins utiles, que les questions du jury, lors de la reprise, visent à aider le candidat à mieux repérer les points sujets à controverse dans sa traduction. Elles sont une chance qui lui est offerte de s'amender : il va de soi que le jury retient la proposition rectifiée et apprécie, qui plus est, l'aptitude du candidat à se remettre en cause, à hésiter, à réfléchir. Là, sans nul doute, se trouve la meilleure preuve d'un début d'autonomie linguistique et celle d'une pensée ductile.

Cette année, plusieurs candidats sont venus accompagnés de leur préparateur (où, du moins, avons-nous cru les voir, inquiets parfois, dans le fond de la salle) ; dans la plupart des cas, les épreuves ont été suivies par un public fort attentif et silencieux. Nous nous en réjouissons, car nous pensons, curieusement, que cette présence aide le candidat à mieux se concentrer, comme s'il s'était trouvé en terrain un peu conquis. En outre, pour de futurs candidats, il est bon de connaître, par avance, les rouages de l'oral, pour mesurer combien, souvent, il demeure à portée de main.

Jury : Mme Béatrice Perez-Dequeker, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice Quéro, maître de conférences à l'Université de Bordeaux-III-Michel-de-Montaigne.

II – EPREUVES PROPRES A LA SECTION A

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Programme : Le christianisme en Gaule, de la fin du V^e siècle au milieu du XI^e siècle

Sujet : Les évêques en Gaule (VI^e-IX^e siècle)

Dans la limite provisoire d'une seule question de programme et dans le cadre de la dissertation assigné par le sort, le jury avait délibérément choisi un sujet large, proche de la « question de cours » : il entendait, sans trop effrayer les candidats, tester la nouvelle formule du concours, introduite, faut-il le rappeler, en liaison avec la suppression de la géographie historique, pour doubler l'étude de l'ensemble de la période d'une plongée dans des questions spéciales, occasion de découvrir, par-delà la vulgate des manuels, les remises en question de l'historiographie, par-delà les opinions reçues, le travail de l'historien. Si l'on excepte un lot d'excellentes ou très bonnes copies, qui se retrouve très largement et sans surprise en tête du tableau des résultats d'écrit, puis avec quelques rares accidents en tête des résultats finaux, la répartition globale des dissertations d'histoire médiévale montre que la préparation par les candidats des questions de programme attend un réel approfondissement.

Pour les 67 copies corrigées, la moyenne renoue avec le score de 2008 (près de 8,4). Les notes sont très contrastées même si les impasses totales sont rares (un 01, un 02) : un lot très médiocre (13 copies notées de 03 à 05), un très fort contingent de copies qui, avec un bagage minime, n'ont pas su construire le sujet (24 copies, près de 36%, notées de 06 à 08) ; 28 copies (42%) obtiennent ou dépassent la moyenne, mais assez rares sont les bonnes et très bonnes : après deux 17 qui caracolent loin en tête, devoirs nourris de lectures, de réflexion et d'entrain, dix copies sont notées de 12 à 14 contre seize 10 ou 11. C'est dire que les remarques qui vont être faites concernent la plupart du temps un fort contingent de candidats.

Sur la forme, sans doute occupés par l'introduction du commentaire de texte, nombre de candidats montrent par rapport aux années passées un recul de la technique de présentation : les introductions en souffrent particulièrement (position incomplète de la problématique, absence d'annonce du plan...), l'allongement notable du temps de présentation se traduisant souvent dans le seul allongement de la copie au détriment de la réflexion.

Plusieurs types de plan ont été essayés ; comme il fallait mélanger permanences et évolution, les plans purement chronologiques risquaient de verser dans le politique et l'événementiel, si ce n'est la caricature (essor, déclin, renaissance), les plans purement thématiques appelaient redites ; le plus sage était du coup un plan mêlant les deux approches, juxtaposant tableaux et exposé de changements.

Certains aspects de la question ont été, plus ou moins bien, mais généralement traités : l'évêque des temps mérovingiens s'en sort mieux, origines sociales, rôles multiples en ville (mais le qualificatif technique de *defensor civitatis* n'est pris que par les historiens d'aujourd'hui pour qualifier l'étendue des rôles civils de l'évêque), relations avec le Palais, modalités d'élection, faiblesse de l'encadrement rural sont beaucoup mieux illustrés que la récente relecture de la territorialisation du diocèse, ou qu'un thème aussi classique que le rôle de l'épiscopat carolingien ; la surprise a été grande de voir le mutisme presque général sur une

figure comme celle d'Hincmar, et le traitement à sens unique des rapports entre évêques et souverain, focalisé sur la (prétendue) mainmise royale et négligeant le rôle de conseil, de guide, de donneur d'avis des nouveaux Melchisédech, tendant à structurer le champ du « politique » et médiatisant (mais jusqu'où ?) le rapport avec la Cité céleste.

Les bonnes copies ont su, sans les négliger, dépasser les questions de pouvoir, et faire leur place aux activités de bâtisseur, de théologien, de juriste aussi, d'homme de culture et de liturgie. Elles ont été étonnamment très rares à tenter, même rapidement, le catalogue et la critique des sources disponibles.

Plus que dans la seule forme, un nombre non négligeable de copies, plus nombreuses que les quelques unités des années passées, multiplient les fautes d'orthographe, y compris pour des mots spécialisés ou des noms propres (« Ravennes », « Coblances », « saint Avis de Vienne », « Clermond », « Tour », « Mezt »...) dénotant des lacunes béantes de lecture.

Et dans ce dernier trait réside la principale constatation, et déception, pour cette première année : aussi bien mené qu'il soit, un cours magistral ne peut suffire s'il n'est prolongé de lectures, dans le cas présent au moins de quelque manuel spécialisé et de quelques monographies, voire articles, récents – le jury prenant bien garde, dans la délimitation des questions, à ce qu'il en soit de disponibles.

2. *Épreuve orale d'admission*

Comme chaque année, les résultats ont été contrastés, pour une moyenne générale de 10,1 : deux seules vraies catastrophes (02 et 03), neuf exposés affectés par le manque de connaissances de base (06 et 07), un petit contingent d'interventions insuffisantes encore mais d'un niveau passable (six de 08 à 11), enfin un lot réjouissant de treize bons ou très bons exposés (notés de 12 à 17). Comme chaque année, aussi, la difficulté plus grande de certains sujets thématiques, dont le jury est bien conscient, n'a pas loin de là pénalisé les candidats, dont certains, profitant de l'allongement du temps de préparation à une heure, ont construit et nourri leur exposé avec grande habileté.

Comme il avait été annoncé, le jury avait délibérément fait sa place au haut Moyen Âge, déjà représenté au programme d'écrit : la période a pourtant, à une exception près, peu souri aux candidats. Comme annoncé aussi, le jury avait conservé des années précédentes un mélange de questions classiques et de sujets thématiques empruntés au plus large spectre possible de centres d'intérêt, tout en introduisant une dose d'histoire institutionnelle indispensable aux études ultérieures des lauréats. Ces choix seront reconduits.

Deux constatations fortes s'imposent, sans grande nouveauté : bon nombre de candidats ne s'appuient pas du tout ou presque pas sur des lectures nourries en dehors des cours qu'ils entendent, la différence se faisant d'abord sur ce critère entre les très bons et les médiocres exposés ; un petit lot, par ailleurs, persiste dans de vieux poncifs de l'histoire politique, balayés depuis des décennies (anarchie féodale, pouvoir royal étouffé par les appétits princiers...). Sur la forme, on notera que la nouvelle formule du concours pourrait avoir, comme à l'écrit, un peu brouillé la préparation technique, en particulier pour les temps de parole (deux candidats ont dû être appelés à conclure, et surtout neuf n'ont tenu que de 10 à 13 minutes, situation périlleuse qui laisse plus de temps aux correcteurs pour aiguïser leurs questions) ; compensé par un bon entraînement, inégalement valorisé, à construire un plan, une introduction, une conclusion, cette maladresse appelle un réglage plus léger que les lacunes précédemment évoquées.

Sujets tirés et notes :

Les reines dans la France médiévale : 07. – L'aristocratie mérovingienne (VI^e-VII^e siècles) : 17. – Des Pippinides aux Carolingiens : 10. – L'armée franque : 12. – Charles le Chauve : 07. – La vassalité carolingienne : 09. – La fin des Carolingiens : 06. – Devenir roi au haut Moyen Âge (VI^e-X^e siècle) : 10. – La naissance du duché de Normandie : 08. – Châteaux et châtelains dans la France médiévale (X^e-XV^e siècle) : 13. – Le gouvernement royal au XIII^e siècle : 14. – Les ordres militaires (XII^e-XIV^e siècle) : 13. – Paysans de France (XI^e-XIII^e siècle) : 15. – Les villes dans le royaume de France (XI^e-XIII^e siècle) : 09. – L'Inquisition : 07. – Voyages et déplacements dans la France médiévale : 15. – Princes et principautés (X^e-XIII^e siècle) : 06. – Fiefs et vassaux (X^e-XV^e siècle) : 03. – Les apports de l'archéologie à l'histoire de la France médiévale : 17. – Philippe le Bel : 12. – Les principautés territoriales en France (XIV^e-XV^e siècles) : 12. – Les officiers du roi de France (XIV^e-XV^e siècles) : 07. – La guerre à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles) : 07. – Charles V : 15. – Le pouvoir de la noblesse dans le royaume de France (XIV^e-XV^e siècles) : 07. – Justice et gens de justice en France (XIV^e-XV^e siècles) : 02. – L'université de Paris (XIII^e-XV^e siècle) : 11. – La France à la fin de la guerre de Cent ans : 06. – Cour royale et cours princières au royaume de France (XIV^e-XV^e siècles) : 14. – Les campagnes du royaume de France (XIV^e-XV^e siècles) : 12.

Jury (écrit et oral) : M. Olivier Guyotjeannin, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; Mme Anne-Marie Helvetius, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier Matteoni, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

2. HISTOIRE MODERNE (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Programme : Les Européens dans le monde, des Grandes Découvertes à la fin du XVIII^e siècle

Sujet : commentaire de documents

LA CONSCIENCE DES EUROPÉENS FACE À LA CONQUÊTE DU NOUVEAU MONDE AU XVI^e SIÈCLE

A.

« 1. Au nom du très haut, très puissant et très catholique défenseur de l'Église, toujours vainqueur et jamais vaincu, le grand roi Ferdinand, V^e du nom, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, des Indes, Îles et Terre Ferme de la mer Océane, etc., maître des peuples barbares; et de la très haute et très puissante dame la reine Jeanne, sa très chère et très aimée fille, nos seigneurs : moi, Pedrarias Dávila, leur serviteur, messenger et capitaine, je vous notifie et fais savoir du mieux que je peux que Dieu, notre Seigneur, un et trine, a créé le ciel et la terre, et un homme et une femme, desquels vous et nous et tous les hommes de la Terre ont été et sont les descendants et enfants, de même que tous ceux qui viendront après nous. Mais, en raison de la multitude de leur descendance, depuis plus de cinq mille ans que le monde a été créé, il a fallu que les hommes s'établissent, les uns ici, les autres là, et qu'ils se divisent en un grand nombre de royaumes et de provinces, car ils ne pouvaient subsister en une seule.

2. Parmi tous ces gens, Dieu notre Seigneur en a chargé un, qui s'appelait saint Pierre, d'être le prince de tous les hommes du monde, leur seigneur et leur maître, afin que tous lui obéissent et qu'il soit la tête du lignage humain tout entier, où que les hommes vivent et se trouvent, en quelque loi, secte ou croyance; et Il lui a donné le monde entier pour royaume, seigneurie et juridiction.

3. Et il lui a ordonné d'établir son siège à Rome, lieu le plus approprié pour gouverner le monde; mais il lui a aussi permis de se trouver et d'établir son siège en toute autre partie du monde, et de juger et gouverner tous les peuples, chrétiens, maures, juifs et gentils, ou de toute autre secte et croyance.

4. Cet homme, on l'a appelé pape, ce qui veut dire admirable, grand père et gardien, car il est le père et le gardien de tous les hommes.

5. Les hommes qui vivaient en ce temps-là ont obéi audit saint Pierre, ils l'ont eu pour seigneur, roi et maître de l'univers; et il en a été de même pour tous ceux qui ont été élus après lui au pontificat; cela continue maintenant, et cela continuera jusqu'à la fin du monde.

6. Un des pontifes passés, qui lui a succédé sur ce siège et en cette dignité dont j'ai parlé, comme prince et seigneur du monde, a fait donation de ces Îles et Terre Ferme de la mer Océane auxdits roi et reine et à leurs successeurs dans ces royaumes, nos seigneurs, avec tout ce qui s'y trouve, selon ce qui est écrit dans des accords passés à ce sujet, que vous pourrez voir si vous le voulez. Leurs Altesses sont rois et seigneurs de ces Îles et Terre Ferme, en vertu de cette donation. Et les habitants de plusieurs îles, presque tous ceux à qui cela a été notifié, ont reconnu Leurs Altesses comme rois et seigneurs de ces Îles et Terre Ferme, leur ont obéi et leur obéissent, les ont servis et les servent comme des sujets doivent le faire. De leur plein gré, sans aucune résistance et sans aucun délai, dès qu'ils ont été informés de ce que je viens de dire, ils ont obéi et ont reçu les religieux que Leurs Altesses ont envoyé pour prêcher et leur enseigner à tous notre sainte foi catholique, en toute liberté, sans aucune pression ni condition, et ils se sont faits chrétiens et le sont à présent. Leurs Altesses les ont reçus avec joie et bonté, et ont ordonné de les traiter comme leurs autres sujets et vassaux. Et vous, vous avez le devoir et l'obligation de faire de même.

7. Donc, de mon mieux, je vous prie et vous demande de bien comprendre ce que je viens de dire, et de prendre le temps nécessaire pour le comprendre et délibérer à ce sujet; de reconnaître l'Église pour maîtresse de l'univers, et au souverain pontife, qu'on appelle le pape, en son nom; de reconnaître le roi et la reine pour seigneurs et maîtres et souverains de ces Îles et Terre Ferme, en vertu de ladite donation; de consentir et d'accepter que les religieux vous expliquent et vous prêchent ce qui vient d'être dit.

8. Si vous le faites, vous ferez le bien et votre devoir, et Leurs Altesses, et moi en leur nom, vous recevront en tout amour et charité; et ils vous laisseront vos femmes, vos enfants et vos biens librement, sans servitude, afin d'en disposer à votre gré; ils ne vous contraindront pas à vous faire chrétiens, à moins que vous-mêmes, après avoir été informés de la vérité, vous ne veuillez vous convertir à notre sainte foi catholique comme l'ont fait presque tous les habitants des autres îles. En outre, Leurs Altesses vous accorderont de nombreux privilèges et exemptions et vous combleront de faveurs.

9. Si vous refusez, ou si vous temporez par mauvaise volonté, je vous certifie que, avec l'aide de Dieu, je vous attaquerai de toutes mes forces, je vous ferai la guerre partout où vous serez et par tous les moyens, et je vous soumettrai au joug et à l'obéissance de l'Église et de Leurs Altesses, je m'emparerai de vos personnes, de vos femmes et de vos enfants et je vous réduirai tous en esclavage; je les vendrai et j'en disposerai selon les ordres de Leurs Altesses; je prendrai vos biens, je vous infligerai tous les maux et tous les dommages possibles, comme à des vassaux désobéissants et rebelles à leur seigneur. Et je proteste que les morts et les dommages qui en résulteraient vous seront imputables, et nullement à moi ou à Leurs Altesses, ni à ces gentilshommes qui m'accompagnent. Et de ce que je dis et requiers, je demande que le notaire ici présent prenne le témoignage écrit et signé [...].

D' PALACIOS RUBIOS. »

[...] Je demandai ensuite, en 1516, au D^r Palacios Rubios pourquoi il avait ordonné la sommation, et si la conscience des chrétiens était tranquillisée par cette formule. Et il me répondit que oui, si on la proclamait comme la sommation le disait. [...] Et comme dans la clause 7 de cette sommation on leur accorde ou on leur promet de pouvoir prendre le temps qui leur serait nécessaire pour comprendre ces clauses et en délibérer entre eux, j'aimerais bien que l'on précise la durée de ce temps; mais si on l'observera ou non, je ne peux le savoir. Plus loin nous dirons quel temps les capitaines leur donnaient, eux qui ligotaient les Indiens après les avoir attaqués, et leur lisaient pendant ce temps-là cette clause de la sommation.

Sommation lue aux communautés d'Indiens lors de la conquête [1513], dans : Gonzalo FERNANDEZ DE OVIEDO, *Historia general y natural de las Indias, 1535-1548*. Reproduit dans : Thomas GOMEZ et Itamar OLIVARES, *La formation de l'Amérique hispanique, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, 1993, p. 124-126 (traduction I. Poutrin).

B.

[...] Moi qui par la bonté et la miséricorde de Dieu fus choisi, quoique indigne, pour défendre toutes ces nations que nous appelons indiennes, propriétaires de tous ces royaumes et territoires, contre les injures et vexations inouïes que nous, les Espagnols, leur avons infligées au mépris de toute raison et justice; pour les rétablir dans leur liberté première, dont elles ont été frustrées injustement; et pour les préserver de l'extermination violente dont elles sont victimes aujourd'hui encore, alors que des milliers de lieues ont été dépeuplées, bien souvent en ma présence; moi qui

me suis donné tant de peine, à la cour des rois de Castille, après avoir traversé maintes fois l'Océan dans les deux sens depuis la date de 1514, c'est-à-dire depuis près de cinquante ans, sans autre mobile que l'amour de Dieu et la compassion que j'éprouvais à voir périr ces multitudes d'hommes doués de raison, si paisibles, si humbles, si doux et si simples, si parfaitement aptes à recevoir notre sainte foi catholique et à vivre selon la morale chrétienne, si bien dotés, enfin, de toutes bonnes coutumes; j'affirme en conséquence, dans la certitude où je suis d'être d'accord avec la sainte Église romaine, règle et mesure de nos convictions, que tous les maux infligés par les Espagnols à ces populations: vols, meurtres et usurpations de terres et domaines, ainsi que des États, royaumes et autres biens de leurs rois et seigneurs naturels, et toutes les inférelles cruautés qui ont été commises, en violation de la très juste et impeccable loi du Christ et de toute raison naturelle, ont souillé gravement le nom de Jésus-Christ et notre religion chrétienne, mis de fatals obstacles à la propagation de la foi, et porté d'irréparables préjudices aux âmes et aux corps de ces peuples innocents.

Et je crois qu'en punition de ces œuvres impies, scélérates et ignominieuses, si tyranniquement et sauvagement perpétrées, Dieu foudroiera l'Espagne de sa fureur et de son ire, s'il est vrai que toute l'Espagne, peu ou prou, a pris sa part des sanglantes richesses violemment usurpées au prix de tant de ruines et d'exterminations. [...]

L'évêque [de Chiapas],
FRÈRE BARTOLOMÉ DE LAS CASAS.

Testament de Bartolomé de las Casas, février 1564.
Traduit dans : Marcel BATAILLON et André SAINT-LU, *Las Casas et la défense des Indiens*, Paris, 1971 (coll. « Archives »), p. 261 - 262.

C.

[...] Qu'on n'abhorre plus tant désormais la cruauté des sauvages anthropophages, c'est-à-dire mangeurs d'hommes, car, puisqu'il y en a de tels, voire d'autant plus détestables et pires au milieu de nous, qu'eux qui, comme il a été vu, ne se ruent que sur les nations lesquelles leur sont ennemies, et ceux-ci se sont plongés au sang de leurs parents, voisins et compatriotes, il ne faut pas aller si loin qu'en leur pays ni qu'en l'Amérique pour voir choses si monstrueuses et prodigieuses.

Jean DE LÉRY, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, 1557* (édition de 1580), éd. Frank Lestringant, Montpellier, 1992 (coll. Classiques du protestantisme).

La dimension du dossier et la longueur très variable des documents imposaient d'évidence une approche synthétique et un choix équilibré dans les éléments à commenter.

Il faut toujours s'efforcer de définir et de situer les documents à l'aide de leur contenu autant que des références fournies, ici conçues pour favoriser ceux qui prendraient le temps de les lire attentivement. Il importe notamment de chercher à identifier les auteurs et les acteurs, au moins dans leur rôle par rapport à chaque document, et si possible grâce aux connaissances propres du candidat : c'était ici la condition pour distinguer les points de vue en présence. La chronologie relative des textes était aussi à prendre en compte, et devait amener entre autres à ne pas envisager le dossier trop sommairement comme l'illustration d'une évolution linéaire

des doctrines ou mentalités dans le temps. On se concentrera ici sur ces aspects, une introduction à la critique des documents, sans revenir en détail sur les faits, les dates, les modalités de la conquête qui, au-delà, pouvaient légitimement être invoqués pour illustrer ou discuter nombre d'éléments mentionnés au fil des textes — de manière à ne verser ni dans la paraphrase ni dans un récit détaché des documents.

Dans le document A, l'historien Gonzalo Fernández de Oviedo reproduit et commente avec quelques années de recul la sommation (*requerimiento*) rédigée par Juan López de Palacios Rubios pour être lue aux Indiens par les *conquistadores*, d'après l'exemplaire remis au capitaine Pedrarias (Pedro Arias) Dávila en 1513, avant son départ pour l'Amérique centrale. Le texte était assez classique pour être connu d'un bon nombre de candidats. Rien n'y dit que Palacios Rubios accompagne les conquérants, et il n'est pas le notaire mentionné par le texte qui, lui, doit seulement attester que la sommation a été faite dans les formes. De nombreux candidats ont cru pouvoir faire du « docteur » Palacios Rubios un théologien, erreur qui allait de pair avec une interprétation faussée du texte lui-même. Il est docteur en droit, ce qui se devinait en comprenant que la sommation est de nature juridique, non théologique. Toute la première partie (paragr. 1 à 5) a souvent été lue à tort comme un résumé du catéchisme pour inciter les Indiens à la conversion, alors qu'elle n'explique aucun des articles essentiels de la foi : la Trinité, l'incarnation et la résurrection du Christ, le sacrifice de la messe. La longue présentation de l'origine commune des hommes et de l'autorité pontificale sert uniquement à justifier les droits de l'Espagne, acquis en 1493-1494 par la bulle *Inter cætera* d'Alexandre VI et par le traité de Tordesillas. Les Indiens sont donc sujets du Roi Catholique. Ils doivent accueillir les missionnaires qui les évangéliseront, ce qui n'équivaut pas à l'obligation d'embrasser d'emblée la foi chrétienne. Cette confusion a été fréquente ; or la distinction est essentielle dans la conception, très juridique, du droit de la conquête : imposer la venue des missionnaires relève des motifs de la guerre juste, tandis que le baptême forcé est l'objet de multiples condamnations, de la part de l'Église elle-même.

Le commentaire ironique de Fernandez, sous la forme d'une conversation qu'il aurait eue dès 1516 avec Palacios Rubios, souligne combien la sommation est une formalité fictive, voire absurde, utilisée dans les conditions qu'il évoque. Ce qui se présente d'abord comme un cas de conscience ou un exemple de comportement tyrannique pour un Espagnol chrétien contemporain méritait aussi d'être envisagé en termes de communication interculturelle, pour ne pas dire d'aveuglement ethnocentrique : même si la sommation n'avait pas été lue en espagnol comme ce fut souvent le cas, les notions en cause, même exposées en termes élémentaires, et quel que fût le délai de réflexion concédé, demeuraient parfaitement incompréhensibles pour les Indiens (plusieurs candidats ont évoqué à bon escient le cas de l'empereur Atahualpa jetant à terre la Bible qui ne lui avait pas parlé à l'oreille).

Le texte B supposait connue la figure essentielle de Bartolomé de las Casas, et les étapes de sa biographie et de son œuvre en faveur des Indiens ont souvent été rappelées par les candidats, plus ou moins en détail. Cependant le texte a trop souvent été vaguement commenté comme une « critique » quelconque, sans y percevoir une charge d'une rare violence contre sa propre nation, une malédiction aux tonalités eschatologiques (portant le poids d'une vie d'efforts en grande partie vains) de l'Espagne considérée comme collectivement coupable à l'égard des Indiens. Accessoirement, quand Las Casas dit avoir été choisi comme défenseur des Indiens (« quoique indigne », formule traditionnelle d'humilité ecclésiastique), il fait allusion à sa nomination officielle par le roi d'Espagne comme protecteur des Indiens en 1516. Las Casas n'est donc pas un « humaniste » — contrairement à Sepúlveda, son adversaire dans la controverse de Valladolid — mais bien un dominicain qui fonde sur la doctrine chrétienne son plaidoyer pour l'évangélisation pacifique des Indiens. Confondre le sens du mot « humaniste » à la Renaissance avec la vague valeur de philanthropie qu'il a dans le langage courant d'aujourd'hui est un anachronisme qu'aucun historien ne devrait commettre.

Le texte C a souvent été mal daté et interprété, faute d'avoir lu avec soin les indications sur l'édition : 1557 fait partie du titre, c'est la date du voyage de Léry. L'édition de 1580 n'est certes pas la première (il était permis d'ignorer celle de 1578), mais cette date — associée à la mention de la collection *Classiques du protestantisme* — devait suffisamment suggérer que les cruautés entre Européens dont il s'agissait étaient bien celles des guerres de Religion. Or nombre de candidats ont exclu à tort cette hypothèse, ignorant l'auteur et butant sur la date de 1557. Le rapprochement s'imposait pourtant aussi avec le chapitre de Montaigne sur les *Cannibales*, et quelques-uns ont su le faire. Les voyages de Jean de Léry et d'André Thevet, de même que la « France antarctique » de Villagagnon, voire les gravures des *Voyages* de De Bry ou la *Warhaftige Historia...* de Hans Staden (traduite récemment sous le titre abrégé et accrocheur *Nus, féroces et anthropophages*), étaient cependant connus des candidats les mieux préparés. Les Indiens de Léry ont parfois été désignés comme des Tupis, notation pertinente puisque les indigènes décrits par lui n'appartiennent pas aux grandes civilisations urbaines aztèque ou inca. D'une manière générale, toutefois, les divergences d'appréciation sur la nature des Indiens ont trop rarement été éclairées par la diversité des civilisations auxquelles les conquérants et voyageurs ont été tour à tour confrontés.

Les plans les plus appréciés reposaient sur la chronologie. Ils ont su mettre en évidence, dans une première partie, le caractère juridique de la conception de la conquête qui prévaut dans la première moitié du XVI^e siècle, soutenant une entreprise de soumission des peuples menée par les armes. Une deuxième partie pouvait être consacrée à la justification de l'évangélisation des Indiens, qui se fonde sur la dénonciation de la cruauté et de l'idolâtrie des indigènes, mais va de pair avec une conscience croissante des exactions des conquérants, susceptibles de disqualifier le message missionnaire. Enfin la découverte des peuples indiens et de leurs usages stimule une curiosité ethnographique qui porte Léry comme Montaigne à jeter, au moment des guerres de Religion, un regard critique, plus moralisateur et plus séculier à la fois, sur les mœurs respectives des Européens et des Indiens : la crise de la conscience chrétienne dans l'affrontement interconfessionnel met ainsi en cause des perspectives ethnocentriques séculaires ; aller jusqu'à disserter sur le mythe du « bon sauvage », en revanche, c'était trop anticiper sur le XVIII^e siècle. La question de la difficile découverte de l'altérité s'imposait en tout cas dans l'ensemble du dossier.

Les meilleures copies ont su éviter tant les interprétations hâtives et superficielles déjà mentionnées que les erreurs factuelles (Las Casas jésuite ; Dávila frère de sainte Thérèse ; la controverse de « Mayadoline » ou « Vallodavid » portant sur l'humanité des Indiens, comme dans le scénario de Jean-Claude Carrière ; *Inter cætera* en 1491, un an avant la découverte de l'Amérique...) et, surtout, les généralités convenues sur « la violence » ou sur « la religion », voire l'expression d'une prudence déplacée, renvoyant dos à dos les Européens et les Indiens avec une égale responsabilité dans la violence de la conquête. Il était nécessaire, pour éviter ces écueils, de se fonder sur une solide culture historique mais aussi de lire les textes avec finesse et rigueur.

Notes : 67 candidats. La moyenne est de 8,87. Les notes s'échelonnent de 3 à 17. 24 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : M. Hervé Drévilion, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; Mme Isabelle Poutrin, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil ; M. Marc Smith, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes.

2. Épreuve orale d'admission

Programme : « La France, du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle »

[Le terme final de la période était fixé à 1789 pour le concours 2010 ; il sera porté à la fin du Directoire à partir de la session 2011].

L'allongement de la préparation à une heure a permis à la majorité des candidats de présenter un exposé construit, parfois très intelligemment, et qui emplit ou approche le cadre imparti des 15 minutes. Le jury est sensible aux prestations qui valorisent des exemples variés, maîtrisés, au besoin chiffrés, et invoqués à propos. Les généralités intemporelles ou qui font abstraction de certaines réalités concrètes conduisent souvent à des appréciations médiocres.

L'impératif de la connaissance convenable d'un espace géopolitique européen, souligné dans le précédent rapport, demeure valable pour tous les candidats.

Sujets : Céréales et pomme de terre en France dans la France moderne. – Les enfants en France à l'époque moderne. – Les gouverneurs en France à l'époque moderne. – La pêche en France à l'époque moderne. – Voyager dans la France moderne. – La France et les guerres d'Italie. – Le château en France (XVI^e-milieu du XVII^e siècle). – L'élevage en France (XVI^e-XVIII^e siècle). – Les Enfants de France (XVI^e-XVII^e siècle). – Les lois fondamentales (XVI^e siècle-1715). – La Maison du roi (XVI^e-XVIII^e siècle). – Parler, écrire et prier en français (XVI^e-XVIII^e siècle). – Les universités en France (XVI^e-XVIII^e siècle). – La mort du roi (1515-1715). – Henri II. – Catholiques et protestants de 1559 à 1572. – La France et l'Angleterre de Henri IV à Mazarin. – Athées et libertins au XVII^e siècle. – Les évêques au XVII^e siècle. – La marine de guerre au XVII^e siècle. – Les réguliers en France (XVII^e-XVIII^e siècles). – Le secrétaire de la Guerre au XVII^e siècle. – Les états généraux de 1614. – La France en 1648. Louis XIV et l'Espagne. – La politique religieuse de Louis XIV de 1661 à 1715. – La France en Amérique du Nord au XVIII^e siècle. – Les protestants français au XVIII^e siècle. – Réformer l'impôt au XVIII^e siècle. – L'Encyclopédie.

Notes : 30 candidats. La moyenne est de 9,87. Les notes s'échelonnent de 4 à 18. 19 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : M. Hervé Drévilion, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Olivier Poncet, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; Mme Isabelle Poutrin, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (oral)

Programme : La France, de 1870 à la fin du XX^e siècle

C'est la première année que l'épreuve d'histoire contemporaine est proposée à l'oral du concours d'entrée aux candidats admissibles en section A. Optionnelle en 2010, elle deviendra obligatoire à partir du concours 2011. En 2010, sur les 30 candidats admissibles, 18 ont choisi de passer cette épreuve.

Les notes obtenues s'échelonnent de 6 à 18. Un peu plus de la moitié des candidats (10) a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. La moyenne de l'épreuve se situe à 11,5/20 et la moyenne des 7 candidats qui ont été admis est de 15,57. Pour une première fois,

cette épreuve a donné un excellent résultat.

Les candidats ont été interrogés sur un programme ainsi défini : « La France de 1870 à la fin du XXe siècle ».

Ils ont eu à présenter en 15 minutes la question tirée au sort et préparée pendant une heure, suivie des questions du jury ; puis ont été brièvement interrogés sur une petite question posée impromptue en fin d'oral.

D'une manière générale, les candidats ont bien respecté leur temps de parole. Les meilleurs ont bien analysé le sujet, posé le problème et présenté un plan satisfaisant. Le jury s'est attaché à poser des sujets classiques, sans embûches et assez étendus pour permettre au candidat de mettre en valeur ses connaissances et ses capacités d'exposition.

Grandes questions tirées au sort :

L'installation du régime républicain en France ; Le rôle du président de la République en France sous la III^e République ; Le parti radical et son action politique sous les III^e et IV^e Républiques ; La SFIO, des origines à la création du Parti socialiste ; La politique coloniale de la France de 1870 à la crise des années 1930 ; La France en Indochine de 1874 à 1954 (conquête, organisation et mise en valeur, fin de la présence française) ; La France et l'Allemagne de 1870 à 1963 ; La Première Guerre mondiale (les forces en présence, les opérations et les conséquences) ; Les catholiques et la politique de 1870 à la fin du XIX^e siècle ; L'anticléricalisme en France sous la III^e République ; Congrégations, missions et action catholique (1870-1995) ; L'évolution de l'enseignement en France de Jules Ferry à René Haby (1880-1970) ; L'industrie en France de 1870 à 1945 (firmes, État, entrepreneurs) ; La crise économique, sociale et politique en France dans la première moitié des années 1930 ; Le déclin démographique de la France de 1870 à 1939 (causes, caractères et conséquences) ; Les Juifs en France de 1939 à 1945 ; La politique européenne de la France de la CECA à la fin de la présidence de Georges Pompidou ; La politique européenne de la France de 1974 à 1997.

Petites questions impromptues :

Science, recherche et université en France de 1870 à 1945 ; Le général Boulanger ; Fachoda ; L'entente franco-russe ; Les expositions universelles dans l'entre-deux-guerres ; Le mouvement surréaliste : esthétique et politique ; Léon Blum ; Les intellectuels dans la Résistance et la Libération ; La Libération de Paris ; Louis Aragon ; Les nationalisations de la Libération ; La presse après 1945 ; Le plan Marshall et la France ; Les juifs en France depuis 1945 ; Le cinéma en France ; Le 13 mai 1958 ; Le droit de dissolution sous la V^e République ; Les élections présidentielle et législative de 1981 en France.

Jury : M. Dominique Barjot, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine Bertho-Lavenir, professeur à l'Université de Paris III-Sorbonne-Nouvelle ; Bruno Delmas, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; M. Jérôme Grondeux, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. VERSION LATINE (écrit)

Joute d'éloquence à la cour d'Alexandre le Grand

Cet *agôn* oppose Cléon, courtisan et flageur du roi de Macédoine, à Callisthène, historien et philosophe, neveu d'Aristote. À l'école de son oncle, Callisthène eut Alexandre pour condisciple.

Cleo, sicut praeparatum erat, sermonem cum admiratione laudum eius¹ instituit; merita deinde percensuit, quibus uno modo referri gratiam posse, si, quem intellegent deum esse, confiterentur exigua turis inpensa tanta beneficia pensaturi. Persas quidem non pie solum, sed etiam prudenter reges suos inter deos colere: maiestatem enim imperii salutis esse tutelam. Ne Herculem quidem et Patrem Liberum prius dicatos deos, quam uicissent secum uiuentium inuidiam: tantum de quoque posteros credere quantum praesens aetas spondisset. Quod si ceteri dubitent, semetipsum, cum rex inisset conuiuuium², prostratum humi corpus; debere idem facere ceteros, et in primis sapientia praeditos: ab illis enim cultus in regem exemplum esse prodendum.

Haud perplexe in Callisthenen dirigebatur oratio. Grauitas uiri et prompta libertas inuisa erat regi, quasi solus Macedonas paratos ad tale obsequium moraretur. Is tum silentio facto unum illum intuentibus ceteris: « Si rex », inquit, « sermoni tuo adfuisset, nullius profecto uox responsuri tibi desideraretur; ipse enim peteret ne in peregrinos externosque ritus degenerare se cogeres, neu rebus felicissime gestis inuidiam tali adulatione contraheres. Sed quoniam abest, ego tibi pro illo respondeo: nullum esse eundem et diuturnum et praecoquem fructum caelestesque honores non dare te regi, sed auferre. Interuallo enim opus est ut credatur deus semperque hanc gratiam magnis uiris posterius reddunt. Ego autem seram immortalitatem precor regi et ut uita diuturna sit et aeterna maiestas. Hominem consequitur aliquando, nunquam comitatur diuinitas.»

QUINTE-CURCE, 8, chap. 5, 10-16

1. *eius* = *Alexandri*

2. *inisset conuiuuium*: selon un scénario préétabli, Alexandre a momentanément quitté la salle du banquet, juste avant le discours de Cléon.

La liberté qui, pour la première fois, était laissée aux candidats de la section A d'utiliser le dictionnaire nous autorisait à proposer un texte un peu plus exigeant (Quinte-Curce, 8, 5, 10 à 16). Ne cherchons pas ailleurs l'explication d'un certain tassement de la moyenne d'ensemble, même s'il nous reste tout un lot de copies produites par de bons latinistes. Pour les plus faibles, le recours au Gaffiot a-t-il constitué un avantage? On ne peut qu'en douter et déplorer l'inflation du nombre des copies incomplètes. Celles-ci, hélas! nous laissent apercevoir des candidats préoccupés, dès la remise du sujet, de feuilleter fébrilement leur dictionnaire, au lieu de s'astreindre à une lecture calme de la page et de se ménager le temps de la réflexion, pour saisir dans sa cohérence la globalité du texte. De toutes les étapes du travail, celle-ci est peut-être la plus importante. Elle pouvait en tout cas permettre d'éviter telle ou telle bévue de nature à rendre le récit inintelligible: des étourdis ont rapporté *unum illum* (l. 10) à la personne d'Alexandre, alors que le contexte (l. 7 et 11), sans parler de la note 2, précisait que le roi avait à ce moment quitté la salle du banquet.

En prenant par rapport au texte cette hauteur préliminaire, les candidats avaient surtout le loisir d'en ressentir le caractère essentiellement rhétorique. C'est d'une « joute » oratoire qu'il s'agit; le mot figure dans le titre, qui suggérait alors d'affiner la traduction de *dirigebatur* (l. 9): « visait », et non pas, platement, « s'adressait à (Callisthène) ». Un *agôn* implique des correspondances, des antithèses. Les candidats n'ont pas été toujours habiles à repérer ces oppositions. Certaines les aidaient pourtant à bien construire: à la l. 7, *semetipsum*, « lui, personnellement », s'oppose à *ceteri*, « tout le monde » (l. 6). Une telle observation suffisait pour prévenir le contresens consistant à rapporter *semetipsum* à *corpus* pris comme sujet (« son corps, de lui-même, se prosternerait ».) Les deux paragraphes du texte, donnant la

parole tour à tour à Cléon et à Callisthène, créent ainsi un contraste fort. Il se marque nettement dans le style, puisque les propos de Cléon sont rapportés au style indirect, alors que, pour Callisthène, l’auteur a préféré le discours direct. Cette variation possède, bien sûr, une valeur de caractérisation psychologique : le discours direct, ne s’embarrassant pas d’ambages, décrit la franchise intrépide d’un personnage qui ferait songer à quelque Thræsea Paetus macédonien, tandis que le discours indirect, insinuant, cauteleux, convient à la lâcheté perfide du flagorneur.

Le choix de ce passage nous a en partie été dicté par le souci de contrôler, chez nos candidats, une bonne assimilation des règles du style indirect. Ils ont été nombreux à montrer ici leur inexpérience. Quelques-uns s’embrouillent quand, dans une indépendante, il est nécessaire de distinguer entre l’accusatif « sujet » du verbe à l’infinitif et l’accusatif de son complément d’objet direct : *Persas* (l. 3) a parfois été pris pour un complément de *colere*, dont le sujet sous-entendu serait « les Macédoniens » ou « Alexandre », deux interprétations également absurdes. D’autres ont oublié le fait qu’au style indirect le subjonctif est le mode généralisé dans les subordinées, sans introduire forcément de nuance circonstancielle. *Spondisset* (l. 6) n’exprime pas un conditionnel, *cum rex inisset conuiuium* (l. 7) ne présente aucune valeur concessive, et ceux qui écrivent : « alors que le roi s’était rendu au banquet » montrent qu’ils n’ont pas seulement lu la note 2. La majorité enfin – mais cette imperfection découle plus d’un défaut de logique et d’un maniement approximatif de la langue française – n’a guère tenu compte de ce que, dans un contexte inscrit dans le passé (cf. l. 1-2, *instituit...*, *percensuit...*), la suite du discours devait être rédigée à un temps du passé. A la fin du premier paragraphe, nous attendions donc : « Que si tout le monde *hésitait* (et non hésite), lui personnellement *était* résolu (et non est résolu) à se prosterner la face contre terre ; tout le monde *devait* (et non doit) l’imiter... », etc....

Les difficultés véritables restaient, somme toute, peu nombreuses. Il est vrai qu’aux lignes 2 et 3, l’antéposition de *quem intellegent deum esse*, et peut-être la ponctuation du texte (celle de H. Bardon dans la C.U.F.) ont pu désarçonner les candidats. La fin de la phrase n’a presque jamais été comprise. Nous la traduirons comme suit : « ...si, cette nature divine qu’ils apercevaient en lui, ils l’avouaient hautement en se montrant disposés à reconnaître de si grands bienfaits, par une dépense modique d’encens. » Nous croyons que *pensaturi* est un nominatif pluriel, apposé au sujet de *confiterentur*, mais nous avons admis comme légitime une autre analyse : *pensaturi* accordé au génitif avec *turis* (= « ...par la dépense modique d’un encens destiné à reconnaître de si grands bienfaits ».) Un deuxième point délicat se présentait aux lignes 5-6, où il importait d’abord d’être sensible au caractère limitatif de la corrélation *tantum... quantum...* (« autant que », c’est-à-dire « rien d’autre que »), puis de bien comprendre *aetas* par rapport à Hercule, Liber ou tout autre héros divinisé. Soit : « à propos de chaque héros, la postérité n’ajoutait foi qu’à ce que lui avait garanti le siècle où il avait vécu. » Enfin *nullius profecto uox responsuri tibi desideraretur* (l. 11-12) ne pouvait être rendu convenablement qu’à la condition de se rappeler que *desiderare* exprime le désir, ou le regret, de quelque chose qui manque. Le texte dit littéralement : « certes, la voix de personne pour te répondre ne se ferait désirer », ce qui signifie en clair : « personne, certes, n’aurait à prendre la parole pour te répondre. »

Les erreurs n’ont pas affecté ces trois seuls passages. Beaucoup eussent pu être évitées avec un peu d’attention. A signaler, cette fois encore, de trop fréquentes confusions : *dicatos* (l. 5) lu *dictos* ; *quoque* (l. 6) pris pour l’adverbe (que faire alors de la préposition *de* ?) ; *inuisa* (l. 9) traduit par « invisible » ; *eundem* (l. 14) rattaché à la conjugaison du verbe *ire*... La confusion procède ici de l’ignorance encore plus que de l’étourderie, de même qu’à la ligne 6, lorsque *quod* de *Quod si* est traité comme une conjonction explicative, ou que (l. 15), faute de connaître la locution *opus est* + abl., on écrit une absurdité : « Par intervalles c’est un

travail de croire un dieu »)... Quant aux omissions, certaines (volontaires ?) ne sauraient camoufler une situation de détresse (*secum*, de la l. 5, disparaît trop souvent) ; d'autres, d'une apparence vénielle, n'en font pas moins contresens : l'omission de *hanc*, dans *hanc gratiam...reddunt* (l. 15-16) poussait à écrire « rendent grâce » alors que le texte spécifie : « ce témoignage de reconnaissance. »

Il faut que les candidats se convainquent qu'en latin comme en français, chaque mot dans son contexte possède un sens précis et que toute approximation fausse le sens. A la ligne 1, *cum* a sa valeur comitative, « avec accompagnement de », et l'on doit comprendre : « entreprit un discours plein d'admiration pour les mérites du roi » et non : « *commença* son discours par l'admiration (l'apologie ?) des mérites du roi. » Pour rendre *sermonem*, « exposé » est une impropriété ; « compenser », pour *pensaturi* (l. 3), en est une autre, et qui déprécie singulièrement les *tanta beneficia* d'Alexandre ! on attendait « récompenser » ou « reconnaître ». A la ligne 5, *secum uiuentium* n'évoque pas une simple cohabitation (« qui vivaient avec eux »), mais présente un sens temporel, « leurs contemporains. » « Condescendance » ne convient pas du tout pour *obsequium* (l. 10), qui signifie ici la « soumission ». Par nature, l'immortalité est beaucoup plus que « durable » ! *seram* (l. 16) s'applique à une apothéose « qui ne vienne pas trop vite » : l'expression équivaut à un souhait de longue vie terrestre pour le souverain. Il importe encore d'être attentif à l'ordre des mots latins : cet ordre signale les éléments qui exigent d'être mis en relief dans la traduction. Ainsi, l. 15-16, *semperque*, premier mot de la proposition, et *posteri*, dernier mot avant le verbe, supportent-ils toute la charge du sens. Bien peu de candidats l'ont senti, qui n'ont pas hésité à écrire : « la postérité rend toujours aux grands hommes ce témoignage de reconnaissance », optimiste contre-vérité que l'on corrigera en traduisant : « c'est toujours la postérité qui rend aux grands hommes ce témoignage de sa reconnaissance. » Il y a lieu de dénoncer enfin, avec une extrême rigueur, toutes les pseudo-traductions réduites à un calque obtus de l'expression latine, autant de non-sens ! Ainsi « la liberté prompte » de Callisthène (*prompta libertas*, l. 9), ou pire, cette manière de conclure le passage sur un aphorisme imbécile : « la divinité suit un homme quelquefois sans jamais l'accompagner ». Trop peu de candidats ont bien reconnu que les mots *hominem* et *diuinitas* sont à prendre ici au sens d'« être humain, condition humaine » et de « divinisation, reconnaissance d'une nature divine », pour arriver à la traduction juste : « l'apothéose fait suite quelquefois à une vie humaine, jamais elle ne va de pair avec elle. »

Les fautes les plus lourdes incombent naturellement à ceux qui ne maîtrisent pas les « fondamentaux », comme on dit aujourd'hui, de la grammaire latine. Ces candidats égarés se trahissaient dès la première ligne, en s'imaginant, au mépris de la syntaxe des genres ou de la notion de voix verbale, que *sicut praeparatum erat* peut vouloir dire : « comme il était prêt » ou : « selon ce qu'il avait préparé. » La note 2 leur soufflait pourtant la bonne traduction : « suivant un plan concerté ». Il est inutile de cataloguer toutes les bévues d'un pareil calibre. Contentons-nous de répéter une évidence : on ne peut espérer survivre à l'épreuve de version latine sans disposer de bases grammaticales solides.

Il serait bon d'y ajouter un soupçon de culture antique. Nous avons été surpris de voir tant de candidats ignorer l'existence et jusqu'au nom du dieu Liber. Que d'inepties pour rendre *Patrem Liberum* (l. 5) ! Citons, pour la joie du lecteur : « Le Père Liberté » – comme qui dirait Le Père-la-Victoire ! « Le Père Libère (*sic*) ; Libère (*re-sic*) paternel ; Notre-Père affranchi ; le Père des enfants ; le Père des hommes libres »... Et dire que, si l'on avait su faire bon usage du Gaffiot, on aurait trouvé indiqués, *s.v. pater*, 4 b, les sens d'« auguste, divin », avec référence aux *Odes* d'Horace, 3, 3, 13 : *Bacche pater*, « ô vénéré Bacchus » ! Voilà qui nous ramène à notre propos du début, savoir que cette « facilité » du dictionnaire risque d'être pour les moins bons un « cadeau » superflu, sinon tout à fait empoisonné.

Notes : 67 candidats. Moyenne : 9,23. Les notes s'échelonnent de 0 à 18. 32 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : M. Jean-Denis Berger, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale Bourgain, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; M. Luc Duret, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

6. THÈME LATIN (écrit)

Comment les Romains traitaient les dieux des peuples vaincus.

Ils se gardèrent bien de renverser les temples, de proscrire les dieux des nations vaincues ; et ce n'était pas seulement, comme on l'a dit, par modération ou par politique qu'ils agissaient ainsi, leurs scrupules religieux eux-mêmes leur en faisaient un devoir. Ces dieux, s'ils les maltraitaient, pouvaient devenir malfaisants. Sans doute ils les regardaient comme inférieurs à ceux de Rome, puisque leur secours n'avait pas sauvé le peuple qui s'était mis sous leur protection, mais ils pouvaient être redoutables encore si on les poussait à bout, et la prudence ordonnait de les ménager. Pendant le long siège de Véies, les Romains avaient conçu une grande estime pour *Juno regina*, protectrice de la ville assiégée, qui avait donné à ses adorateurs le courage et les moyens de résister dix ans. Tite-Live rapporte qu'après que la ville eut été prise, quelques-uns des vainqueurs, s'approchant avec respect de la statue de la déesse, lui demandèrent si elle voulait bien les suivre et que, comme elle parut faire un signe pour accepter, on s'empressa de l'amener à Rome.

Gaston Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 1874.

Le jury a examiné 51 copies, notées de 18 à 0,5/20. La moyenne est de 9,92/20 et plus de la moitié des candidats (28) a obtenu une note supérieure ou égale à 10. Quoique le lot reste honorable, l'ensemble laisse malgré tout une impression assez terne. Il n'y a pas de copie vraiment exceptionnelle, même si un petit groupe se détache tout de même. La première remarque du jury est purement formelle, mais essentielle : les candidats sont instamment priés d'écrire lisiblement ; le doute ne leur profite pas en cas de difficulté de lecture. Rien n'indispose plus l'examineur, quand il prend en main une copie, que d'y voir ce que la langue française appelle communément des « pattes de mouche ».

Le français académique de G. Boissier, derrière lequel transparait souvent un modèle latin, ne présentait guère de difficultés de compréhension ; la dernière phrase était démarquée de Tite Live, l. V, ch. 22. Le seul passage qui devait éveiller l'attention des candidats commence avec « ces dieux... » et se termine avec « les ménager ». Il y avait là ce qu'il est convenu d'appeler en français du « discours indirect libre », c'est-à-dire du discours indirect dépourvu de marques formelles explicites. Si l'on pouvait à la rigueur, à première lecture, hésiter sur « ces dieux, s'ils les maltraitaient, pouvaient devenir malfaisants », le doute n'était plus permis avec l'introduction de « ils les regardaient comme inférieurs », qui ouvre un morceau de discours indirect qui se clôt par « les ménager ». Et pourtant, seules 4 copies sur 51, soit moins de 10 %, ont bien perçu ce discours indirect (3 d'entre elles se plaçant dans le peloton qui a obtenu 14,5 ou plus). Cette erreur a certes été sanctionnée sans excès, au même niveau qu'un solécisme ou qu'un contre-sens, mais elle est fâcheuse de la part de jeunes gens dont l'une des tâches principales doit être de savoir interpréter des textes. De nombreux candidats ont aggravé leur cas en traduisant la formule « pouvaient devenir » au subjonctif. Comment expliquer cela ? Serait-ce qu'ils ont confusément ressenti qu'il s'agissait de discours indirect, et qu'ils ont tenté de le rendre ainsi au prix d'un solécisme grossier ? On s'interroge...

La première phrase a donné lieu à des traductions embarrassées. « Se garder de, bien se garder de » sont à peu près synonymes en français. Il n'était donc pas indispensable de chercher à rendre à toute force « bien », car les solutions essayées se sont avérées presque toujours peu satisfaisantes, *bene* étant la pire de toutes. *Cauere ne* était la solution la plus économique ; *non committere ut*, fréquent, n'a été compté que comme petit faux sens, alors que, à bien y réfléchir, le sens est fort différent. Pour faire du thème latin, il n'est pas mauvais d'avoir quelques notions du vocabulaire institutionnel de la civilisation romaine. Ainsi, c'est *religio* qui répond le mieux à « scrupule religieux », non **scrupulus religiosus*, qui relève du latin de cuisine.

« Sans doute ils les regardaient comme inférieurs à ceux de Rome » : beaucoup paraissent ignorer le balancement figé du français « sans doute... mais », et l'on rencontre des *sine dubio* à la limite de l'absurde. Le meilleur équivalent est bien entendu *quidem... sed*. Les combinaisons avec *profecto*, *certe*, *certo* et autres sont également inadaptées. « Regarder comme » peut éventuellement se traduire par un verbe de pensée suivi d'une proposition infinitive complète ; le plus simple est *habere* avec objet et attribut de l'objet. L'attribut étant ici un adjectif, on ne pourra l'appuyer sur *pro* + abl. (nous avons trouvé quelques **pro inferiores*), tour qui ne peut s'appliquer qu'à un substantif. Quant au complément du comparatif, il est infiniment préférable de l'introduire par *quam* ; l'ablatif seul est d'emploi limité, et, utilisé dans les copies, il obscurcit généralement la syntaxe. Après *quam*, le comparant peut se mettre au nominatif, ou au même cas que le comparé, ici l'accusatif. « Ceux de Rome » a donné lieu au calque du français **illi/isti Romae*, agrammatical en latin. Il faudrait dire *dei Romani* (rappelons que l'adjectif ethnique, comme tout adjectif de type relationnel, suit normalement son déterminé), mais, comme les Romains sont précisément le sujet de la phrase, on aboutira à *quam deos suos*. Dans « le peuple qui s'était mis sous leur protection », l'idée est distributive : chacun des dieux évoqués est censé avoir eu un peuple sous sa protection ; « peuple » doit donc être au pluriel en latin.

Jusqu'à preuve du contraire, Junon est une déesse, non un dieu. Elle peut donc être qualifiée de *custos* de Véies, *custos* étant heureusement épïcène, mais pas de *defensor* ! Et on rappellera à cette occasion que l'apposition s'accorde en cas avec le terme auquel elle est apposée. Curieusement, le relatif dont *Juno regina* est l'antécédent s'est trouvé lui aussi accordé au masculin dans plus d'une dizaine de copies.

La fin du texte a été particulièrement maltraitée, offrant maintes fois un bouquet final du plus mauvais effet. Tout d'abord, le nom du malheureux historien a été malmené. Il faut lui donner son prénom, normalement abrégé, donc *T. Liuius* (sans barbarisme, nous avons lu plusieurs fois **Liuius* !). Mais il était ridicule d'ajouter ensuite *scriptor*, *auctor* ou *historicus* (pire, de faire précéder le nom propre de l'un de ces substantifs). « Tite Live rapporte que » introduit du discours indirect, on ne peut plus explicite, et on se demande bien pourquoi nombre de candidats en sont sortis inopinément après « lui demandèrent si elle voulait bien les suivre ». Cet égarement s'est en général doublé d'une accumulation de bévues, à la fois pour la grammaire et dans le choix du vocabulaire. Le « si » interrogatif du français a trop souvent été transposé par *si* en latin. Le « comme » de « comme elle parut faire un signe » a trop souvent été rendu mécaniquement par *ut*, qui n'est pas ici la conjonction la mieux adaptée ; le *cum* temporel-causal, décalqué par Boissier, était la solution la plus évidente. Dans plus de la moitié des copies, « quelques-uns des vainqueurs » est devenu « quelques vainqueurs », ce qui ne dit pas la même chose ; si le jury n'avait pas conservé sa mansuétude habituelle, on pouvait même considérer cela comme un contre-sens. La traduction de « demander » s'est avérée piégée pour beaucoup : choix du verbe adéquat, construction adaptée. *Petere*, même bien construit, fait contre-sens ; *rogare* et *quaerere* conviennent, à condition qu'ils soient bien construits.

Nous avons déjà parlé du vocabulaire de civilisation à propos de *religio*. Dans la même catégorie, l'idée de « signe d'acceptation », surtout d'origine divine, est rendue par la famille de *nuere, adnuere, nutus*. L'amusant **gestum facere* a été perçu par le jury comme un message subliminal l'invitant précisément à « faire un geste » à l'égard du candidat. Le verbe *accipere* ne signifie pas « accepter », surtout pas en emploi absolu. *Signum dare* signifie « donner le signal », **signum facere* n'existe pas. « Amener à Rome » a provoqué, en nombre encore non négligeable, le solécisme que tout le monde attend ; mais *ad Romam* « en direction de Rome » ne convenait pas non plus, sans être évidemment aussi fautif. La dernière proposition, « on s'empressa de l'amener à Rome », a parfois été privée tantôt de sujet, tantôt d'objet. Curieusement, il semble que le « on » du français en ait embarrassé plus d'un au moment de traduire. Pourtant, il était aisé de transposer « elle fut amenée à Rome en toute hâte ».

Les barbarismes sont nombreux, de plus en plus nombreux sur la longue durée. Assurément, tous ne révèlent pas le même arrière-plan d'erreur. Certains peuvent facilement être imputés au « stress », d'autres dénotent visiblement une vision hasardeuse de la morphologie latine, singulièrement des structures du verbe : **dicerunt, *dixeruntur, *dixitur, *fierentur, *fecere* (infinitif parfait !), **fecebat, *sequeri/sequari/sequor* (infinitif !), **egunt, *abstinguunt, *dauerat, *capierant*. Il ne s'agit là que de quelques-unes des plus belles réussites en la matière. Et que dire des verbes non normalisés (« autoparadigmatiques ») ? *Velle* et *posse* représentent à eux seuls une bonne part des erreurs, avec les **potebant* (grand classique), **potessent, *uoleret*, et autres formes *eiusdem farinae*. Les romanismes ne manquent pas non plus : **uentus erat*, et, assez inédit, **admouerandose* « s'approchant », qui combine barbarisme et hispanisme... La morphologie nominale, plus simple, subit moins de traumatismes ; néanmoins, on retrouve les grands classiques, abl. sg **ciuile* (une dizaine de fois), gén. pl. **gentum* (plusieurs fois encore). *Hapax* plus recherchés : **numinem, *Romanibus, *deibus* (cette dernière forme étant attestée dans une inscription récemment publiée, ce qui n'accroît pas pour autant son autorité en thème). On mentionnera à part des barbarismes plus atypiques : **longua* (plusieurs fois), **urbe capte* (deux fois). Croisement avec le français dans un cas, effet de rime dans l'autre. Le nom de la ville de Véies, *plurale tantum*, comme beaucoup de noms de villes, a donné lieu à des barbarismes, qui trahissent malheureusement un manque de sens de la segmentation morphologique : du nominatif *Vei-ī*, on isole un radical *Vei-*, auquel on ajoute les désinences. Mais arrêtons là la *collectio margaritarum*.

Les « mots de liaison » sont souvent employés à tort et à travers. Qui plus est, ils sont souvent mal placés. On trouve des *tamen* ou *enim* en tête de phrase, des *enim* ou *autem* en troisième position. Il est des séquences d'enclitiques indiscutablement difficiles à gérer, comme l'on dira aujourd'hui, en tête de phrase. Ainsi, **per autem longam obsidionem* est impossible ; parmi les prépositions, il n'y a guère que *ante, post* et *praeter* qui puissent être séparées de leur régime par un mot de liaison. Par ailleurs, les enclitiques de deuxième position se placent normalement entre prénom et gentilice (*T. autem/enim Liuius*). Quand on ne maîtrise pas la situation, la prudence ordonne de s'abstenir. Encore faut-il être conscient de la difficulté, et il n'est pas certain que l'auteur de **per autem longam obsidionem* ait bien perçu qu'il fabriquait une suite d'enclitiques intenable.

Le dictionnaire Édon ne doit pas être suivi aveuglément, sans vérification dans le Gaffiot ; ainsi, « pousser à bout » a été rendu dans plus de la moitié des thèmes par *ad iram irritare*, expression ovidienne qui détone quelque peu en prose. De même pour le virgilien *triumphatae gentes* « nations vaincues », que nous n'avons néanmoins pas considéré comme fautif.

Les candidats ont tendance à abuser des compléments à l’ablatif seul. Les compléments de manière limités à un substantif reposent en principe sur *cum* (*cum reuerentia/uerecundia* « avec respect »), sauf figements tels *iure*, *ratione*. Le mobile d’une action est plutôt introduit par *ex* + abl. (« agir par prudence, modération, sens politique » ; « *par* modération » et « avec modération », ce n’est pas la même chose). Le domaine de l’ablatif seul est plutôt la cause extérieure (*fame interire*) ou l’instrument (*gladio interficere*). Ressentant parfois que l’ablatif seul risque de rendre leur syntaxe peu claire, d’aucuns croient se tirer d’affaire en ajoutant un *macron* sur un ablatif de 1^{ère} déclinaison (*prudentiā* p. ex.). Les examinateurs doivent pouvoir comprendre sans ces guides intempestifs. Sinon, le candidat doit revoir sa construction. Le sommet du ridicule a été atteint par le candidat qui nous a gratifiés, par symétrie avec *prudentiā*, d’un **rationē* à l’effet désastreux.

En conclusion, le jury souhaite que les candidats ne relâchent pas leurs efforts, qu’ils essaient de s’améliorer dans tous les domaines, de la compréhension du texte français à la maîtrise de la morphologie et de la syntaxe latines, et enfin, si on peut l’espérer, qu’ils fassent quelques progrès en matière de stylistique.

Jury : M. Jean-Paul Brachet, maître de conférences à l’Université de Paris IV-Sorbonne ; M. François Ploton-Nicollet, ATER à l’Ecole nationale des chartes ; Mme Françoise Vielliard, directeur d’études à l’Ecole nationale des chartes.

7. VERSION GRECQUE (écrit)

Quelques exercices simples pour éviter d’être curieux

Ἄλλὰ μὴν οὐδ’ ἐκεῖνο χαλεπὸν καὶ δύσκολον,
ἀνθρώπων λοιδορουμένων ἐν ἀγορᾷ καὶ κακῶς λεγόντων
ἀλλήλους μὴ προσελθεῖν ἢ συνδρομῆς ἐπὶ τι πλειόνων
γενομένης μείναι καθήμενον, ἐὰν δ’ ἀκρατῶς ἔχῃς, ἀπελθεῖν
ἀναστάντα. Χρηστοῦ μὲν γὰρ οὐδενὸς τοῖς πολυπραγμο-
νοῦσιν¹ ἀναμίξας σεαυτὸν ἀπολαύσεις, μεγάλα δ’ ὠφελή-
θησι τὸ πολυπραγμον ἀποστρέψας βίᾳ καὶ κολούσας,
ὑπακούειν τῷ λογισμῷ συνεπιζόμενον. Ἐκ δὲ τούτου
μᾶλλον ἐπιτείνοντα τὴν ἄσκησιν ὀρθῶς ἔχει καὶ θέατρον
ἀκροάματος εὐημεροῦντος παρελθεῖν, καὶ φίλους ἐπ’
ὄρχηστοῦ τινος ἢ κωμωδοῦ θέαν παραλαμβάνοντας διώ-
σασθαι καὶ βοῆς ἐν σταδίῳ γινομένης ἢ ἵπποδρόμῳ μὴ
ἐπιστραφῆναι. Καθάπερ γὰρ ὁ Σωκράτης παρήνει φυλάτ-
τεσθαι τῶν βρωμάτων ὅσα μὴ πεινῶντας ἐσθίειν ἀναπέθει
καὶ τῶν πομάτων ὅσα πίνειν μὴ διψῶντας, οὕτω χρῆ καὶ
ἡμᾶς τῶν θεαμάτων καὶ ἀκουσμάτων φυλάττεσθαι καὶ
φεύγειν ὅσα κρατεῖ καὶ προσάγεται τοὺς μηδὲν δεομένους.

Plutarque

1. πολυπραγμονέω : être curieux (voir plus bas τὸ πολυπραγμον = la curiosité).

Le texte proposé aux candidats était un extrait d'un traité des *Moralia* de Plutarque, intitulé « *De la curiosité* » (chapitre 13). Il s'agissait d'un texte philosophique ne présentant aucun caractère théorique de nature à dérouter les candidats, et n'exigeant d'eux qu'une attention à une argumentation dont la ligne de force était donnée par le titre de la version. Plutarque propose dans cette page un protocole de morale pratique : comment, dans la vie courante, s'exercer à contrôler et à éradiquer une curiosité inutile, que l'ensemble du traité vise par ailleurs à réorienter vers la vie spéculative. C'est un « exercice d'accoutumance » (συνεθισμός) de caractère extrêmement concret. Les candidats devaient identifier des situations très simples, réalistes, puisées dans la vie quotidienne de l'Antiquité, et d'autre part comprendre l'analogie introduite par l'*exemplum* de Socrate en fin de texte. Une analyse morphologique et grammaticale simple et précise permettait de comprendre sans difficulté les divers exemples exposés dans le texte. Une attention particulière devait être apportée aux nombreux génitifs absolus.

Plutarque, qui a préalablement décrit d'autres occasions de s'exercer à lutter contre la curiosité, passe à de nouveaux exemples : ἀλλὰ μὴν οὐδ' ἐκείνο ... « Mais voici encore une occasion de s'exercer (ἐκείνο), qui ne présente elle non plus rien de difficile ou de pénible (χαλεπὸν καὶ δύσκολον) ». La technique spirituelle proposée ici repose sur l'idée que les bonnes habitudes éthiques se prennent par la *répétition* d'actes (ou d'abstentions) *faciles* à accomplir. Première situation : ne pas s'approcher (μὴ προσελθεῖν infinitif jussif, annoncé par ἐκείνο) « lorsque des hommes se disputent » (ou « s'invectivent » λοιδορουμένων, génitif absolu) sur la place publique ; ou bien (ἢ) « lorsqu'un rassemblement d'un assez grand nombre de personnes (συνδρομῆς ... πλειόνων [masculin pluriel]) se produit (γενομένης, autre génitif absolu) pour quelque motif que ce soit (ἐπί τι) », il convient alors de « demeurer assis » (μείναι καθήμενον), ou bien de se lever et de partir (même construction) « si l'on ne parvient pas à se maîtriser » (éventualité marquée par ἐάν + subjonctif). Suit une phrase de réflexion plus théorique, toujours sur le ton du conseil. « Tu ne tireras aucun profit (rien de bon) ... » (construire : χρηστοῦ οὐδενὸς ... ἀπολαύσεις), si tu te mêles (ἀναμίξας σεαυτὸν) aux curieux (datif masculin pluriel τοῖς πολυπραγμονοῦσιν). La phrase est structurée selon un μὲν ... δὲ ... fortement adversatif : « *mais en revanche*, tu gagneras de grands avantages (μεγάλα ὠφελήθησι) si tu détournes (verbe ἀποστρέφειν) ta curiosité (neutre τὸ πολύπραγμον) de force et si tu la réprimes, *de telle sorte qu'elle s'habitue à obéir à la raison* ». Le participe neutre συνεθιζόμενον (verbe qui exprime le point central du texte) est un attribut résultatif du complément d'objet τὸ πολύπραγμον, exprimant la finalité de l'exercice. Un enchaînement est décrit : « à partir de cela, après cela » (ἐκ δὲ τούτου) il est bon (ὀρθῶς ἔχει + proposition infinitive), « en donnant plus d'intensité à

l'exercice » (μᾶλλον ἐπιτείνοντα τὴν ἄσκησιν : apposé au sujet non exprimé des infinitifs παρελθεῖν, διώσασθαι et ἐπιστραφῆναι) ... » ; il convient ensuite de comprendre la coordination καὶ ... καὶ ... καὶ ... : *et* « lorsqu'une représentation théâtrale a du succès (génitif absolu ἀκροάματος εὐήμεροῦντος) de passer ton chemin (de ne pas t'arrêter au théâtre : construire θέατρον ... παρελθεῖν), *et* de repousser (διώσασθαι) des amis qui cherchent à t'emmener avec eux (verbe παραλαμβάνειν au participe présent) pour aller voir (ἐπι θεῶν + génitif, ne pas confondre θεῶν et θεά « déesse ») un danseur ou un comédien, *et* lorsqu'une clameur s'élève au stade ou à l'hippodrome (encore un génitif absolu !) ne pas te retourner (μὴ ἐπιστραφῆναι). La dernière phrase était une comparaison (καθάπερ ... οὕτω ...) entre une injonction socratique et la technique préconisée par Plutarque. Socrate conseillait de « s'abstenir » (ou de « se garder » : φυλάττεσθαι + génitifs τῶν βρωμάτων et τῶν πομάτων) ... de toutes les nourritures qui incitent (construire ... τῶν βρωμάτων ὅσα ἀναπείθει ...) à manger sans avoir faim (μὴ πεινῶντας apposé au sujet non exprimé de ἐσθίειν), et de toutes les boissons qui incitent à boire sans avoir soif (même construction, avec ἀναπείθει sous-entendu). La comparaison s'achève par une exhortation à s'abstenir des plaisirs non nécessaires, et l'on passe analogiquement du registre de la nourriture et de la boisson (exercice de la tempérance) à celui des autres sens (vision, ouïe) mobilisés par les spectacles (exercice de répression de la curiosité) : nous devons nous abstenir (deux verbes φυλάττεσθαι καὶ φεύγειν) des spectacles qui s'adressent à notre vue ou à notre ouïe, et qui « exercent un pouvoir sur nous (κρατεῖ) et nous attirent à eux (προσάγεται au moyen) alors que nous n'avons en rien besoin de ces spectacles (τοὺς μηδὲν δεομένους) ».

Seize candidats ont composé, et la moyenne de l'épreuve est de 10, 22 sur 20. Huit copies ont obtenu la moyenne ou plus de la moyenne, les trois meilleures ayant été notées 17, 5 ; 16, 5 et 15, 5 sur 20. Quatre copies honorables ont reçu 13, 5 sur 20. Parmi les copies les plus faibles, 6 ont été notées entre 6,5 et 9 sur 20.

Jury : M. Philippe Hoffmann et Mme Brigitte Mondrain, directeurs d'études à l'Ecole pratique des hautes études.

8. VERSION ANGLAISE (écrit)

he veered to the right and entered a small park where royal palms marched in grave rows on either side of a gravel path and benches were set amongst beds of cannas. All was calmly geometrical. It was too early for the city crowds to pour out for a breath of air and Deven sat down on an empty bench. Putting his head back, he found he could see the dome and the eastern wall of the mosque. The sun was behind it, in a great brassy conflagration, dazzling his eyes, but its forms and lines stood out against the heat and light clearly. The white and black marble facing of the eastern doorway made a graceful calligraphic pattern. The enormous arched doorway soared upwards to the dome which rose like a vast bubble that the flat earth had sent out into the dusty yellow-grey sky, a silent exhalation of stone. It was absolutely still, very serene. It was in fact the silent answer to his questioning. Since it was silent, he could not hear it, but he felt it impress its shape upon his eyelids, very gently, very lightly, like fingertips pressing them down to sleep. Gradually the sky disappeared, the sun and the light and the glare, and the shape became clearer and sharper till it was all there was – cool, high-minded and remote.

Sitting there while the dusk gathered, oblivious of the children who were climbing on to the back of the bench and leaping down from it with howls and shrieks or of the women who moved about in twittering bunches under their black and brown and white veils or of the families that sat on the grass around transistor radios and paper cones of salted *gram*, Deven recalled, incongruously enough, the conversation in the canteen with Jayadev, how they had envied their scientist colleagues who had at their command the discipline of mathematics, of geometry, in which every question had its answer and every problem its solution. If art, if poetry, could be made to submit their answers, not merely to contain them within perfect, unblemished shapes but to release them and make them available, then – he thought, then –

But then the bubble would be breached and burst, and it would no longer be perfect. And if it were not perfect, and constant, then it would all have been for nothing, it would be nothing.

Anita Desai, *In Custody*, 1984.

L'extrait proposé était tiré de la fin du roman d'Anita Desai, *In Custody* (1984), au moment où le personnage principal, Deven, s'accorde un moment de recueillement et de sérénité dans un parc public en fin de journée après avoir essuyé plusieurs déconvenues. Le passage constitue par conséquent une pause dans la narration, un moment méditatif où Deven s'éloigne du tourbillon de Delhi et laisse un instant de côté ses tourments pour entrer en communication avec la nature sur un mode épiphanique. Professeur de hindi dans une petite université de province en Inde, Deven se voit offrir la possibilité de rencontrer un grand poète ourdou qu'il admire et de se faire le gardien de sa poésie. Il se rend à Delhi à plusieurs reprises pour mener à bien sa mission mais sa vision idéalisée de son héros se heurte à une réalité prosaïque et affligeante : le poète vieillissant est sur le déclin physiquement et intellectuellement, et l'espoir que nourrissait Deven d'enregistrer la voix du barde récitant et de consigner ses vers par écrit échoue. Il comprend alors que l'art, la poésie ne sauraient être figés dans des formes fixes et contraignantes. C'est bien là le sens de la fin du passage qui dit la fragilité de la création poétique.

Le texte est descriptif, rédigé dans une langue poétique et imagée, et adopte un rythme

calme, serein. Il convenait de sentir le changement de rythme entre le premier paragraphe descriptif, composé de phrases de longueur moyenne et de quelques segments brefs, suggérant une stabilité et une sérénité (« All was calmly geometrical », « It was absolutely still, very serene »), et le deuxième paragraphe où la phrase d'ouverture court sur douze lignes et passe avec fluidité de l'observation du monde extérieur par la voix narrative à un mode introspectif où Deven se souvient d'une conversation et médite sur l'essence de la poésie. Le candidat devait prendre le temps de noter ces caractéristiques stylistiques afin de respecter le rythme du passage et adopter un registre soutenu. Ainsi, les candidats qui ont choisi de traduire « in grave rows » (2) par « en rangs d'oignons » pour qualifier l'arrangement des palmiers royaux, ou « a breath of air » (5) par « un bon bol d'air » se sont trompés de registre parce qu'ils n'ont pas perçu le ton du passage.

Le texte présentait quelques difficultés lexicales qui n'étaient nullement insurmontables et un certain nombre de candidats ont su s'aider du contexte avec finesse et intelligence. Certains termes étaient transparents et pouvaient rester tels quels : « cannas » (4), « *gram* » (29) que l'on pouvait garder ou traduire par « pois chiches ». On notera au passage une tendance de certains candidats (à l'écrit mais aussi surtout à l'oral) à éviter systématiquement de traduire les mots transparents par leur équivalent en français, ce qui conduit parfois à des contorsions très maladroites. Certains termes lexicaux pourtant courants ont étonnamment posé problème : « shape » (18, 21, 36) a été confondu avec « shade » et traduit par « ombre » ; « dusk » (crépuscule, 23) a été traduit par « foule », « populace », « communauté » parce qu'il était suivi de « gathered », ou traduit par son contraire (« lever du jour », « aube » qui aurait été « dawn »). Le terme transparent « veil » (27) s'est transformé en « ombrelle » dans plusieurs copies ; « available » (37) est devenu « valable » ; « exhalation » (15) n'était ni « exhalation » ni « exaltation » mais « exhalaison ». Les « transistor radios » (28) ont parfois été traduits littéralement par « radios à transistors » ou « postes de radio à transistors », ce qui n'est nullement idiomatique en français (« radios » ou « postes de radio » suffisait).

Il convenait d'être également attentif aux nuances lexicales : « oblivious » (23) ne devait être traduit par « oubliant » mais par « sans prêter attention à », « sans s'occuper de ». Une attention plus fine au contexte aurait permis d'éviter certaines erreurs. Ainsi, certains candidats ont traduit « lightly » (19) par « lumineusement » alors qu'il était question de doigts appuyés sur des paupières ; il s'agissait donc du sens du toucher (« légèrement ») et non de la vue. L'adverbe « then » (37-38) a parfois été pris dans un sens temporel et traduit par « ensuite » ou « puis », alors que la syntaxe (« If... then... ») permettait d'y voir la conséquence (« Si ... alors... »). Sur le plan lexical, le passage qui a posé le plus de problèmes était la succession de trois adjectifs qui qualifiaient la forme du dôme de la mosquée à la fin du premier paragraphe : « cool, high-minded and remote » (« calme, sublime, lointaine »). Si les correcteurs ont été sensibles à la difficulté posée par « high-minded », ils ont été étonnés de voir « remote » traduit par des termes aussi divers que « légère, revigorante, immobile, élevée, unique, apaisante, en mouvement, reposante, apaisée, profonde, mobile ».

Sur le plan syntaxique, il est conseillé de se méfier des calques systématiques de la structure anglaise qui conduisent parfois à des traductions bancales et maladroites, et de préférer une formulation idiomatique dans la langue d'arrivée. Les correcteurs ont apprécié la transposition de « All was calmly geometrical » (4) en « Tout était calme et géométrique » plutôt que le calque : « Tout était calmement géométrique ». En revanche, ils ont regretté que la majeure partie des copies traduise « dazzling his eyes » (« l'éblouissait ») par « éblouissait ses yeux » / « éblouissait son regard », autant de formules incorrectes en français qu'une relecture attentive aurait permis de gommer. On notera au passage que là où l'anglais utilise le possessif pour les parties du corps (« putting his head back », 6), le français utilise un article défini : « en renversant la tête », « en penchant la tête en arrière » (et non « sa tête »). De

même, on évitera de traduire systématiquement « with » par « avec » mais, selon le contexte, on cherchera un équivalent idiomatique en français : traduire « leaping down from it with howls and shrieks » par « avec des cris » était maladroit (on préférera « en poussant des cris »). De même, la traduction de « against » par « contre » dans « its forms and lines stood out against the heat and light » (9-10) n'était guère adroite (on préférera: « ses formes et contours se détachaient sur fond de chaleur et de clarté »). L'expression « at their command » dans « colleagues who had at their command the discipline of mathematics » (31-32) a souvent été traduite littéralement par « sous leurs ordres », « à leur commande », ce qui ne peut convenir pour qualifier une discipline. Il ne fallait pas hésiter à opérer une transposition – un candidat a ainsi intelligemment opté pour « qui maîtrisaient les mathématiques ». De même, l'expression « like fingertips pressing them down to sleep » a, dans quelques copies, donné lieu à de belles traductions : « comme si, du bout des doigts, quelqu'un les lui fermait pour qu'il s'endorme » / « comme si l'on faisait pression du bout des doigts pour qu'elles se ferment », alors que de nombreux candidats ont voulu calquer strictement l'anglais ce qui a donné lieu à des formulations très inélégantes (« comme des bouts de doigts les baissant pour dormir »). L'une des spécificités de l'anglais est le recours à la voix passive là où le français préfère la voix active. Aussi était-il très maladroit de traduire (comme ce fut le cas dans la majorité des copies) « if art, if poetry, could be made to submit their answers » (34-35) par « si l'art et la poésie pouvaient être faits pour donner leurs réponses ». La voix active aurait été nettement plus heureuse (« si l'on pouvait obliger l'art et la poésie... »). La fin du deuxième paragraphe était sans aucun doute le passage le plus exigeant sur le plan de la formulation et il était nécessaire de se détacher de l'original pour proposer une transposition fluide, idiomatique et élégante.

Certaines erreurs grammaticales provenaient d'une lecture trop rapide du texte. Ainsi, « facing » dans « the white and black marble facing of the eastern doorway » (10-11) était un substantif (suivi par « of ») et non un verbe (où l'on aurait eu « facing the eastern doorway ») – on ne pouvait donc traduire par « le marbre en face de la porte/qui faisait face à la porte ». Le sens logique de la phrase « Since it was silent, he could not hear it » (17) devait guider le candidat vers le sens causal de la conjonction (« Comme/puisque elle était silencieuse »), et non vers le sens temporel (« Depuis que le silence y régnait » / « Depuis qu'elle était silencieuse » / « Depuis qu'il y avait du silence »). Ce segment a même donné lieu à des contresens tels que « bien que ce soit silencieux », « bien que tout était silencieux ». Il fallait également être sensible à la valeur d'accompli du verbe « to sit » dans « families that sat on the grass » (28) – « des familles assises sur l'herbe » – et non y voir une action en cours (« des familles qui s'asseyaient sur l'herbe »). On notera au passage une faute d'accord récurrente en français et inadmissible à ce niveau pour « la conversation qu'il avait eue avec Jayadev » (30), où le participe passé figura souvent sans le « e » final.

Pour conclure, les meilleures copies sont celles qui ont bien pris la mesure du ton, du style et du rythme du texte, et ont su trouver en français une fluidité comparable à celle de l'anglais. Pour cela, il était parfois nécessaire de s'éloigner de l'original et de procéder à des transpositions syntaxiques pour aboutir à un texte idiomatique dans la langue d'arrivée. Les candidats qui ont opté pour des calques syntaxiques ont rencontré de nombreuses difficultés dans la deuxième partie du texte qui exigeait une plus grande souplesse. On conseillera par conséquent aux futurs candidats de prendre le temps de relire leur traduction avec une certaine distance afin de vérifier que le texte « coule » et sonne juste en français.

Notes : 40 candidats avaient choisi l'anglais comme langue vivante étrangère. Moyenne : 10,03. Les notes s'échelonnent de 5 à 16. 18 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : M. François Gallix, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, et Mme Vanessa Guignery, professeur à l'Ecole normale supérieure de Lyon.

9. VERSION ALLEMANDE (écrit)

Mit Van Gogh in Moskau

In der Spielzeit 1974/75 wechselte ich als Schauspielregisseur an die Städtischen Bühnen Magdeburg. Gleich zu Beginn der Spielzeit bekam ich den Auftrag, in Moskau Alfred Matusches *Van Gogh* zu inszenieren. Die damalige sowjetische Kulturministerin Frau Furzewa lud mich persönlich dazu ein.

Die Sache hatte sich schon länger angebahnt. Bei einer Reise des Theaterverbandes fragte mich zufällig eine Moskauer Kollegin, wer für die Uraufführung des Stückes in Deutschland verantwortlich sei. »Ich«, lautete meine knappe Antwort. Damit war sie im Grunde sofort an den Richtigen geraten, zum einen, weil ich ein guter Freund von Alfred war, zum anderen, weil mir das Stück eines der liebsten war. Nach einigen umständlichen Festlegungen brach ich im Herbst 1974 nach Moskau auf, um das Stück dort bei unseren »Freunden« herauszubringen. Die »Freunde«, wie die Sowjetbürger in der DDR ironischerweise hießen, waren streng genommen eher der »große Bruder«. Die Bezeichnung war deutlich treffender, denn bekanntlich kann man sich seinen großen Bruder nicht aussuchen. Dass sie ausgerechnet mich mit einer Inszenierung nach Moskau schickten, der man ein Jahr zuvor antisozialistisches Gedankengut angelastet hatte, zählte zu jenen launenhaften Wendungen, zu der die DDR gelegentlich neigte.

Das Moskauer Publikum war ausgesprochen theaterversessen und von einer Aufmerksamkeit, wie ich es bisher nirgendwo sonst erlebt habe. Sämtliche Vorstellungen waren ausverkauft, die Säle überfüllt, und die Blumen kamen nur so auf die Bühne geflogen. Wen das Moskauer Publikum erst einmal ins Herz geschlossen hatte, den feierte es ausgiebig. Ich fühlte mich dort sofort heimisch und lernte während meines Aufenthalts nicht wenige Menschen kennen, die sehr genügsam lebten. Ihr Alltag war von deutlich größeren Erschwernissen geprägt als meiner, und dennoch redeten sie über Dichtung und Theater in einer mitreißenden Art und Weise, der ich mich schwerlich entziehen konnte. Ich war überwältigt von dieser Fülle an Gedanken und überrascht von der Schlichtheit des Lebens. (...)

Bei meiner Rückkehr empfing man mich in Magdeburg ausgesprochen repräsentabel. Schließlich zählte ich zu den ersten deutschen Regisseuren, die nach dem Krieg in Moskau inszeniert hatten. Die wissbegierigen Genossen hatten sich versammelt und wollten nun erfahren, welche überwältigenden Eindrücke ich vom Aufbau des Kommunismus mitgebracht hätte.

Nun ja, druckste ich ein wenig herum, es sei nicht alles so, wie wir immer gedacht hätten. Von der Sowjetunion lernen heiße nicht in jedem Falle siegen lernen. In geistiger Hinsicht sei das Land zwar hoch entwickelt, was dagegen die Mühseligkeit, das tägliche Leben zu organisieren, anbelange, sei es ziemlich weit hinterm Berg. Nach dieser offenherzigen Einschätzung hielten sich die weiteren Feierlichkeiten zu meiner Rückkehr in Grenzen.

Peter Sodann, *Keine halben Sachen. Erinnerungen*, 2009.

Le texte proposé aux candidats était tiré des mémoires de Peter Sodann, tout à la fois acteur, metteur en scène et directeur de théâtre. Sa carrière débuta au *Berliner Ensemble* et se poursuivit dans les principaux théâtres d'Allemagne de l'Est. Le rôle du commissaire Bruno Ehrlicher dans la série télévisée *Tatort* lui permit, après la réunification, d'accéder à une plus grande notoriété. Les difficultés qu'il connut au début des années soixante avec le régime de la RDA, condamnation à une peine de prison et exclusion du SED, ne le détournèrent pourtant pas de la politique : c'est ainsi qu'il fut en 2009 le candidat malheureux de Die Linke à l'élection à la présidence de la République.

Dans cet extrait, Peter Sodann évoque la mise en scène à Moscou d'une pièce de son ami

Alfred Matusche, *Van Gogh*, qu'il avait créée en 1973 au Théâtre Municipal de Karl-Marx-Stadt. Il porte à cette occasion un regard critique non dénué d'ironie sur le « grand frère » soviétique, soulignant la différence entre l'idéal et la réalité des conditions de vie d'un peuple dont il loue et admire l'intérêt pour le théâtre.

Ce texte présentait peu de difficultés grammaticales et syntaxiques susceptibles de gêner les candidats, hormis une construction délicate (l. 44 à 47) : *anbelange* (l. 46) a perturbé de nombreux candidats qui n'ont pas su le rattacher à *Mühseligkeit* (l. 45) en raison de la présence de la proposition infinitive. On notera également que la faute grammaticale (l. 21) qui avait échappé à la vigilance du jury n'a en rien entravé la compréhension de la phrase.

- L'emploi des modes (l. 9 et l. 41 à 46) a été correctement restitué dans l'ensemble.
- Les structures *zum einem ...*, *zum anderen ...* (l. 10-11) et *wen ...*, *den ...* (l. 27-28) n'ont pas posé de problème.
- La proposition subordonnée ayant valeur de sujet (l. 18) n'a pas déconcerté les candidats.

S'il ne saurait être question de proposer une traduction de l'ensemble du texte, il s'avère nécessaire de relever un certain nombre de difficultés lexicales et sémantiques rencontrées par les candidats :

- l. 1 *In der Spielzeit* : *in* a été de façon tout à fait surprenante souvent traduit par *au début de* au lieu de *au cours de*, *pendant*.
- l. 2 *die Städtischen Bühnen Magdeburg* : ne pas confondre *städtisch* / *staatlich*.
- l. 5 *lud mich ... dazu ein* : le jury a apprécié les traductions (ex. : *m'invita ... à le faire* plutôt que *m'y invita ...*) qui levaient toute ambiguïté quant au sens de *dazu* qui ne saurait en aucun cas reprendre une indication de lieu.
- l. 14-15 *um das Stück ... herauszubringen* : un grand nombre de candidats s'est contenté de traduire *bringen* en ignorant le préfixe verbal, alors que Sodann monta la pièce.
- l. 15 et l. 21 *DDR* : le jury veut croire que la traduction par *RFA* relève de la simple étourderie !
- l. 15 *hießen* : la confusion *heißen* / *jemanden heißen* a été à l'origine de nombreux contresens, *les amis* étant le terme par lequel on désignait ironiquement en RDA les citoyens soviétiques.
- l. 16 *streng genommen* : les confusions *streng* / *eng* et *genommen* (*nehmen*) / *nennen* ont éloigné certains candidats de la traduction adéquate, *à proprement parler*.
- l. 18 *ausgerechnet mich* : la mise en relief n'a pas toujours été identifiée.
- l. 23 *ausgesprochen theaterversessen* : la nature de *ausgesprochen* (ici un adverbe) n'a que trop rarement été repérée. Les meilleurs candidats ont proposé *particulièrement féru de théâtre*.
- l. 25 *ausverkauft* : dans ce contexte, celui des représentations théâtrales, il fallait indiquer qu'elles se jouaient à guichets fermés.
- l. 27 *kamen geflogen* : rares sont les étudiants qui ont osé s'affranchir du sens premier de *fliegen* et cherché à rendre l'image évoquée grâce à un autre verbe tel que <pleuvoir>.
- l. 27 *erst einmal* : a trop souvent été traduit par *rien qu'une fois* ou *une seule fois* au lieu de *une fois que*.
- l. 36-37 *empfang man mich ... ausgesprochen repräsentabel* : aucun candidat n'a trouvé de traduction satisfaisante pour *repräsentabel*. L'auteur fait ici allusion à l'accueil de qualité qui lui fut réservé.
- l. 39 *die wissbegierigen Genossen* : de nombreux candidats se sont contentés de traduire *wiss-* et ont ignoré *begierig* dans ce mot composé qui évoque l'envie de savoir, la curiosité.

- l. 42 *druckste ich ein wenig herum* : ce verbe a rarement été traduit correctement. Le jury a accepté *éluder* et apprécié *tourner autour du pot*, plus familier certes, mais correspondant tout à fait au ton adopté par l'auteur.
- l. 46-47 *sei es ... weit hinterm Berg* : il fallait ici se détacher du mot à mot et ne pas chercher à garder l'image de la montagne. *Être loin du compte* permettait d'y parvenir.

Pour conclure, le jury regrette que trop de copies recèlent des fautes de français grossières. La correction de la langue reste en effet un préalable indispensable aux épreuves de version.

Notes : 22 candidats avaient choisi l'allemand comme langue vivante étrangère. La moyenne s'élève à 10,95. Les notes s'échelonnent de 1 à 18. 15 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : Mme Béatrix Frappez, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne Lefebvre, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle Sauerwein, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

10. VERSION ESPAGNOLE (écrit)

EL CASTELLANO VIEJO

Ya en mi edad pocas veces gusto de alterar el orden que en mi manera de vivir tengo hace tiempo establecido, y fundo esta repugnancia en que no he abandonado mis lares ni un solo día para quebrantar mi sistema, sin que haya sucedido el arrepentimiento más sincero al desvanecimiento de mis engañadas esperanzas. Un resto, con todo eso, del antiguo ceremonial que en su trato tenían adoptado nuestros padres, me obliga a aceptar a veces ciertos convites a que parecería el negarse grosería, o por lo menos ridícula afectación de delicadeza.

Andábame días pasados por esas calles a buscar materias para mis artículos. Embebido en mis pensamientos, me sorprendí varias veces a mí mismo riendo como un pobre hombre de mis propias ideas y moviendo maquinalmente los labios; algún tropezón me recordaba de cuando en cuando que para andar por el empedrado de Madrid no es la mejor circunstancia la de ser poeta ni filósofo; más de una sonrisa maligna, más de un gesto de admiración de los que a mi lado pasaban, me hacía reflexionar que los soliloquios no se deben hacer en público; y no pocos encontrones que al volver las esquinas di con quien tan distraída y rápidamente como yo las doblaba, me hicieron conocer que los distraídos no entran en el número de los cuerpos elásticos, y mucho menos de los seres gloriosos e imposables. En semejante situación de mi espíritu, ¿qué sensación no debería producirme una horrible palmada que una gran mano, pegada (a lo que por entonces entendí) a un grandísimo brazo, vino a descargar sobre uno de mis hombros, que por desgracia no tienen punto alguno de semejanza con los de Atlante? ¡!

No queriendo dar a entender que desconocía este enérgico modo de anunciarse, ni desairar el agasajo de quien sin duda había creído hacerme más que mediano, dejándome torcido para todo el día, traté sólo de volverme por conocer quien fuese tan mi amigo para tratarme tan mal; pero mi castellano viejo es hombre que cuando está de gracias no se ha de dejar ninguna en el tintero. ¿Cómo dirá el lector que siguió dándome pruebas de confianza y cariño? Echóme las manos a los ojos y sujetándome por detrás:

—¿Quién soy? —gritaba alborozado con el buen éxito de su delicada travesura—. ¿Quién soy?

—Un animal [irracional] —iba a responderle; pero me acordé de repente de quién podría ser, y sustituyendo cantidades iguales—: Braulio eres —le dije.

Al oírme, suelta sus manos, ríe, se aprieta los ijares, alborota la calle y pónenos a entrambos en escena.

—¡Bien, mi amigo! ¿Pues en qué me has conocido?

—¿Quién pudiera sino tú...?

—¿Has venido ya de tu Vizcaya?

—No, Braulio, no he venido.

—Siempre el mismo genio. ¿Qué quieres? —es la pregunta del español—. ¡Cuánto me alegro de que estés aquí! ¿Sabes que mañana son mis días?

—Te los deseo muy felices.

—Déjate de cumplimientos entre nosotros; ya sabes que yo soy franco y castellano viejo: el pan pan y el vino vino; por consiguiente exijo de ti que no vayas a dármelos; pero estás convidado.

—¿A qué?

—A comer conmigo.

—No es posible.

—No hay remedio.

—No puedo —insisto ya temblando.

—¿No puedes?

—Gracias.

—¿Gracias? Vete a paseo; amigo, como no soy el duque de F..., ni el conde de P...

¿Quién se resiste a una [alevosa] sorpresa de esta especie? ¿Quién quiere parecer vano?

—No es eso, sino que...

—Pues si no es eso —me interrumpe—, te espero a las dos: en casa se come a la española; temprano. Tengo mucha gente; tendremos al famoso X. que nos improvisará de lo lindo; T. nos cantará de sobremesa una rondeña con su gracia natural; y por la noche J. cantará y tocará alguna cosilla.

Esto me consoló algún tanto, y fue preciso ceder.

Mariano José de Larra, « El castellano viejo », *El Pobrecito Hablador*, 11 décembre 1832

Pour la première fois, cinq candidats de la section A ont choisi l'espagnol comme langue vivante étrangère en section A et nous nous en réjouissons. C'était là une nouveauté et nous espérons que les années à venir – la préparation biannuelle aidant – seront fastes !

Le texte proposé à la version était un extrait de *El pobrecito Hablador*, du XIX^e siècle, de Mariano José de Larra. Sans offrir de difficulté majeure (ni syntaxique, ni sémantique), la langue – dans la veine de la littérature du XIX^e siècle –, légèrement patinée d'archaïsmes, était soutenue, enlevée (*gustar de, parecería el negarse grosería, desairar el agasajo*) et parfois un tantinet redondante (*desvanecimiento de mis engañadas esperanzas*). Elle exigeait du candidat, de ce fait, une parfaite maîtrise de la langue française, pour retranscrire, sans lourdeur, un style précieux qu'il convenait de ne pas sacrifier. Comme souvent, le jury a eu à cœur de mêler les registres. Ainsi la partie introductive narrative laissait-elle place, dans un deuxième temps, à un dialogue d'une extrême sécheresse, dans un style oral (*déjate de cumplimientos, vete a paseo, no es posible-no hay remedio*) qui jurait avec les envolées lyriques du premier mouvement. Le candidat solide avait tout le loisir de faire montre de sa maîtrise de la langue, maniant tour à tour grandiloquence ou oralité, style soutenu ou expressions lexicalisées argotiques. Or beaucoup de candidats ont eu grand mal à adopter, dans le dialogue, le registre approprié.

Oserons-nous rappeler, comme chaque année, sans paraître trop prosaïque, que si le jury n'attend guère d'un candidat non-spécialiste une connaissance sans faille du lexique, il est en droit, en revanche, d'exiger de futurs chartistes une langue française riche, expurgée de fautes d'orthographe, exempte de solécismes, *a fortiori* de barbarismes.

Une copie s'est dégagée nettement des autres, et la note de 15 lui fut attribuée. Par une connaissance minutieuse de l'espagnol, le candidat a pu éviter tous les pièges conduisant irrémédiablement à des contresens ; son appréhension juste et rapide du texte lui a laissé, en outre, le temps de soigner la langue française : « j'y répugne » (*fundo esta repugnancia*), « l'heureuse réussite de sa taquinerie » (*el buen éxito de su delicada travesura*). Les autres copies (08,5 ; 08 ; 07 ; 04), à l'évidence, ont péché par une connaissance bien trop lacunaire de l'espagnol ne permettant nullement de comprendre le mouvement général du texte. Ainsi *entender* est-il rendu par « entendre », *gracias* par « de grâce », *tropezón* par « troupeau » ! Peut-être le candidat a-t-il cru reconnaître *tropel*, sans savoir toutefois que ce terme a le sens de « cohue, foule ». La confusion est fréquente entre la première personne du singulier et la troisième, les temps ne sont pas clairement identifiés, les accords de participes passés souvent aléatoires, etc. Il est, par ailleurs, fort surprenant de lire, sous la plume de candidats chartistes (ayant suivi une formation, gage de leur valeur), des myriades de curiosités syntactico-sémantiques : « il criait, rendu couperosé par une excitation de bon aloi, étant légèrement espiègle », « sans qu'y ait succédé le repentir le plus sincère au désavantage des espérances que j'avais engrangées », « une aussi horriblement poilue que grande main », etc. En bref, et sans vouloir trop s'appesantir, le jury rappelle combien la version requiert entraînement, épaisseur linguistique, maturité dans l'acquisition de la langue étrangère. Le choix d'une LV1 doit ainsi être pensé intelligemment et raisonnablement sur le long terme.

Notes : Les notes obtenues par les 5 candidats sont : 15 ; 08,5 ; 08 ; 07 et 04/20.

Jury : Mme Béatrice Perez-Dequeker, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne, et M. Fabrice Quéro, maître de conférences à l'Université de Bordeaux-III-Michel-de-Montaigne.

III. EPREUVES PROPRES À LA SECTION B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (oral)

Programme : La France, de 987 à 1328.

L'épreuve orale d'histoire médiévale pour les candidats en section B était une première. Dans l'ensemble le jury est satisfait du niveau de cette épreuve. Les candidats ont montré, à de rares exceptions, de bonnes (voire d'excellentes) connaissances qu'ils ont su généralement présenter de façon structurée. La qualité de la prestation orale a été globalement satisfaisante. Huit notes ont été données au-dessus de 15 (compris), dont deux 18/20. Cinq notes seulement ont été attribuées en dessous de celle de 7/20.

Le programme d'histoire médiévale, qui a vocation à demeurer inchangé pendant plusieurs années, est ainsi libellé : « La France, de 987 à 1328 ». Les dates limitant ce programme appartenant au registre du politique (avènement de Hugues Capet – mort de Charles IV le Bel et fin des Capétiens directs) ont pu faire penser à certains candidats – tout au moins le jury a-t-il eu parfois ce sentiment – que les sujets posés relèveraient de l'histoire politique et institutionnelle. Or il était bien précisé sur le site de l'Ecole : « Dans le cadre de la question « La France, de 987 à 1328 », le jury privilégie des sujets larges, mais supposant un bon arrière-plan chronologique, institutionnel, historiographique : Le roi et les princes (XI^e-XIII^e siècle) ; Culture et enseignement (XII^e-XIII^e siècle) ; L'institution ecclésiastique (XII^e-XIII^e siècle). Des sujets pourront porter sur la totalité de la période envisagée : La démographie et ses sources ; Le domaine royal ; Famille et parenté ; Guerre et guerriers... ». Les sujets relevant de l'histoire économique et commerciale n'étaient donc pas à éliminer.

Certains aspects des exposés pourront être améliorés. Alors que la préparation de l'épreuve dure une heure, il est légitime au jury d'exiger une introduction et une conclusion précises et fermes. L'introduction pose les enjeux du sujet et en présente le plan ; la conclusion reprend les principaux acquis de l'exposé et met les faits dégagés en perspective. De plus, il est apparu au jury que certains termes usuels peinaient à recevoir une définition claire : domaine royal, foire, marché, marchand, hommage lige, hérésie, université, etc. Ne pas poser en introduction la définition de termes présents dans le sujet (quitte naturellement à revenir sur cette définition ou à la préciser dans le cœur de l'exposé) et ne pas évoquer, même brièvement, la question des sources (dont la typologie générale pourrait être mieux maîtrisée) permettant de le traiter, ont mis certains candidats en porte-à-faux dans leur prestation. Enfin, le temps imparti aux candidats (15 minutes) doit être tenu.

Sujets :

L'affirmation de l'administration royale. – Le domaine royal. – Les grands défrichements. – Les châteaux. – Marchés et foires. – Les cathédrales (XII^e-XIII^e siècles) ; Le mouvement monastique. – Les chevaliers. – Les hérésies. – Les marchands. – Les derniers Capétiens. – Les évolutions de la population. – Des écoles à l'université. – Fonction et idéologie royale. – Les rois de France et la croisade. – Les villes comme centres économiques. – Saint Louis. – Les paysans. – Le pouvoir dans les villes. – Paris capitale. – Guerre et guerriers. – Les

campagnes. – Nord et Midi du royaume. – Capétiens et Plantagenêts. – Les relations féodo-vassaliques. – Les relations entre villes et campagnes. – Le roi et l’Eglise. – Seigneurs et paysans. – Le roi et ses vassaux.

Notes : 29 candidats (les deux autres admissibles de la section B avaient choisi la géographie historique). Moyenne : 11,59. Les notes s’échelonnent de 4 à 18. 19 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : M. Jacques Berlioz, directeur de l’Ecole nationale des chartes ; M. Patrick Arabeyre, directeur d’études à l’Ecole nationale des chartes ; Mme Isabelle Heullant Donat, professeur à l’Université de Reims.

2. HISTOIRE MODERNE (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d’admissibilité

Programme : « Les villes en Europe, du début du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle [1789] (France, Italie, Pays-Bas et Provinces-Unies, Empire) ».

Sujet : La ville et le prince (France, Italie, Empire), du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle

Texte du rapport en attente.

Notes : 109 candidats ont composé en histoire moderne. Moyenne : 7,94. Les notes s'échelonnent de 0 à 18. 29 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : M. Hervé Drévilion, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; Mme Isabelle Poutrin, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil ; M. Marc Smith, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes.

2. Épreuve orale d'admission

Programme : « Les villes en Europe, du début du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle [1789] (France, Italie, Pays-Bas et Provinces-Unies, Empire) ».

L'allongement de la préparation à une heure a permis à la majorité des candidats de présenter un exposé construit, parfois très intelligemment, et qui emplit ou approche le cadre imparti des 15 mn. Le jury est sensible aux prestations qui valorisent des exemples variés, maîtrisés, au besoin chiffrés, et invoqués à propos. Les généralités intemporelles ou qui font abstraction de certaines réalités concrètes (défaut récurrent dans le cadre de la Section B) conduisent souvent à des appréciations médiocres.

L'impératif de la connaissance convenable d'un espace géopolitique européen, souligné dans le précédent rapport, demeure valable pour tous les candidats, mais particulièrement pour ceux de la Section B. Trop de candidats ne parviennent pas à localiser précisément (géographiquement et territorialement) des réalités urbaines et ignorent le cadre politique dans lequel s'inscrit l'histoire de ces villes. De manière générale, les limites du sujet mis au programme ne dispensent pas d'une connaissance minimale de l'histoire générale des régions européennes envisagées durant l'époque moderne : l'histoire urbaine ne peut s'affranchir d'évolutions d'ensemble et les villes ne vivent pas en vase clos.

Sujets :

La ville de Lyon au XVI^e siècle. – Le livre et la ville au XVI^e siècle (Empire, Italie). – La Rome de la la Réforme catholique. – Pauvreté et assistance dans les villes (France, Pays-Bas), XVI^e-XVII^e siècle. – Le siège des villes (France, Pays-Bas), XVI^e-XVII^e siècle. – La ville face à l'épidémie (France, Italie), XVI^e-XVII^e siècle. – Les villes et la guerre (France, Empire), XVI^e-XVII^e siècle. – Les communautés juives dans les villes (France, Italie, Pays-Bas, Provinces-Unies, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – L'étranger dans la ville (France, Empire, Italie, Provinces-Unies), XVI^e-XVIII^e siècle. – L'information dans les villes de l'époque moderne (France, Italie). – La justice dans les villes en France, XVII^e siècle. – La mort et la ville (France, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les ordres religieux et la ville (France, Italie), XVI^e-XVIII^e siècle. – La place des femmes dans la ville (France, Italie), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les places urbaines (France, Italie), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les ports méditerranéens (France, Italie), XVI^e-XVIII^e siècle. – La résidence aristocratique en ville (France, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les spectacles urbains (France, Italie), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les villes bretonnes (XVI^e-XVIII^e siècle). – Les villes capitales (France, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – La ville et la cour (France, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – La ville et l'eau (France, Provinces-Unies), XVI^e-XVIII^e siècle. – Les villes libres d'Empire (XVI^e-XVIII^e siècle). – Les villes universitaires (France, Italie, Empire), XVI^e-XVIII^e siècle. – Paris, 1559-1610. – Les villes nouvelles en France au XVII^e siècle. – Les villes des Provinces-Unies au XVII^e siècle. – Les villes de l'Empire pendant la guerre de Trente Ans. – L'urbanisme des Lumières (France, Empire).

Notes : Tous les candidats admissibles, soit 31, ont passé cette épreuve. Moyenne : 8,84. Les notes s'échelonnent de 0 à 18. 13 candidats ont une note supérieure ou égale à 10.

Jury : *Jury :* M. Hervé Drévilion, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Olivier Poncet, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; Mme Isabelle Poutrin, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (écrit BEL et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Programme : La Méditerranée de 1798 à 1956

Sujet : Rapports de domination en Méditerranée (1798-1956) : impérialismes, colonisations et résistances.

Il s'agit de l'épreuve d'histoire proposée dans le cadre de la BEL, et qui associe correcteurs des deux ENS et de l'Ecole des Chartes. Nous renvoyons donc le lecteur au rapport des ENS : http://www.ens.fr/IMG/file/concours/2010/AL/histoire_contemporaine_epreuve_commune_ecrit.pdf

Parmi les candidats, 117 étaient inscrits au concours de l'Ecole des chartes. La moyenne obtenue par ces 117 étudiants est de 9,5 (contre une moyenne générale de 8,54 pour l'ensemble des candidats. Les notes de ces 117 candidats s'échelonnent de 2 à 18. Parmi eux, 53 candidats ont une note supérieure ou égale à 10 (45,22 %), dont 11 ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 (9,4 %).

2. Épreuve orale d'admission

Programme : La Méditerranée de 1798 à 1956 ; La France de 1939 à 1995

Le jury a interrogé 31, les notes obtenues s'échelonnent de 1 à 18. Un peu plus de la moitié des candidats (16) a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. La moyenne de l'épreuve se situe à 10,39/20, supérieure à celle des deux années précédentes (9,17 et 9,14) et la moyenne des 12 candidats admis est de 14,58.

Les candidats ont été interrogés sur un programme comportant deux sujets ainsi définis : « La Méditerranée de 1798 à 1956 » et « La France de 1939 à 1995 ».

Ils ont eu à présenter en 15 minutes la question tirée au sort et préparée pendant une heure, suivie des questions du jury ; puis ont été brièvement interrogés sur une petite question posée de manière impromptue en fin d'oral. La durée de l'exposé sur la question principale a été bien respectée par la majorité des candidats. Si on laisse de côté les défauts de connaissance des candidats les moins bons, le jury tient à rappeler comme les années précédentes l'importance de la maîtrise de l'exposé. Le jury s'est attaché à proposer des sujets classiques et suffisamment larges pour ne pas tomber dans la pure érudition qui n'est pas l'objet de l'épreuve.

Grandes questions tirées au sort :

L'implantation juive en Méditerranée et au Proche-orient ; Banquiers et capitaux français et britanniques en Méditerranée, du milieu du XIX^e siècle à 1914 ; L'Égypte et le canal de Suez ; Atatürk et la naissance de la Turquie moderne et ses conséquences géopolitiques jusqu'en 1956 ; Villes et sociétés sur le littoral méditerranéen ; Les femmes en France : emploi, vie politique, féminisme, consommation depuis 1939 ; Agriculture et agriculteurs français de 1939 à 1995 ; Le régime de Vichy et sa politique ; Les intellectuels et les pouvoirs (1939-1941) : collaboration, résistance, engagements ; Le développement urbain et ses problèmes en France de 1939 à 1995 ; Gaullisme et gaullistes de 1940 à 1995 ; Les

institutions de la IV^e République (élaboration et mise en pratique) ; Modérés et centristes sous la IV^e et la V^e République (1946-1995) ; La France et la construction européenne de la CECA à Maastricht ; La France et les pays du bloc communiste de 1939 à 1995 ; Politiques économiques de gauche et politiques économiques de droite de 1939 à 1995 ; La classe ouvrière en France de 1939 à 1995 : société, syndicalisme, politique et représentation ; Les crises de mai 1968 (politique, sociale, économique, culturelle) ; L'émigration en France : droit, pratiques et représentations ; La guerre d'Indochine ; L'Afrique noire française de la France libre aux indépendances.

Petites questions impromptues :

L'indépendance grecque ; La question balkanique ; La conquête de l'Algérie ; Le protectorat sur la Tunisie ; Les crises marocaines ; La présence française au Maroc (1912-1956) ; Les nationalismes au Maghreb ; Habib Bourguiba ; Messali Hadj et Ferhat Abbas ; La présence allemande en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale ; Le Piémont et l'unité italienne ; L'unité italienne ; Mussolini ; Franco et la guerre d'Espagne ; Méhémet Ali ; Ferdinand de Lesseps ; Abdülhamid II ; Les Détroits ; Les Tanzimats et les tentatives de réforme ; Le Wafd des frères musulmans et les revendications nationales égyptiennes ; Le mouvement Jeunes Turcs ; Mustapha Kemal ; La Syrie et le Liban sous mandat français ; Marseille et la Méditerranée ; Les Américains en Méditerranée jusqu'en 1956 ; Représentations de l'Orient et du Maghreb ; Darlan ; La question de la jeunesse en France (1939-1995) ; Les relations franco-britanniques (1939-1995) ; Le PCF (1939-1956) ; L'extrême gauche de 1939 à 1995 ; Collaboration et épuration : pratiques et représentations ; L'année 1947 en France ; La France et le traité de Rome ; Jean Monnet, la planification et l'Europe ; Charles De Gaulle ; La politique étrangère du général De Gaulle, président de la Ve République ; Pompidou premier ministre ; Mitterrand jusqu'en 1981 ; L'évolution démographique de la France (1945-1995) ; L'inflation et le chômage en France de 1974 à 1995.

Jury : M. Dominique Barjot, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine Bertho-Lavenir, professeur à l'Université de Paris III-Sorbonne-Nouvelle ; Bruno Delmas, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; M. Jérôme Grondeux, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. HISTOIRE DES ARTS (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Programme : Le modèle antique, du Moyen Âge au XX^e siècle

Sujet : Unité et diversité des références antiques, du Moyen Âge au XX^e siècle

Dans le cadre du programme : « Le modèle antique du Moyen Âge au XX^e siècle », le sujet posé aux candidats était « Unité et diversité des références antiques du Moyen Âge au XX^e siècle ». Trois copies sont parvenues, dont l'une était franchement mauvaise et deux bonnes. On s'excuse de devoir énoncer ici que la qualité d'une copie d'histoire de l'art repose sur des exigences analogues à celle d'une copie d'histoire : on privilégiera la densité du raisonnement, la pertinence des exemples utilisés pour en fonder la justification, la qualité de

l'analyse de ces exemples et, bien sur, la fluidité d'écriture à l'appui du discours, le soin apporté à la construction des paragraphes et à l'organisation des parties, la dynamique des passages stratégiques : introduction, transitions, conclusion, les bonheurs d'expression et, pour en finir, la présentation formelle.

On attend que la copie défende un point de vue, un projet à démontrer et ne se contente pas de juxtaposer des informations. La question étant posée de façon largement diachronique, il semble qu'il était plus opératoire d'adopter une organisation strictement thématique qu'une présentation chronologique. Sans compter que les multiples *revivals* complexifient la chronologie. Encore cela supposait-il de choisir avec pertinence les thèmes à développer et de tenter de corriger le risque d'intemporalité que peut impliquer ce mode de construction, soit en intégrant des nuances chronologiques à propos de chaque thème, soit en faisant coïncider, de façon artificielle certes mais rhétoriquement efficace, un thème et une période.

Il va de soi que les exemples fournis à l'appui du point de vue doivent être présentés selon les règles habituelles en histoire de l'art : outre le titre exact de l'œuvre, souligné d'un trait, symbole de l'italique, on s'attend à trouver le nom de l'auteur, la date, éventuellement la technique plastique et aussi la localisation de l'œuvre.

Quelles qu'en aient été les qualités, les réponses à la question posée ont déçu. Il fallait mettre en évidence le fait que la notion d'Antiquité ne peut plus être interprétée sous le seul regard des spécialistes de l'antiquité grecque ou romaine et que, moins encore, elle ne peut se limiter à quelques époques privilégiées, jugées classiques. Il fallait mettre en évidence la diversité chronologique et culturelle des antiquités et leur apparition progressive dans le corpus des références artistiques : antiquités bibliques et chrétiennes, Égypte, Mésopotamie, primitivismes, antiquité tardive, mélanges divers, etc.

On ne s'attend pas qu'une copie, établie en quatre heures, éblouisse son lecteur par de l'érudition plus moins précise, mais qu'elle sache manier les idées générales (sur les styles par exemple), qu'elle le fasse avec esprit critique et qu'au besoin, elle sache inventer des concepts pertinents. Au profit d'une démonstration.

Notes : Trois candidats ont choisi cette option. Ils ont obtenu les notes suivantes : 15, 14 et 5.

Jury : Mme Michèle Bimbenet-Privat, conservateur en chef du patrimoine, Musée national de la Renaissance ; M. Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et l'Ecole nationale des chartes ; M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes.

2. Épreuve orale d'admission

Programme : Le modèle antique, du Moyen Âge au XX^e siècle

L'épreuve orale consiste en une identification et un commentaire de trois œuvres, illustrant les périodes médiévale, moderne et contemporaine, et privilégie des architectures ou œuvres de toutes techniques plastiques que ce soit. Ces œuvres sont connues ou s'intègrent à un contexte artistique sans équivoque. Il n'y donc pas à redouter le fait que les documents ne sont pas légendés : en principe, les photographies présentées appartiennent à la culture générale du grand public.

On rappellera les principes du commentaire : il est composé d'informations sur l'auteur, sur le contexte historique de la commande, sur les techniques employées, sur le sujet, la manière de le traiter et l'iconographie adoptée, sur les caractéristique de l'écriture plastique (« style »), sur la transmission (« tradition ») de l'œuvre depuis les origines jusqu'à notre époque, sur la fortune critique de celle-ci (dite aussi réception).

Cette énumération ne vaut évidemment pas comme plan type. Il n'existe pas de plan type en matière de commentaire alors qu'il en existe un pour la notice catalographique qu'on produirait dans un musée. Les différents items ci-dessus énumérés (la liste n'en est pas exhaustive et il n'est pas nécessaire que chacun d'entre eux soit documenté) doivent être organisés en fonction d'un objectif qui privilégiera tel aspect de l'œuvre et démontrera la conclusion.

Note : Une candidate admissible a concouru et a obtenu la note de 14/20.

Jury : Mme Michèle Bimbenet-Privat, conservateur en chef du patrimoine, Musée national de la Renaissance et M. Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et l'Ecole nationale des chartes.

5. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Sujet : Mobilités et migrations dans l'espace français métropolitain. Carte obligatoire (sur fond de carte joint) et croquis souhaités.

Cette année, davantage de candidats ont passé l'épreuve de géographie (+20%). Les 61 copies corrigées se sont réparties de la manière suivante : la moyenne s'établit à 8,93, en hausse par rapport aux années précédentes. La moitié des copies sont au dessus de 10. La note maximale est 19 et la note minimale 0 (copie blanche).

Le sujet proposé permettait d'aborder la question des mobilités et des migrations, composantes essentielles de l'organisation des espaces par les sociétés. Cette approche permettait d'apprécier la capacité des candidats à analyser cette notion de flux, phénomène croissant dans le contexte généralisé de mondialisation et les impacts spatiaux entraînés par ces mouvements de population, de diverses natures.

Le territoire français dans son ensemble, à travers les dynamiques économiques, la réduction des coûts de déplacement ou encore la recomposition des temps sociaux, est parcouru par de nouvelles formes de mobilité professionnelle, touristique et familiale. Ces mutations conduisent les géographes à dire que nous sommes entrés dans l'ère des territorialités mobiles, des sociétés nomades et des sociétés en réseaux ; une ère où les territoires ne sont plus pensés en termes de répartitions et de localisations, mais en termes d'articulations et d'interdépendances à appréhender comme des constructions réticulées, topologiques entre des lieux distants (Cattan, 2006, Berroir *et al.*, 2008).

Ce sujet permettait aux candidats d'aborder la question des déplacements à différentes échelles, tant temporelles que spatiales. Les mobilités quotidiennes, navettes domicile-travail

au sein d'une même aire urbaine ou au-delà, les mobilités touristiques d'une nuitée ou plus ou encore les migrations résidentielles entre régions, sont autant d'indicateurs pour appréhender les profondes répercussions territoriales, comme, par exemple, les processus d'étalement urbain, de pression urbaine sur les littoraux, d'attractivité ou au contraire de répulsion de certaines régions, etc.

La définition des termes du sujet a souvent posé problème aux candidats même si une grande partie a su très bien analyser les différenciations, temporelles notamment.

Le terme « mobilités » peut être compris comme tous les déplacements de personnes à l'échelle du globe. On peut donc accepter cette dimension englobante. Cependant, il est admis aujourd'hui que ce terme se définit plus précisément comme les déplacements ayant une temporalité plus courte que les migrations. On peut donc distinguer une différence de temporalité entre mobilités et migrations ainsi qu'une différence scalaire (les mobilités s'effectuant à plus grande échelle que les migrations, mais c'est à nuancer).

Le terme « migrations » dans son acception générale définit tous les déplacements à titre définitif. Cependant les démographes estimant aujourd'hui qu'à l'échelle du territoire français, peu de migrations sont totalement définitives, on prend en compte sous cette acception les déplacements qui entraînent un changement de résidence et une installation relativement durable.

Le terme de mobilités peut ainsi englober les mobilités quotidiennes (navettes domicile-travail), les mobilités touristiques, les mobilités scolaires et étudiantes.

Le terme de migrations concerne plus précisément ici les migrations résidentielles, soit les changements de résidence aux échelles infra-nationale et inter-régionale.

Au cœur de ces définitions, se trouve la notion de distance à maîtriser (d'où par conséquence, la question des transports et celle de l'accessibilité des lieux) mais au-delà aussi la question purement technique. Il est essentiel de mesurer aussi la question du changement des mentalités et de montrer que la société française (mais ce n'est pas la seule) est une société de plus en plus mobile.

Il était ainsi important de s'intéresser aux différentes phases dans le cycle de vie correspondant à des mobilités et migrations particulières (études, 1^{er} emploi, changements familial, retraite, etc.).

Mais il était encore plus pertinent de s'interroger sur l'identité des personnes concernées et de prendre en compte les différentiels sociaux et économiques des populations : qui bouge ? quelles catégories sociales ? pour quelles raisons ? Cette analyse permettait ainsi de mettre en avant de grandes disparités dans les déplacements. Même si la première raison du mouvement, toutes catégories confondues, demeure une raison économique la plupart du temps.

Les implications spatiales des mobilités à l'échelle du territoire français sont nombreuses et la liste suivante n'est pas exhaustive :

- redéfinition des entités urbaines (passage de l'unité à l'aire urbaine, définition fonctionnelle fondée en partie sur les navettes domicile-travail)
- question de l'attractivité de certaines régions (façade atlantique, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon) et « effet-repoussoir » d'autres (Nord-Pas-de-Calais)

- place de l'Île-de-France (Paris + couronnes) dans ce jeu de « push and pull » selon, notamment, l'âge des populations (1^{er} pôle attractif pour le 1^{er} emploi, pôle répulsif pour les retraités, etc.).

Le jury n'a pas exigé de plan-type, la cohérence du raisonnement et la pertinence de l'argumentation étant avant tout privilégiées. Le jury rappelle que la carte jointe, les croquis et schémas modélisateurs et les exemples précis sont particulièrement appréciés pour accompagner la clarté de la démonstration et juger de la capacité à s'exprimer visuellement.

Il était ainsi possible de mener l'argumentation selon un plan assez classique :

- 1) définition et description des types de mobilités ;
- 2) explications et motivations de ces déplacements ;
- 3) répercussions spatiales en termes d'organisation et d'aménagement du territoire.

Mais le jury a su apprécier et mettre en valeur des plans plus originaux, comme ceux qui ont suivi une démarche multiscalair :

- 1) mobilités intra-urbaine (échelle micro) : socle essentiel du fonctionnement urbain aujourd'hui ;
- 2) mobilités à l'échelle meso (navettes hors agglomération, touristes, étudiants) ;
- 3) migrations à plus petite échelle (échelle macro) : migrations résidentielles, avec dans chaque partie les descriptions, explications et conséquences bien illustrées.

Le jury note la nette amélioration de l'ensemble des copies, notamment dès l'introduction et la définition des termes et la mise en place d'une problématique rigoureuse. La démarche multi niveaux a été entreprise, avec plus ou moins de succès, par un grand nombre de candidats. De nombreuses copies ont révélé un réel effort d'illustrations par la présence de schémas ou croquis, ce qui met en avant une bonne préparation à la démarche géographique. Les développements font apparaître cependant des visions très contrastées des conséquences spatiales des mobilités et migrations sur les dynamiques du territoire français. En effet, certaines copies mettent en avant le rôle des mobilités dans l'effacement de la « diagonale du vide » (élément de structuration du territoire français qu'il serait bon que les étudiants actualisent) ; d'autres, au contraire, soulignent que cette « diagonale » ne fait que se creuser...

Comme l'année précédente, la carte et les croquis étaient notés sur cinq points, donnant ainsi une forte valorisation à l'illustration. Cette année encore, les erreurs de localisation sur la carte ont été moins fréquentes.

2. Épreuve orale d'admission

Neuf candidats ont été interrogés et ont obtenu des notes variées. Le jury est heureux de voir l'augmentation du nombre de candidats à l'oral, en raison du changement dans les modalités du concours. Les sujets tirés ont été :

- Faut-il limiter la croissance de l'agglomération parisienne ? (note 11/20). Le sujet demandait une bonne connaissance des définitions de l'urbain en France et des processus de croissance des grandes métropoles et de leurs implications spatiales. Le sujet n'a été que partiellement traité et surtout, aucune réponse n'a vraiment été apportée à la question posée.
- Les espaces de faible densité (8/20). Le sujet, relativement classique, a été appréhendé de manière trop vague, par manque d'exemples précis. Le rôle de l'Etat et des différents acteurs a cependant été abordé dans l'analyse des solutions proposées par l'aménagement du territoire à ce type spécifique d'espaces.

- Les périphéries des villes dans la France d'aujourd'hui (8/20). La définition des différents types d'espaces urbains et de leurs dynamiques n'était pas suffisamment maîtrisée pour traiter les enjeux du sujet.
- Les espaces frontaliers en France (8/20) : approche partielle du sujet.
- Les espaces touristiques en France (7/20) : Les connaissances sont restées trop imprécises sur certains types d'aménagement.
- Les enjeux de l'étalement urbain en France (7/20). Les connaissances concernant les modèles de ville sont inexistantes de même que les exemples étrangers pouvant servir de point de comparaison.
- La façade atlantique : une périphérie ? (5/20). Un traitement très insuffisant du sujet par manque total de connaissances. Cet espace particulier devait permettre la réflexion sur l'idée de « régionalisation » ou du moins d'unité entre des territoires très divers.

Deux sujets ont été particulièrement bien abordés :

- La France entre le Nord et le Sud de l'Europe : quels enjeux pour les infrastructures de transport ? (15/20) ;
- Villes en systèmes en France (17/20).

Jury (écrit et oral) : Mme Pernelle Grandjean, professeur à l'Université de Reims, et Mme Céline Vacchiani-Marcuzzo, maître de conférences à l'Université de Reims.

6. VERSION LATINE (écrit)

VERSION LATINE

Iris, messagère des dieux, annonce à Turnus, ennemi d'Enée,
qu'il a quitté son camp en quête de renforts : c'est le moment d'attaquer.

Atque ea diuersa penitus dum parte geruntur,
Irim de caelo misit Saturnia Iuno
audacem ad Turnum. Luco tum forte parentis
Pilumni Turnus sacrata ualle sedebat.
Ad quem sic roseo Thaumantias¹ ore locuta est: 5
« Turne, quod optanti diuum promittere nemo
auderet, uoluenda dies en attulit ultro.
Aeneas urbe et sociis et classe relicta
sceptra Palatini sedemque petit Euandri².
Nec satis: extremas Corythi³ penetrauit ad urbes 10
Lydorumque manum, collectos armat agrestis.
Quid dubitas? Nunc tempus⁴ equos, nunc poscere currus.
Rumpe moras omnis et turbata arripe castra. »
Dixit, et in caelum paribus se sustulit alis
ingentemque fuga secuit sub nubibus arcum. 15
Agnouit iuuenis duplicisque ad sidera palmas
sustulit ac tali fugientem est uoce secutus:
« Iri, decus caeli, quis te mihi nubibus actam
detulit in terras? Vnde haec tam clara repente
tempestas? Medium uideo discedere caelum 20
palantisque polo stellas. Sequor omina tanta,
quisquis in arma uocas. » Et sic effatus ad undam
processit summoque hausit de gurgite lymphas
multa deos orans, onerauitque aethera uotis.

Virgile, *Enéide*, 9

¹ Iris est « la fille de Thaumatas ». L'arc-en-ciel est son symbole (v. 15).

² Evandre, dont Enée était aller chercher l'alliance, est le « seigneur du Palatin » (traduction possible de *sceptra Palatini*).

³ Corythe : ville d'Etrurie. Ici : « la région de Corythe »

⁴ Sous-entendre est.

Le titre donné au texte indiquait clairement le sujet du début de ce chant 9. Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas été déroutés par la traduction d'un texte poétique, bien qu'il semble que la scansion de l'hexamètre soit étrangère à beaucoup d'entre eux. Seule une minorité – les moins préparés et les moins cultivés – ont été gênés par leur ignorance du déroulement de l'épopée de Virgile.

Dans la première phrase, la principale erreur commise par les candidats a été d'associer *ea* à *diuersa* : ici, la scansion eût montré que le *a* de *diuersa* est long, et que le mot est donc à l'ablatif. Le *a* de *ea* est bref : dans le contexte, le pronom est forcément au neutre pl., avec le sens de "ces événements". *Diuersa* détermine donc *parte* : "dans une région tout à fait éloignée". Beaucoup de candidats n'étaient sans doute pas assez aguerris pour savoir que, en poésie, il peut y avoir des disjonctions parfois fortes entre déterminant et déterminé. A l'inverse, d'autres, en faisant d'*audacem* le déterminant d'*Irim*, ont créé là une disjonction trop forte. La réalité est plus simple : *audacem* détermine *Turnum*, et la place de l'adjectif, devant le substantif, est normale. A part cela, signalons une erreur récurrente d'une année à l'autre : la confusion entre parfait et présent. *Misit* signifie "envoya", et non "envoie". - *Parte* n'a pas toujours été bien traduit : il a un sens local (« région ») ; certains, commettant un contresens, ont cru que l'ensemble *diuersa penitus parte* signifiait : « de façon profondément contraire ».

La deuxième phrase (v. 3sq.) n'a pas donné lieu à des erreurs aussi graves. Signalons tout de même une étourderie curieuse: *luco* a parfois été pris pour l'ablatif d'un nom (ou prénom), *Lucus* (?). Certains ont peut-être été déroutés, sans raison, par la présence de deux ablatifs dans la même phrase, *luco* et *ualle*. Les rapports de parenté n'étaient pas non plus très clairs dans certaines copies : on assiste alors à une disjonction entre *parentis* et *Pilumni*, alors que les deux mots forment un tout et déterminent *luco*.

Au vers 5, nous avons admis, pour *roseo*, la traduction « couleur de rosée », bien que le mot *couleur* soit quelque peu impropre pour la rosée... Mieux valait tout de même dire « couleur de rose » ou « fraîche comme la rosée », puisqu'il est vrai que Virgile joue sur les deux sens du mot.

La difficulté a paru augmenter aux vers 6-7. *Optanti* n'a pas souvent été compris (il a parfois été associé à *dium*, avec un contresens sur le génitif : « ce qui est souhaité par les dieux » ; la suite de la phrase devenait alors un non-sens). En fait, il faut comprendre que *tibi* est sous-entendu (*tibi optanti*) : « ce qu'aucun des dieux n'aurait osé promettre pour répondre à tes vœux ». Certaines traductions, maladroites plus que fausses (« ce que tu souhaites »), pouvaient laisser croire que l'on voyait en ce participe une 2^e personne du verbe *optare*. En fait, *dium* détermine *nemo*. *Voluenda dies* : nous avons trouvé beaucoup d'erreurs, mais moins de contresens qu'au début de la phrase. Le sens pourrait être : « le jour qui doit s'écouler » (puisque nous sommes sans doute le matin), mais le parfait *attulit* impose un sens plus général : « le temps qui s'écoule », : « le déroulement des jours » (Voir F. Gaffiot, Mus. Belge 33, p. 225).

Nous avons trouvé, à propos d'*ultro*, une erreur inexplicable, qui vient peut-être, par une mauvaise lecture, d'une confusion avec *altero*. Ce qui nous amène, une fois de plus, à inviter les candidats à lire attentivement le texte.

Vers 8-9 : quelques maladroites à propos de *sedem* (*petit sedem* : « il gagne le séjour, il se rend chez »).

Vers 10-11 : *nec satis* : « et ce n'est pas tout ». *Extremas* signifie tout simplement « les plus éloignées ». Quant au vers 11, il a donné lieu à quelques confusions. Certains n'ont pas vu que *manum* est simplement le COD de *armat*, pourtant situé dans le même vers. Ce COD est précisé par l'apposition *agrestis* (accus.) : « il arme une troupe de Lydiens¹, des paysans qu'il a rassemblés ».

Vers 12-13 : le sens le plus courant de *quid* adverbial (« pourquoi ? ») n'a pas toujours été saisi. D'autre part, traduire *moras* par « obstacles » est ici inexact. Le mot a bien son sens temporel le plus fréquent (« retard », d'où : « attermoisement »). Ensuite a été commise l'erreur qui consiste à traduire *castra* par un pluriel, erreur qui ne devrait être le fait que de grands débutants (étourdis). En revanche, pour *turbata*, nous avons apprécié la traduction : « désorganisé ».

Vers 14-15. On peut traduire *se sustulit* par « s'envola, s'éleva » (mais il y avait des erreurs de temps). *Paribus alis* a donné lieu à des erreurs et, quand il était compris, à des gaucheries : la traduction littérale est ici absurde (« ailes égales »). Il faut plutôt penser à un « vol harmonieux ». On peut également supposer qu'en prenant son envol Iris s'aide également de ses deux ailes, et écrire : « en ouvrant ses deux ailes ».

Au vers suivant, il faut traduire *secuit* par « elle traça (dans sa fuite) » : *fuga* est un ablatif. Mais nous avons toléré certaines autres traductions, au bénéfice du doute.

Vers 16-17 : quelques étourderies sur *palma* (paume = main), de même que sur *tali* : certains, ne reculant pas devant l'absurdité, y ont vu un gén. de *talus*, « talon ». Il est recommandé de réviser dans une grammaire les pronoms-adj. indéfinis et autres... Comme précédemment pour *audacem*, quelques-uns ont fait de *fugientem* le COD d'*agnouit* (et non de *secutus*). *Tali* détermine *uoce* : « et, tandis qu'elle fuyait, il l'accompagna des mots suivants ».

Vers 18-19 : la principale difficulté a été d'identifier la fonction de *nubibus* : il s'agit d'un abl. de provenance (« qui t'a fait descendre des nuées vers moi ? »). *Defero* signifie en effet « faire descendre ».

Vers 19-20 : *tempestatas* a rarement été compris. Le contexte, pourtant, imposait un seul type de traduction. Un orage ne peut être « clair » (*clarus*), ni, à plus forte raison, laisser voir les étoiles dans le ciel. Par conséquent *tempestatas* a le sens, bien attesté, de « beau temps », ou plutôt « embellie (si éclatante, ou si limpide) ».

Vers 20-21 : *medium caelum* signifie « le ciel, en son milieu ». *Palans* a un sens plus actif que « dispersé » : « errer ».

Vers 21-22 : où nous réitérons notre recommandation des vers 16-17. Un adj. comme *tantus* doit être correctement traduit : « si grands » et non pas « tels ». Attention, ici encore, de bien lire tous les mots : *omina* n'est pas *omnia* !

Quisquis... *uocas* a été bien mal traduit. Il fallait comprendre que *quisquis* est un nominatif, et donc le sujet de *uocas* (alors que beaucoup, en dépit du contexte, ont traduit : « qui que tu appelles aux armes », ce qui ne vaudrait que pour un accus.). On traduira : « qui que tu sois, toi qui m'appelles... ».

¹ Lydiens = Etrusques, identification qui repose sur une vieille croyance faisant venir les Etrusques d'Asie Mineure.

Vers 22-25 : une erreur bénigne : quelques-uns, oubliant le début du texte (une vallée implique souvent la présence d'une rivière...) traduisent *undam* par « les flots marins ». *Summus* : « de la surface » : « à la surface des eaux profondes ». Ensuite, encore des mauvaises lectures (?) : 1) *multa* n'est pas *multos*. Ce neutre pl. (objet interne) signifie : « de nombreuses prières ». 2) *Onerare* n'est pas *honorare* (sans commentaire de notre part...). 3) *Vota* n'a jamais signifié « promesses », mais « vœux ». Peut-être la maîtrise du français est elle quelquefois en cause dans ce faux-sens...

Malgré toutes les erreurs que nous avons trouvées au fil des copies, ces dernières, dans leur majorité, sont honorables, si l'on met à part les candidats qui, manifestement, ont mal choisi leur option et n'y étaient pas du tout préparés. On obtient la moitié de copies égales ou supérieures à la moyenne (12 sur 24 copies). La moyenne est de 8,35 et les notes s'échelonnent de 0 à 17,5.

Jury : M. Jean-Denis Berger, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale Bourgain, directeur d'études à l'Ecole nationale des chartes ; M. Luc Duret, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

7. VERSION GRECQUE (écrit et oral)

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Graves accusations portées contre l'un des chefs d'une expédition

1 Τὰ μὲν κατηγορημένα οὕτως ἐστὶ πολλά καὶ δεινὰ, ὧς ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὥστε οὐκ ἂν μοι δοκεῖ δύνασθαι Ἐργοκλῆς ὑπὲρ ἐνὸς ἐκάστου τῶν πεπραγμένων αὐτῷ πολλακίς ἀποθανῶν δοῦναι δίκην ἀξίαν τῷ ὑμετέρῳ πλήθει. Καὶ γὰρ πόλεις προδεδωκῶς φαίνεται, καὶ προξένους καὶ πολίτας ὑμετέρους ἡδίκηκῶς, καὶ ἐκ πένητος ἐκ τῶν ὑμετέρων πλούσιος γεγενημένος. 2 Καίτοι πῶς αὐτοῖς χρή συγγνώμην ἔχειν, ὅταν ὄρατε τὰς μὲν ναῦς, ὧν ἦρχον οὗτοι, δι' ἀπορίαν χρημάτων καταλυομένας καὶ ἐκ πολλῶν ὀλίγας γιγνομένας, τούτους δὲ πένητας καὶ ἀπόρους ἐκπλεύσαντας οὕτως ταχέως πλείστην τῶν πολιτῶν οὐσίαν κεκτημένους ; ὑμέτερον τοίνυν ἔργον ἐστίν, ὧς ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἐπὶ τοῖς τοιούτοις ὀργίζεσθαι. 3 καὶ γὰρ δὴ δεινὸν ἂν εἴη, εἰ νῦν μὲν οὕτως αὐτοὶ πιεζόμενοι ταῖς εἰσφοραῖς συγγνώμην τοῖς κλέπτουσι καὶ τοῖς δωροδοκοῦσιν ἔχοιτε, ἐν δὲ τῷ τέως χρόνῳ, καὶ τῶν οἴκων τῶν ὑμετέρων μεγάλων ὄντων καὶ τῶν δημοσίων προσόδων μεγάλων οὐσῶν, θανάτῳ ἐκολλάζεστε τοὺς τῶν ὑμετέρων ἐπιθυμούντας.

Lysias

Les candidats de la section B devaient pour leur part traduire un passage de Lysias tiré du *Contre Ergoclès. Epilogos*, c. 1-3. Ergoclès fut un des chefs de l'expédition navale conduite par Thrasybule pendant la Guerre de Corinthe sur les côtes d'Asie Mineure en 390-389 ; accusé, peut-être abusivement, de trahison, corruption et détournement d'argent, il fut en tout cas condamné à mort et exécuté.

Le texte, construit avec une grande rigueur, ne présentait pas de difficultés de vocabulaire mais supposait de bonnes connaissances grammaticales, en particulier dans le domaine de la syntaxe ; il exigeait une lecture attentive qui a été bien menée par trois des quatre candidats. La qualité générale de l'épreuve est ainsi nettement supérieure à celle des années précédentes, ce qui réjouit le jury, même s'il regrette que le nombre de copies soit si réduit.

La première phrase était délicate à traduire en rendant compte de la construction. Le sujet de la proposition consécutive Ἐργοκλήης gouverne le verbe μοι δοκεῖ ... οὐκ ἄν δύνασθαι ... δοῦναι δίκην ἀξίαν τῷ ὑμετέρῳ πλήθει et il fallait bien noter que le participe ἀποθανῶν a une valeur concessive conditionnelle, mise en évidence par la particule ἄν ; ἀποθανῶν est lui-même précisé par l'adverbe πολλάκις et surtout par le complément ὑπὲρ ἐνὸς ἐκάστου τῶν πεπραγμένων αὐτῷ (datif régi par le participe parfait passif) : « il me semble qu'Ergoclès ne pourrait recevoir un châtement adéquat pour la foule que vous êtes, même si, pour chacun de ses méfaits pris isolément, il était mis à mort à plusieurs reprises ». La valeur différente de ἐκ dans ἐκ πένητος ἐκ τῶν ὑμετέρων πλούσιος γεγεννημένος doit être rendue : « de pauvre, il est devenu riche à partir de vos biens ». Dans cette phrase, les trois participes parfaits sont sur le même plan, construits avec le verbe φαίνεται dont Ergoclès est le sujet. C'est encore une construction participiale dans la phrase qui suit, régie par le verbe ὁρᾶτε et qui met en opposition (μὲν ... δὲ) la flotte et ses chefs, « lorsque vous voyez que... » τὰς μὲν ναῦς ... καταλυομένας ... καὶ γιγνομένας, τούτους δὲ ... ἐκπλεύσαντας ... κεκτημένους (ces deux derniers participes ne sont pas sur le même plan, comme le souligne la différence de temps) « que les navires ... sont hors d'usage, alors qu'eux (les chefs de l'expédition navale), qui étaient partis pauvres ... ont acquis si vite ... ». Cette opposition forte entre μὲν ... δὲ se retrouve dans la phrase conditionnelle suivante, renforcée par l'opposition entre « maintenant », avec l'emploi du verbe à l'optatif traduisant la possibilité qui doit être refusée, et « dans le temps d'alors » avec l'imparfait ; ce jeu rhétorique contribue ici aussi à accentuer l'expression de l'indignation éprouvée par l'orateur : « et certes, il serait extraordinaire », δεινὸν ἄν εἶη, εἰ νῦν μὲν ... συγγνώμην ... ἔχοιτε, ἐν δὲ τῷ τέως χρόνῳ ... θανάτῳ ἐκολάζετε « que, maintenant, vous pardonniez ... tandis que, dans le temps d'alors, vous punissiez de mort ... ». L'expression « dans le temps d'alors » est précisée par deux génitifs absolus symétriques καὶ τῶν οἰκῶν ... μεγάλων ὄντων καὶ τῶν δημοσίων προσόδων μεγάλων οὔσων.

Notes : 4 candidats. Moyenne : 9,25. Les notes obtenues sont : 18 ; 16 ; 14 et 7/20.

2. Épreuve orale d'admission

Aucun candidat admissible n'avait choisi la version grecque comme option d'oral.

Jury (écrit et oral) : M. Philippe Hoffmann et Mme Brigitte Mondrain, directeurs d'études à l'Ecole pratique des hautes études.

7. TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE LV1 (écrit BEL)

Cette épreuve est celle de la BEL, commune aux Ecoles normales supérieures (ENS). Le lecteur trouvera donc les rapports concernant les différentes LV1 sur les sites Internet des ENS.

Les 117 candidats au concours de l'Ecole des chartes se sont répartis sur quatre langues :

- anglais, pour 84 candidats ; moyenne : 10,15 (moyenne globale BEL : 9,7) ;
- espagnol, pour 19 candidats ; moyenne : 8,89 (moyenne BEL : 9,61) ;
- allemand, pour 12 candidats ; moyenne : 13,21 (moyenne BEL : 9,7) ;
- italien, pour 2 candidats ; moyenne : 8,50.

8. VERSION ANGLAISE LV2 (écrit)

A child's world

Philip didn't linger in the hall; he ran, slithering on the parquet Mrs Baines had polished, to the stairs. Through the drawing-room doorway on the first floor he saw the draped chairs; even the china clock on the mantel was covered like a canary's cage; as he passed it, it chimed the hour, muffled and secret under the duster. On the nursery table he found his supper laid out: a glass of milk and a piece of bread and butter, a sweet biscuit, and a little cold Queen's pudding without the meringue. He had no appetite; he strained his ears for Mrs Baines's coming, for the sound of voices, but the basement held its secrets; the green baize door shut off that world. He drank the milk and ate the biscuit, but he didn't touch the rest, and presently he could hear the soft precise footfalls of Mrs Baines on the stairs: she was a good servant, she walked softly; she was a determined woman, she walked precisely.

But she wasn't angry when she came in; she was ingratiating as she opened the night-nursery door – 'Did you have

a good walk, Master Philip?' – pulled down the blinds, laid out his pyjamas, came back to clear his supper. 'I'm glad Baines found you. Your mother wouldn't like you being out alone.' She examined the tray. 'Not much appetite, have you, Master Philip? Why don't you try a little of this nice pudding? I'll bring you up some more jam for it.'

'No, no, thank you, Mrs Baines,' Philip said.

'You ought to eat more,' Mrs Baines said. She sniffed round the room like a dog. (...)

She patted his shoulder and her fingers flashed to his lapel; she picked off a tiny crumb of pink sugar. 'Oh, Master Philip,' she said, 'that's why you haven't any appetite. You've been buying sweet cakes. That's not what your pocket money's for.'

'But I didn't,' Philip said. 'I didn't.'

She tasted the sugar with the tip of her tongue.

'Don't tell lies to me, Master Philip. I won't stand for it any more than your father would.'

'I didn't, I didn't,' Philip said. 'They gave it me I mean Baines,' but she had pounced on the word 'they'. She had got what she wanted; there was no doubt about that, even when you didn't know what it was she wanted. Philip was angry and miserable and disappointed because he hadn't kept Baines's secret. Baines oughtn't to have trusted him; grown-up people should keep their own secrets, and yet here was Mrs Baines immediately entrusting him with another.

Graham Greene, *The Basement Room*, 1935.

Il s'agit d'un extrait d'une nouvelle intitulée 'The Basement Room' (ce titre n'était pas à traduire), publiée en 1935, qui a fait l'objet d'une adaptation cinématographique très réussie par Carol Reed, en 1948, 'The Fallen Idol', avec Ralph Richardson et Michelle Morgan ('Première Désillusion'). Le titre du passage à traduire : 'A Child's World' est particulièrement important et méritait quelques secondes d'attention. Il ne se contente pas, en effet, d'annoncer le thème et le contenu du texte, il indique aussi le point de vue donné par le narrateur anonyme à la troisième personne. C'est littéralement le monde tel qu'il peut être vu (et compris) par un enfant : Philip.

Le champ lexical de l'enfance se met dès lors très naturellement en place, surtout au niveau du décor et des aliments du repas préparé : *nursery table*, *bread and butter* (pain beurré), *this nice pudding*, ce bon pudding, plutôt 'ce bon' que 'ce beau pudding'. Ce dernier mot n'a pas à être traduit car cela fera partie d'une petite fenêtre ouverte sur la réalité et sur l'espace du texte. Il ne faudrait pas faire croire au lecteur que cette scène a eu lieu en France avec des personnages s'exprimant en français. Donc laissons au '*pudding*' toute l'authenticité d'un dessert bien britannique, de même un simple emprunt permet d'éviter le ridicule d'un 'pudding de reine' ; '*Mrs Baines*' n'est pas la Française Mme Baines. Quant à Baines, il n'a même pas droit à un intitulé particulier car c'est un domestique et son épouse l'appelle ainsi. Plus délicat, et plus intéressant est '*master*' Philip (et non pas 'Philippe'). Pas de 'maître Philippe' car il ne s'agit pas d'un avocat, mais d'une particularité de la langue anglaise lorsqu'on s'adresse à un jeune garçon : donc, nouvel emprunt : 'master Philip' (pour une jeune-fille, ce serait '*mistress*').

Le langage de Master Philip reflète son âge et son indignation: 'Non, c'est pas vrai ! Non, c'est pas vrai !' La deuxième occurrence est plus révélatrice, car elle l'oblige à tomber dans le piège tendu par Mrs Baines. Un seul pronom : '*they gave it to me*', 'C'est eux qui me l'ont donné'. La rectification de dernière minute '*I mean Baines*', 'ou plutôt Baines', sera inutile, '*she had pounced on the word 'they'*'. *She had got what she wanted.*' 'elle avait bondi sur le mot 'ils'. Elle avait obtenu ce qu'elle voulait.' Quant à Philip, son point de vue enfantin permet au lecteur de décoder ce passage en lisant entre les lignes : '*Philip was angry and miserable and disappointed*', 'Philip était en colère, malheureux et déçu'. Les trois qualificatifs donnent tout le sens au texte en renvoyant à la fois au pronom '*they*' et au titre de l'extrait : '*he hadn't kept Baines's secret [...] grown-up people should keep their own secrets...*' 'il n'avait pas gardé le secret de Baines [...] les adultes devraient garder leurs secrets pour eux.'. Ce secret non dit est que Baines était accompagné (d'une femme) ; c'est ce que Mrs Baines voulait savoir et Philip avait été témoin, malgré lui d'une scène qu'il ne lui était pas possible de comprendre, d'où la trahison involontaire de son ami Baines.

Les candidats bien préparés ont réussi à se laisser guider par l'ambiance particulière de ce texte, sans trop s'éloigner de la réalité décrite tout en évitant un mot à mot lassant et artificiel. Cette année encore, le savoir-faire bien acquis grâce au travail accompli au cours de l'année précédant le concours aura donné des résultats encourageants et pourrait rendre service aux futurs candidats.

Notes : 28 candidats. La moyenne est de 10,18. Les notes s'échelonnent de 3 à 17. 14 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : M. François Gallix, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, et Mme Vanessa Guignery, professeur à l'Ecole normale supérieure de Lyon.

9. VERSION ALLEMANDE LV2 (écrit)

» Junge, lies nicht so viel ! «

Ich liebte es, auf einer Fußbank vor dem kleinen eisernen Ofen in der Küche zu sitzen und stundenlang zu lesen. Ich las alles, was mir in die Finger kam: deutsche Heldensagen, Wilhelm Hauffs Märchen, Karl May, Robinson Crusoe, Tarzans Abenteuer im Dschungel. Mit den Helden dieser Bücher fieberte ich immer derart hingebungsvoll mit, dass meine Mutter regelmäßig einen Schreck bekam, wenn sie mich wieder einmal tränenfeucht am Ofen sitzen sah. Sie vermutete wahrscheinlich, ich sei verrückt geworden, weil ich abwechselnd grundlos vor mich hin kicherte, dann wieder ein entsetztes Gesicht machte und nicht ansprechbar war. So sehr ließ ich mich von den Geschichten gefangen nehmen und aus der kleinen Küche in unbekannte Abenteuer entführen.

Meine Mutter machte sich ernsthaft Sorgen um mich. »Junge, lies nicht so viel! Du wirst ja noch ganz dumm davon im Kopf«, rief sie eines Tages bekümmert aus. Ein großartiger Satz. Ein Satz, der von wunderbar entwaffnender Bodenständigkeit zeugte, ein Satz, wie nur meine Mutter ihn sagen konnte. Sie befürchtete wahrscheinlich, dass die Büchergeschichten bleibende Flausen in meinem Kopf hinterlassen könnten. Dass ich zum einfachen Leben nicht mehr taugen würde. Sie war eine sehr praktische Frau. Für einen Tagträumer, der in Gedanken mit Rittern, roten Brüdern und Glückssuchern vagabundieren ging, brachte sie eher begrenztes Verständnis auf.

Mein Lieblingsbuch damals hieß *Steppke zieht in die Welt* und handelte von einem Waisenjungen, der aus dem Heim ausreißt, um sein Glück zu finden. Er gerät in die Fänge einer Diebesbande, für die er stehlen muss. Weil er sehr klein ist, kann er ohne Schwierigkeiten überall klauen. Er ist sogar so klein, dass er durch die winzige Öffnung eines Hühnerstalls passt, um Eier zu stehlen. Das hat mich sehr beeindruckt, vielleicht weil ich auch nicht eben groß geraten bin. Nach längerem Umherirren landet er auf einem Bauernhof an der Nordsee, und der Bauer und seine Frau nehmen ihn als ihren Sohn auf. Dort ist der Waisenjunge endlich glücklich. Mich rührte diese Geschichte jedes Mal so sehr, dass ich Rotz und Wasser heulte. Dass sich die Gerechtigkeit am Ende auf die Seite des Schwächeren schlägt, fand ich anständig, ahnte aber bereits damals, dass sich daraus keine sichere Regel fürs Leben ableiten lässt. Was ich wiederum ungerecht fand. Ich war eben schon früh ein sentimentaler Hund.

Peter Sodann, *Keine halben Sachen. Erinnerungen*, 2009.

Le texte proposé aux 29 candidats de LV2 était tiré de l'ouvrage autobiographique de Peter Sodann, *Keine halben Sachen. Erinnerungen* (2009). Dans le passage retenu, l'auteur évoque ses lectures d'enfance (l. 1-5), avant de souligner l'inquiétude de sa mère face à sa passion dévorante pour les livres (l. 6-23). Il présente ensuite son livre préféré (l. 24-34) et décrit les effets de cet ouvrage sur l'enfant sensible qu'il était (l. 34-39).

Les difficultés syntaxiques portant essentiellement sur l'expression de la conséquence ont dans l'ensemble été bien identifiées :

- l. 6 *derart...*, *dass*
- l. 35 *so sehr*, *dass*

La construction plus délicate l. 35, 36, 37 *dass sich... fand ich anständig* n'a généralement pas désarçonné les candidats.

Les erreurs répertoriées sont donc avant tout liées au lexique et à des négligences ou confusions diverses. Le thème choisi correspondait pourtant une nouvelle fois à un sujet familier aux candidats à l'Ecole des Chartes. Les lectures d'enfance de Peter Sodann ont toutefois été à l'origine de nombreuses erreurs. Ainsi, la dénomination des genres littéraires est mal maîtrisée :

- (l. 3) *deutsche Heldensagen* a été traduit par *romans allemands, dictionnaire allemand, discours allemands, héros allemands, fables allemandes, épopées en allemand* et même *l'allemande Heldensagen* !
- (l. 3-4) *Wilhelm Hauffs Märchen* a été rendu par *randonnées de Wilhelm Hauff, la Marche de Wilhelm Hauff, les hauts faits de Wilhelm Hauff, contes de Wilhelm Hauffs, contes de Guillaume Tell* (2 copies !). Certains candidats ont même jugé bon de maintenir *Wilhelm Hauffs Märchen* et *Tarzans Abenteuer im Dschungel*.

Quant au titre du livre préféré de Sodann *Steppke zieht in die Welt* (l. 24), ouvrage peu connu de I. D. Tanner et intitulé en réalité *Steppke geht in die Welt*, sa traduction s'imposait. Le jury n'attendait certes pas une traduction du mot familier *Steppke* (*gamin, gosse*), employé essentiellement dans le nord de l'Allemagne. On pouvait penser à *Steppke part à la découverte du monde*.

Pour ce qui est du vocabulaire plus éloigné des domaines de prédilection des candidats à l'Ecole des Chartes, on notera que les quelques termes se référant à des éléments prosaïques, par exemple *Hühnerstall* (l. 29), étaient facilement déductibles à partir de l'étymologie ou du contexte (l. 29 *Eier*). L'écrasante majorité des candidats n'a d'ailleurs guère hésité. Quant à l'expression imagée *bleibende Flausen* (l. 18), elle était compréhensible compte tenu de la fin de la phrase *in meinem Kopf hinterlassen könnten* et des injonctions de la mère *lies nicht so viel!* (l. 14). De même, la locution *Rotz und Wasser heulen* (l. 35) ne devait pas troubler les étudiants vu le verbe qui précédait, *rührte* (l. 34), et la fin du texte *ein sentimentaler Hund*. Encore fallait-il faire preuve d'habileté et ne pas traduire cette dernière tournure par un mot-à-mot ridicule, comme ce fut le cas dans une dizaine de copies. Certaines propositions (*un bête sentimental, une bête sentimentale, un crocodile sentimental*) résultaient certes d'une volonté de rester fidèle au texte, mais ne pouvaient guère remporter l'adhésion du jury.

Les lacunes lexicales les plus flagrantes ont porté sur :

- l. 2 *sitzen* confondu avec *sich setzen* dans 17 copies.
- l. 6-7 *einen Schreck bekam* : Le jury a constaté plusieurs traductions fantaisistes (*invité, épave* etc.). En outre, trois candidats allègrement entraînés par leur première langue vivante et leurs connaissances cinématographiques n'ont pas hésité à proposer *devenait un monstre* !
- l. 22-23 *brachte... begrenztes Verständnis auf* : La particule verbale n'a pas toujours été repérée. De plus, *bringen* a été parfois confondu avec *brauchen*.
- l. 32 *Bauernhof – Bauer* : 11 étudiants ont proposé *menuisier, maçon, constructeur, bâtisseur, voire marin, armateur, baron* et partant mal traduit *Bauernhof*.
- l. 35-36 *sich auf die Seite des Schwächeren schlagen* : cette tournure a perturbé de nombreux candidats (confusion sur le sens de *sich schlagen* ainsi que sur *Seite* – ici *côté* et non *page*). Elle pouvait être rendue par *se ranger du côté du plus faible*.

En revanche, une expression nettement plus délicate telle que *von wunderbar*

entwaffnender Bodenständigkeit zeugte (l. 16) : qui témoignait d'un pragmatisme/sens des réalités/côté terre à terre extraordinairement désarmant a été assez bien, voire bien comprise par près de la moitié des candidats, même si la nature de *wunderbar* a rarement été repérée ou si l'adjectif *entwaffnend* a parfois été omis. Le jury a ainsi relevé *qui montrait à quel point elle était terre à terre, qui était la preuve d'une merveilleuse rigidité, qui révélait une trivialité étonnamment désarmante*, ou encore *d'un étonnant et remarquable pragmatisme*. De même, *weil ich auch nicht eben groß geraten bin* (l. 31) a été bien compris hormis l'erreur grossière portant sur *groß* traduit par *gros* (2 copies).

Le jury, quitte à se répéter inlassablement, regrette que :

- trop de candidats aient tendance à manquer de précision (il convient de tenir compte du nombre, de la valeur du comparatif, des nuances apportées par les fameux petits mots).
- l'orthographe et les conjugaisons laissent trop souvent à désirer.

Notes : 29 candidats. La moyenne est de 10,02. Les notes s'échelonnent de 1 à 18. 16 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : Mme Béatrix Frappez, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne Lefebvre, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle Sauerwein, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

10. VERSION ESPAGNOLE LV2 (écrit)

Se marcharon, por fin, en una escampada breve, porque, nada más alejados unos minutos, repitió la lluvia. Don Baldomero ofreció la rebotica como refugio, y unas copas de aguardiente. Aldán las aceptó. Entraron sin meter ruido, para que doña Lucía no se enterase y no le diese por bajar a estorbarles. La primera copa la bebieron de pie: Aldán ponderó la fuerza del aguardiente y la hermosa color con que las yerbas lo tenían. Don Baldomero se consideró en la obligación de repetir, y bebieron la segunda ya sentados. El calor de la camilla convenía para secar las botas húmedas.

—¿Qué le parece Carlos? —preguntó Aldán
—Es un tío simpático y campechano. De eso no hay duda.

—¿Piensa que será capaz de desbancar al otro?
—¿Desbancarlo? ¿Qué quiere usted decir?
—Mandar en el pueblo.

Don Baldomero se encogió de hombros.

—Vaya usted a saber. A lo mejor se marcha pronto. Aldán tendió sobre la mesa la mano descarnada y golpeó el tapete.

—Entendámonos, ¿eh? Yo, por principio, soy enemigo de que nadie mande, pero ante una situación de hecho, prefiero a Carlos Deza. Es un intelectual y se avendrá a razones. [.]

—Lo que estoy proponiéndole —dijo en seguida— es una cuestión de ética, no de política práctica, y menos de política inmediata. Se trata de establecer, teóricamente, la diferencia entre estar mandados por un zascandil o por una persona decente.

—¡Hombre!

—Entonces, pongamos los medios...

—¿Nosotros?

—Exactamente.

Don Baldomero rió, se le atragantó el aguardiente con la risa y tosió un rato.

—¡No diga bobadas! ¿Qué podemos hacer usted y yo? A usted le hacen caso unos cuantos pescadores que suman entre todos sesenta o setenta votos; a mí no me hace caso nadie. Pero aunque dispusiésemos de todos los votos del pueblo, ¿qué podríamos hacer? Ahora mandan en España eso que llaman las derechas republicanas, pero en el Ayuntamiento de Pueblanueva, los concejales de Cayetano tienen mayoría. Mientras tenga el dinero, mandará.

—Mientras tenga vida —respondió Aldán sombríamente.

El boticario le miró asustado.

—¿Qué quiere insinuar?

—Nada. Le digo con la mayor claridad que Cayetano mandará mientras viva. Luego, para que deje de mandar, hay que matarle. Jamás imaginé que Carlos pudiera sustituirle simplemente; yo no soy un soñador ni un imbécil. Para que Cayetano deje de gobernarnos y pueda hacerlo otro hace falta una tragedia.

—Usted está loco.

—No. Digo las cosas como son. Vivo en la realidad y veo claro en ella. Y si la realidad es ésta, ¿para qué vamos a engañarnos? Hay que matar a Cayetano.

Gonzalo Torrente Ballester, *Los gozos y las sombras*.
I. *El señor llega*, 1971

La version que nous avons proposée cette année aux candidats était, nous semble-t-il, un beau texte, extrait de *El señor llega*, premier volet de *Los gozos y las sombras*, de Gonzalo Torrente Ballester. Le premier paragraphe, narratif, plantait le décor d'une conversation, au

départ anodine, entre deux individus apparemment sans grande envergure, s'apprêtant à boire au coin d'un *brasero* par une nuit de grande pluie, activité si proprement castillane !

S'ensuivait alors, sous la forme d'un long dialogue tout en non-dits et en silences, une scène de complot ourdi autour d'une eau-de-vie décapante. À mesure que le texte se déployait, l'échange devenait inquiétant, glaçant même, tant le meurtre du maire de Pueblanueva y était froidement évoqué. Aussi le vocabulaire, jamais abscons, se voulait-il incisif et précis, au service d'un texte rédigé au scalpel : *desbanicar, mano descarnada, golpeó el tapete, encojarse de hombros*. La dramatisation et l'efficacité linguistique procédaient justement de cette économie verbale. Ne pas percevoir la tension qui courait dans le texte, ne pas comprendre certaines tournures grammaticales des plus simples, telles l'ordre, la défense, l'optatif ou l'exclamation (*mientras viva, hace falta, marcharse pronto, pongamos los medios, ¡no diga bobadas!, vaya usted a saber, ¡hombre!*), revenaient à hypothéquer dangereusement la traduction dans son entier. Comme pour le texte de LV1, nous avons été fort chagrinés de constater, encore une fois, que beaucoup de candidats ignoraient les rudiments de la langue parlée. Les formes dialoguées (qui testent la maîtrise des structures du parler courant dans les deux langues) sont mal comprises, et souvent, très maladroitement retranscrites. La volonté louable d'acquérir un vocabulaire relevé afin de hisser son niveau de langue à des registres variés ne doit pas, pour autant, fouler aux pieds la langue quotidienne, celle qui dit la vie dans le souffle de l'oralité.

Trente-sept candidats ont choisi la version espagnole de LV2 en section B et les notes s'échelonnent de 00 (une copie blanche et une copie catastrophique) à 17,5. Vingt-trois copies ont été notées en deçà de 10 ; quatorze copies sont égales ou supérieures à 10. La moyenne de l'ensemble est, à quelques centièmes près, de 08 (la copie blanche ayant été naturellement retranchée de ce calcul).

Cette moyenne, sans être mauvaise, s'avère révélatrice d'une inflation de candidats peu, voire pas du tout, préparés. De ce fait, elle nous a semblé bien triste car le texte, assez simple, aurait dû permettre l'éclosion de talents. Tel ne fut pas le cas des deux tiers des apprentis chartistes ! Et parce que nous n'avons nul goût pour les atrocités linguistiques, nous nous contenterons d'un petit échantillon du musée des horreurs.

Nous avons ainsi relevé cinq barbarismes de verbes récurrents dans force copies (« ils buvèrent, il vivra, il ria, ils s'asseyèrent, je vie ») et quelques barbarismes de vocabulaire dont le plus symptomatique d'une langue française ébranlée par la contagion de l'espagnol est « le boticaire ». Des lacunes de vocabulaire inquiétantes ou des non-sens sont à déplorer chez la plupart des candidats : *pescadores* a été traduit par « pécadilles » ; *marcharse pronto* a été rendu par « il marche vite » ou « peut-être décidez-vous vite ».

Dans un autre esprit *soy enemigo de que nadie mande* a été traduit « je suis l'ennemi qui n'a pas de chef » montrant cruellement que le candidat n'avait nullement repéré le subjonctif présent *mande*. Certains, confondant tout ensemble le tutoiement et le vouvoiement, les sujets et les compléments ont traduit la phrase – pourtant si simplette – : *¿qué le parece Carlos?* [que pensez-vous de Carlos ?] par « que penses-tu, Carlos ». D'autres, voulant sans doute pallier ce qu'il tenait pour des failles d'écriture – et qui n'était que la manifestation d'un style minimaliste traduisant la tension de la scène –, ont ajouté à satiété des « rétorqua don Baldomero », « le coupa Aldán ». Il n'est pas pensable de s'immiscer dans un texte pour en travestir l'esprit car c'est alors le fondement même de l'exercice de la version qui est piétiné.

Plusieurs aberrations ont émaillé les copies, dont certaines franchement déroutantes.

Ainsi *tendió la mano [...] y golpeó el tapete* donna-t-il lieu à des traductions indignes – ou fantasmagoriques – faisant de l’interlocuteur un compagnon « tapette » ; *¿para qué vamos a engañarnos?* fut traduit par « pourquoi n’allons-nous pas nous changer ? », ôtant toute la tension dramatique d’une lucidité malfaisante. Citons encore, pour exemple, quelques perles : « de peur que doña Lucía n’entrasse et ne lui dise de descendre les poubelles » (*para que doña Lucía no se enterase y no le diese por bajar a estorbarles*) ; ou encore « dont les votes vacillent pour tous entre soixante et soixante-dix » (*unos cuantos pescadores que suman entre todos sesenta o setenta votos*).

Par-delà toutes ces critiques, nous attirons l’attention des préparateurs sur la nécessité de mettre en garde les candidats : la version nécessite talent certes, mais surtout rigueur dans la transposition la plus fidèle du texte de départ. Toute la difficulté, dès lors, réside dans cette dualité : fidélité au texte espagnol et, néanmoins, obligation de le restituer non seulement dans une langue qui lui est étrangère, mais dans une culture et un système de pensées autres. Les réécritures doivent être pondérées longuement ; aucun mot jamais ne devrait être laissé en espagnol, encore moins supprimé sans autre forme de procès. Le jury a déploré plusieurs copies constellées de blancs alors qu’il était aisé de proposer des substantifs de la même famille générique. Sous forme de maxime, énonçons cette règle essentielle : jamais d’oubli, jamais de capitulation !

En somme, et c’est ce qui attriste le jury, beaucoup de candidats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées parce qu’ils ne s’en donnent pas les moyens. La langue reste le parent pauvre de la préparation... Et si, d’une certaine façon, nous le comprenons, résignés, nous ne pouvons, ni ne voulons, nous y résoudre ! Rappelons que la version est un exercice sans surprise, « payant » – dans le jargon des candidats –, car ici le travail toujours rapporte !

À l’inverse, nous avons goûté avec délice les copies soucieuses de transcrire, outre le sens, l’esprit du texte avec finesse et justesse dans le registre. Ces copies ne craignent jamais le style familier (*estorbarles* rendu par « casser les pieds ») car elles savent, ailleurs, faire mouche : *le miró asustado* devient, respectant une dramatisation qui va croissant, « le regarda avec effarement » ; *soñador* est rendu judicieusement par « doux rêveur », anticipant le substantif qui suit *imbécil*, censé introduire une gradation. Des passages entiers sont rendus avec à propos dans quelques copies excellentes, montrant chez ces candidats des talents individuels aiguillonnés par une préparation sérieuse de fond. Ainsi, les expressions *no le diese por bajar* sont bien repérées et habilement tournées dans la langue d’arrivée : « n’ait la fantaisie de descendre » ; le simple *política práctica* est intelligemment traduit par « pragmatisme politique » ; le terme *zascandil*, rendu finement par « guignol », et *camarilla*, par « chaufferette »... Des choses, somme toute, assez simples mais qui ont paru remarquables dans ces copies au regard des amas de platitudes qui lestaient la plupart des versions. Nous avons apprécié les efforts de certains qui, ignorant des termes sans doute trop politiques (tel *concejales de Cayetano*), ont eu, néanmoins, à cœur de livrer une traduction fidèle à l’économie générale du texte (« les hommes à la solde de Cayetano »). Sans éviter un petit contresens, ils limitent l’effet désastreux d’une traduction incohérente et montrent un savoir-faire certain.

Jury : Mme Béatrice Perez-Dequeker, maître de conférences à l’Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice Quéro, maître de conférences à l’Université de Bordeaux-III-Michel-de-Montaigne.

11. VERSION ITALIENNE LV2 (écrit)

Ma sento anche che ho fame, e il sole sta per tramontare. Attraverso lo stecato e una pallottola mi sibila vicino. I russi ci tengono d'occhio. Corro e busso alla porta di un'isba. Entro.

Vi sono dei soldati russi, là. Dei prigionieri? No. Sono armati. Con la stella rossa sul berretto! Io ho in mano il fucile. Li guardo impietrito. Essi stanno mangiando attorno alla tavola. Prendono il cibo con il cucchiaino di legno da una zuppiera comune. E mi guardano con i cucchiaini sospesi a mezz'aria. – Mnié khocetsia iestj, – dico. Vi sono anche delle donne. Una prende un piatto, lo riempie di latte e miglio, con un mestolo, dalla zuppiera di tutti, e me lo porge. Io faccio un passo avanti, mi metto il fucile in spalla e mangio. Il tempo non esiste più. I soldati russi mi guardano. Le donne mi guardano. I bambini mi guardano. Nessuno fiata. C'è solo il rumore del mio cucchiaino nel piatto. E d'ogni mia boccata. – Spaziba, – dico quando ho finito. E la donna prende dalle mie mani il piatto vuoto. – Pasausta, – mi risponde con semplicità. I soldati russi mi guardano uscire senza che si siano mossi. Nel vano dell'ingresso vi sono delle arnie. La donna che mi ha dato la minestra, è venuta con me come per aprirmi la porta e io le chiedo a gesti di darmi un favo di miele per i miei compagni. La donna mi dà il favo e io esco.

Così è successo questo fatto. Ora non lo trovo affatto strano, a pensarvi, ma naturale di quella naturalezza che una volta dev'esserci stata tra gli uomini. Dopo la prima sorpresa tutti i miei gesti furono naturali, non sentivo nessun timore, né alcun desiderio di difendermi o di offendere. Era una cosa molto semplice. Anche i russi erano come me, lo sentivo. In quell'isba si era creata tra me e i soldati russi, e le donne e i bambini un'armonia che non era un armistizio. Era qualcosa di molto più del rispetto che gli animali della foresta hanno l'uno per l'altro. Una volta tanto le circostanze avevano portato degli uomini a saper restare uomini. Chissà dove saranno ora quei soldati, quelle donne, quei bambini. Io spero che la guerra li abbia risparmiati tutti. Finché saremo vivi ci ricorderemo, tutti quanti eravamo, come ci siamo comportati. I bambini specialmente. Se questo è successo una volta potrà tornare a succedere. Potrà succedere, voglio dire, a innumerevoli altri uomini e diventare un costume, un modo di vivere.

Mario Rigoni, Stern, *Il sergente nella neve*, 1953.

Notes : 10 candidats avaient choisi la version italienne en LV2. La moyenne est de 8,65. Les notes s'échelonnent de 6 à 14. 3 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (respectivement 14 ; 11 et 10,5/20).

Jury : Mme Anna Frabetti, maître de conférences à l'Université de Strasbourg ; Mme Stefania Cubeddu, lectrice à l'Université de Nantes.

12. VERSION CHINOISE LV2 (écrit)

Sujet :

Traduisez en français le texte suivant, titre compris, en vous aidant au besoin des notes précisant le sens de certains mots.

徐则臣：《西夏》，选自《跑步穿过中关村》，重庆出版社，2008年，第2-3页。

我怀里抱着一本书。手机响了，是我的女房东¹，敲开嗓门²问我现在在哪儿当然是书店了，我说，还能在哪儿。房东说，快点，赶紧的，到派出所去。警察³到处找你哪，她说，打我们家好几次电话，我都急死了。她应是急了，不急她是不会舍得花三毛钱给我打电话的。

“你是不是犯什么事⁴了？”女房东俨然⁵是在跟一个罪犯⁶说话。

我没理她，关了手机。我整天呆在这屁股⁷大的屋子里，能犯什么事。可不犯事警察找我干吗？我还是有点毛⁸，这里面三五十本盗版⁹书还是有的我看了看书架后面，没有一个顾客。大冷的天，谁还买书。我锁上门，外已是黄昏，灰黑的夜就要降临，北京开始变得沉重起来。

风也是黑的，直往脖子¹¹里灌¹²，这大冷的天。我骑着自行车向派出所跑，紧张手套也忘了拿。什么时候车都多。我从车缝¹³里钻过去，闯了两个灯，到了派出所浑身¹⁴冰冷，锁上车子后才发现，身上其实出了不少汗。

派出所里就一个房间亮灯，一个警察在屋子里走来走去。我敲敲门。

“你就是王一丁？”那警察拉开门劈头盖脸¹⁵就问，唾沫星子¹⁶都崩¹⁷到了我上。

“我就是，”我对屋里充足的暖气打了一个巨大的喷嚏¹⁸。因为房间里还有一个姑娘，我把第二个喷嚏活生生地憋¹⁹回去了。“我没犯事啊？”

“那这姑娘是怎么回事？”胖警察指着那姑娘问我。“我都等了你三个小时了。你看，”他伸出手表让我看，“已经下班一个小时零十二分钟了。赶快走。”

他让我把那姑娘领走。那姑娘长得挺清秀²¹的，两个膝盖²²并拢²³坐在暖气旁的椅子上，眼睛扑闪扑闪地²⁴看着我。我就听不懂了，她是谁啊我领走？

“人家来找你的，不知从哪儿来的。叫西夏，”胖警察已经伸进了军大衣的只袖子，空闲的那只手把桌子上的一张纸拉过来给我看。“你是打²⁵哪儿的？噢，我又忘了，你是个哑巴²⁶。”

我看了看那张纸，上面谁用自来水笔写了一行看起来不算太难看的字，有乱：

王一丁，她就是西夏，你好好待她。

下面是我的电话号码，也就是房东家的号码。

我又看了看那姑娘，高鼻梁²⁷，长睫毛²⁸，眼睛长得也好看。可我不认识她，

我说：“你是谁？谁让你来找我的？”

胖警察说：“我不是跟你说过了么，她是个哑巴。”

哑巴。我又去看那张纸条，上面的确写的是我的名字。她应该就是西夏“我不认识她。”

“我也不认识，”胖警察说，他已经穿好了另一只袖子，开始扣大衣最后一纽扣²⁹。“赶快领走，我还要去丈母娘³⁰家接儿子，今晚又要挨³¹老婆骂了。”

“警察同志，我真的不认识她。”

“神仙也不是生来就相互认识的，快走”他把我往外赶，然后去拉那姑娘来。“再看看不就认识了？”

“可是我真的不认识！”

¹ 租房的人

² gosier

³ 警察工作的地方

⁴ policier

⁵ 犯事：做了不合法的事

⁶ 很像是

⁷ 做了不合法的事的人

⁸ les fesses, le derrière, le postérieur

⁹ 毛：这里意味着惊慌，非常不安

¹⁰ édition pirate

¹¹ le cou

¹² 倒进去

¹³ 空出来的地方

¹⁴ 全身

¹⁵ 正对着头和脸盖下来或迎过来

¹⁶ 口水沫子

¹⁷ 突然分成好几个部分

¹⁸ éternuer

¹⁹ 堵住不让出来

²¹ genou

²² 合在一起

²³ 眼睛闭上又马上张开

²⁴ 打：从

²⁵ 不能说话的人

²⁶ arête du nez

²⁷ cils

²⁸ bouton

²⁹ 妻子的母亲

³⁰ 受到

Notes : Les 3 candidats ont obtenu les notes suivantes : 1, 3 et 5.

Jury : M. Romain Graziani, professeur à l'Ecole normale supérieure de Lyon, et Mme Shuang Xu, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

13. THÈME ANGLAIS (écrit)

L'arrivée du nouveau professeur

J'étais arrivée le matin même à Wassingues, petite ville du Nord ensommeillée, où m'avaient accueillie des relents de fritures et de canaux. C'était là, au lycée de Wassingues, que je devais occuper pour la première fois un poste de professeur d'italien. « Vous vous plairez bien ici » m'avait dit la surveillante générale, qui portait des souliers plats, des bas à couture et une jupe à plis Dior. « Vous verrez, il y a le canal, c'est comme Amsterdam... ou même Venise », ajouta-t-elle avec un sourire entendu, presque complice. Elle m'avait ensuite demandé où je comptais habiter ; je lui avais confié mon hésitation entre Wassingues et Ypallage, la grande ville de la région, qui n'était qu'à vingt minutes de train. Mademoiselle Van der Oute se récria aussitôt : « Ypallage ! Mais vous y serez perdue ! C'est une trop grande ville, Mademoiselle, une métropole ! C'est bien pour l'aspect culturel, pour aller au cinéma le samedi après-midi, mais pour y habiter, franchement je vous le déconseille ; le mieux c'est de louer une chambre dans une maison particulière aux abords de Wassingues : ainsi vous auriez la campagne, pour les promenades : vous verrez comme c'est joli ! Je peux vous donner des adresses si vous voulez. » Plus elle me parlait, plus je sentais qu'il fallait que je la quitte au plus vite. L'idée de la campagne wassinguaise, de promenades à travers des champs de betteraves à l'ombre des terrils me terrifiait, après Aix où j'avais vécu jusqu'alors. Je sortis du lycée, déjeunai très mal dans un restaurant poissonnier et repris le train en direction d'Ypallage, où je louai le soir même, dans le centre, à cinq minutes de la gare, un appartement qui me sembla agréablement ensoleillé.

J'allais, pour la première fois, vivre entièrement seule, sans famille, sans amis. Le temps de mes études universitaires avait passé sans encombre, avec beaucoup de cinéma, de vacances italiennes ; les études que je poursuivais n'avaient fait qu'encourager une torpeur complaisante, tournées qu'elles étaient vers le charme d'un passé éclatant et fané. A vingt-deux ans, tout d'un coup, j'étais trop jeune pour avoir mes choix derrière moi, trop vieille pour les avoir devant.

Catherine Rihoit, *Le bal des débutantes*, 1978.

C'est la dernière année que le concours d'entrée de l'Ecole des chartes comportait une épreuve de thème anglais. Ce passage est extrait d'un texte d'autobiographie romancée écrit par l'universitaire romancière Catherine Rihoit sous le titre du *Bal des débutantes*, publié en 1978. Les douze candidats ont, dans l'ensemble, donné des résultats satisfaisants, la moyenne de 10,50 étant atteinte grâce à quelques copies dignes d'anglicistes chevronnés. L'une des principales difficultés était de bien s'adapter à l'emploi des temps tout au long du texte : 'j'étais arrivé le matin même' '*I had just arrived the very morning, (on the same morning)*' ; 'je devais occuper un poste de professeur d'Italien' '*I was to take on an Italian teacher's job*' ; 'plus elle me parlait, plus je sentais qu'il fallait que je la quitte au plus vite' '*The more she talked to me, the faster I felt I had to leave her*' ; 'Après Aix où j'avais vécu jusqu'alors' '*After Aix, where I had been living until then*' ; 'les études que je poursuivais alors' '*the classes (the lessons) I used to take then*'.

Il y a eu plusieurs confusions sur les institutions et les fonctions scolaires et universitaires, différentes dans les deux pays : '*Professor*' ne peut désigner qu'un professeur des universités, alors que '*teacher*' s'applique à un enseignant du primaire (aussi '*master*'), ou du secondaire. 'La surveillante générale' est une fonction tellement française que le simple emprunt est possible, au risque d'être mal compris d'un lecteur anglophone ; '*head-teacher*', '*supervisor*', même si la fonction est un peu différente, pouvait également convenir.

Les dialogues rapportés doivent conserver leur authenticité proches du dialogue théâtral :

‘vous vous plairez bien ici’ *‘you will like it here’* ; ‘Vous verrez, il y a le canal, c’est comme à Amsterdam...ou même Venise’, *‘You will see, there is a canal, it’s like Amsterdam, or even Venice’* (les noms de ville se traduisent).

Le ton utilisé par la narratrice à la première personne est très légèrement ironique et décalé (*‘tongue in cheek’*) révélant l’absence d’enthousiasme du jeune professeur arrivant d’Aix à ‘Wassingues, petite ville du Nord ensommeillée où m’avaient accueillie des relents de fritures et de canaux’ *‘Wassingues, a small sleepy town in the North of France where I had been greeted by the stale smell of frying chips’* ; ‘Je sortis du lycée, déjeunai très mal dans un restaurant poisseux’ *‘I came out of the school, had a very bad meal in a greasy, (sticky) restaurant’* ; ‘grotty’, trouvé dans une copie, introduit une nuance plus péjorative, qui convenait parfaitement.

Notes : 12 candidats. La moyenne est de 10,5. Les notes s’échelonnent de 3 à 16. 9 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Jury : M. François Gallix, professeur à l’Université de Paris IV-Sorbonne, et Mme Vanessa Guignery, professeur à l’Ecole normale supérieure de Lyon.

14. THÈME ALLEMAND (écrit)

La naissance de l’ours en peluche

Lorsque Morris Michtom mourut, en 1938, la Maison Blanche envoya des condoléances à sa famille, et la presse rappela les événements de 1902 et la belle histoire de la naissance de l’ours en peluche. Cela n’était pas inutile car depuis trois décennies circulait en Europe une version différente, qui donnait à cette naissance un autre berceau et d’autres circonstances : l’ours en peluche ne serait pas né en Amérique mais en Allemagne, et son véritable inventeur n’aurait pas été Morris Michtom mais Margarete Streiff !

Cette femme paralysée encore jeune à la suite d’une poliomyélite vivait en Souabe, à Giengen, ville spécialisée dans la fabrication de vêtements à base de feutre. Dès 1901, Margarete, qui s’ennuyait, eut l’idée de fabriquer chez elle de petits animaux en feutre que ses sœurs et ses nièces vendaient au marché avec un certain succès. L’année suivante, l’un de ses neveux, étudiant aux Beaux-Arts de Berlin, lui envoya le dessin d’un ours copié sur un individu vivant au zoo et lui suggéra d’en faire un jouet. Pour cet ours, Margarete préféra la laine au feutre et eut l’idée de doter l’animal de bras et de jambes articulés. C’était alors une grande nouveauté, et l’ours de laine fut présenté à la foire aux jouets de Leipzig, la plus importante d’Europe, au mois de mars 1903. Les marchands européens restèrent sceptiques devant cette étrange créature, mais un grossiste américain, qui connaissait peut-être déjà l’invention de Morris Michtom, en commanda trois mille exemplaires. L’ours allemand partit à la rencontre de l’ours américain. La concurrence était lancée et, dès lors, de chaque côté de l’Atlantique, la production s’intensifia.

Aujourd’hui il est impossible aux historiens de dire qui de Morris Michtom ou de Margarete Streiff a le premier eu l’idée de l’ours en peluche. Il semble qu’il y ait eu simultanéité d’invention et non pas copie de la création de l’un par l’autre. Preuve que, dans les premières années du XX^e siècle, la naissance de l’ours en peluche était dans l’air du temps.

Michel Pastoreau, *Les Animaux célèbres*, 2001.

Le texte proposé était un extrait de l'ouvrage de l'historien Michel Pastoureau, *Les animaux célèbres*, paru en 2001. Racontant la création de l'ours en peluche, l'auteur retrace l'invention de ce jouet par Margarete Steiff au début du XX^e siècle dans le sud de l'Allemagne tandis que, apparemment de façon indépendante mais en parallèle, la même idée novatrice fit son apparition aux Etats-Unis.

Malgré le nombre extrêmement réduit de copies, à savoir seulement trois pour cette épreuve par ailleurs amenée à disparaître, quelques généralités peuvent être observées. Outre le fait de rendre le sens du texte source de la façon la plus fidèle possible dans la langue cible, toute traduction doit être exempte d'erreurs grammaticales et orthographiques. Le premier souci du candidat en thème doit être, par conséquent, de restituer un texte écrit dans un allemand correct.

Si, à la suite d'une lecture attentive, le texte ne présentait pas de difficultés particulières, certaines fautes grossières auraient dû et pu être évitées :

- Le jury a été surpris de constater que les candidats ne se souvenaient pas du fait que *der Bär*, l'ours, en tant qu'être animé masculin, est évidemment un masculin faible. Par conséquent, sa forme correcte au génitif est *des Bären*.
- Un participe autre que *gekommen* dans l'expression *zur Welt kommen* semblerait même inimaginable, s'il ne figurait pas dans une copie ; le verbe *schaffen* au sens de créer a *geschaffen* pour participe II.
- La connaissance des conjugaisons de base, comme celle du verbe *sein*, fût-ce au subjonctif I (*er/sie sei*), s'impose à tout candidat à une épreuve de langue allemande.
- Des pluriels aussi courants que celui de *das Ereignis – die Ereignisse, der Arm – die Arme* ou *die Schwester – die Schwestern* devraient être connus.
- La déclinaison des adjectifs ainsi que la rection des verbes constituent des structures de base qui devraient être maîtrisées.

Ce type d'erreurs, très pénalisant, pourrait probablement être évité grâce à une relecture attentive en fin d'épreuve.

Le jury constate que l'absence d'automatismes concernant certaines expressions courantes mène à des erreurs, par exemple dans le choix des prépositions, ce qui crée des problèmes allant de la maladresse au faux-sens : *in der Messe* renvoie à une messe à l'église, alors que *auf der Messe* indique nettement qu'il s'agit d'une exposition ou d'un salon (cf. à la foire de Leipzig, l. 16).

Certaines maladresses frôlent le gallicisme. Ainsi *partir à la rencontre de quelqu'un* (l. 20) au sens figuré ne peut être traduit par *jdm. entgegen gehen* ; *être dans l'air du temps* (l. 27) ne correspond pas à *in der Luft sein* mais à *in der Luft liegen*.

Certains faux-sens semblent relever d'un manque de précision : on ne peut pas substituer *seitdem* à *von da ab/an* pour rendre *dès lors* (l. 21).

Les trois notes attribuées sont 16, 11 et 10.

Jury : Mme Béatrix Frappez, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne Lefebvre, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle Sauerwein, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

CONCOURS D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE

Douze candidatures (12 en 2009, 14 en 2008 et 33 en 2007) ont été enregistrées en 2010 pour ce concours auquel un seul poste était affecté, comme les années précédentes. La faiblesse numérique de ce débouché, comme une mauvaise information des étudiants sur cette possibilité, expliquent probablement le tassement du nombre des candidats entre dix et quinze.

Ce concours, comme d'autres concours de la fonction publique, enregistre un décalage entre la condition juridique de diplôme (la licence) nécessaire pour concourir et le parcours universitaire, plus avancé, de la majorité des candidats. Ainsi, en 2010, une candidate était docteur ; la majorité des candidats, huit, était titulaire d'un master ou DEA (dont une agrégée) ; trois candidats détenaient une maîtrise ou avaient terminé une première année de master. Lors de l'examen des dossiers, qui constitue l'épreuve d'admissibilité, le jury a donc pu juger le parcours scientifique de tous les candidats, sur la base d'une thèse de doctorat ou de mémoires de recherche. Les candidats inscrits dans un cursus d'histoire formaient près de la moitié des dossiers (cinq), devant les étudiants en lettres (quatre dossiers) ; les trois autres étudiants avaient des parcours en histoire de l'art et, plus atypiques, en histoire du droit et en sociologie.

Le cursus des trois candidats admissibles reflète cette diversité de départ : le jury a écouté un étudiant en sociologie, une étudiante en lettres dont les travaux touchaient l'histoire du livre et un historien du droit. Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou de document(s), la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leurs itinéraires et leurs projets professionnels et scientifiques. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti-pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge (un seul cette année) des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury repose une fois encore sur les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'Ecole des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'Ecole des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère déterminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'Ecole des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'Ecole des chartes est-elle envisagée, dans le prolongement ou non des recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le

candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Le lauréat du concours 2010 est un talentueux médiéviste, historien du droit avancé (en l'occurrence, engagé dans un doctorat) qui souhaite tenter une carrière dans l'enseignement supérieur. Sans préjuger d'une politique systématique de diversification, ce résultat montre que le jury peut être sensible à des profils plus atypiques, intéressés par des débouchés autres que les corps de la conservation du patrimoine ou des bibliothèques.

Les candidats admissibles ont été interrogés sur les textes suivants :

- Discours de l'archevêque élu de Sens, lors de l'assemblée de Vincennes (1329), portant sur les « abus de la juridiction ecclésiastique » (extrait de *Libellus domini Bertrandi ... adversus magistrum Petrum de Cugneriis*, éd. J.-L. Brunet, *Traitez des droits et libertez de l'Église gallicane*, Paris, 1731, t. I, pag. propre, 1-50, p. 36)
- Extrait de Daniel Defos, *Relation de ce qui s'est passé à l'Entrée de la Reyne en la Ville de La Rochelle. Au mois de novembre mil six cens trente-deux*. A La Rochelle, M. Charruyer, 1633.
- Extrait de Bertrand Müller, « Archives, documents données : problèmes et définitions », *La Gazette des Archives*, n° 212, 2008/4 (*Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales*), p. 37-39

STATISTIQUE DU CONCOURS

inscrits			ayant composé			sous-admiss			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

SECTION A

Centre de Paris	10	36	46	10	34	44	4	1	5	5	16	21	2	9	11
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	4	3	7	3	3	6			0	1	1	2		1	1
Centre de Toulouse	6	11	17	6	11	17		1	1	3	4	7	1	4	5
Total	20	50	70	19	48	67	4	2	6	9	21	30	3	14	17
<i>dont boursiers</i>	9	13	22	9	13	22	0	1	1	4	4	8	1	3	4

SECTION B

Centre de Paris	11	11	22	10	11	21	2	2	4	1	3	4	1	2	3
Centre de Dijon	4	12	16	4	12	16	1	1	2	1	3	4	0	3	3
Centre de Lille	2	7	9	2	7	9	0	2	2	0	3	3			0
Centre de Nîmes	8	4	12	6	5	11	0	0	0	0	0	0			0
Centre de Poitiers	3	9	12	4	8	12	0	0	0	0	1	1			0
Centre de Rennes	4	14	18	4	14	18	0	2	2	3	7	10	2	1	3
Centre de Strasbourg	5	10	15	5	10	15	0	0	0	2	3	5	2		2
Centre de Toulouse	4	11	15	3	12	15	0	0	0	1	4	5	1		1
Total	41	78	119	38	79	117	3	7	10	8	24	32	6	6	12
<i>dont boursiers</i>	15	29	44	15	29	44	1	2	3	3	8	11	3	2	5

SECTIONS A ET B

Centre de Paris	21	47	68	20	45	65	6	3	9	6	19	25	3	11	14
Centre de Dijon	4	12	16	4	12	16	1	1	2	1	3	4	0	3	3
Centre de Lille	2	7	9	2	7	9	0	2	2	0	3	3	0	0	0
Centre de Nîmes	8	4	12	6	5	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Poitiers	3	9	12	4	8	12	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Centre de Rennes	4	14	18	4	14	18	0	2	2	3	7	10	2	1	3
Centre de Strasbourg	9	13	22	8	13	21	0	0	0	3	4	7	2	1	3
Centre de Toulouse	10	22	32	9	23	32	0	1	1	4	8	12	2	4	6
Total	61	128	189	57	127	184	7	9	16	17	45	62	9	20	29
<i>dont boursiers</i>	24	42	66	24	42	66	1	3	4	7	12	19	4	5	9

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 61

Section A : 118

Section B : 66,5

Section B : 135,5

SECTION A

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	7	23	30	7	21	28	2	7	9	1	2	3
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	3	3	6	2	3	5	1	1	2		1	1
Centre de Toulouse	4	8	12	4	8	12	1	2	3		2	2
Total A	14	34	48	13	32	45	4	10	14	1	5	6

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	3	8	11	3	8	11	3	6	9	1	5	6
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1		1	1		1			0			0
Centre de Toulouse	2	3	5	2	3	5	2	2	4	1	2	3
Total A	6	11	17	6	11	17	5	8	13	2	7	9

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris		5	5		5	5		3	3		2	2
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	0	5	5	0	5	5	0	3	3	0	2	2

SECTION B

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	10	10	20	9	10	19	1	2	3	1	2	3
Centre de Dijon	3	9	12	3	9	12	1	2	3		2	2
Centre de Lille	1	5	6	1	5	6		1	1			0
Centre de Nîmes	8	4	12	6	5	11			0			0
Centre de Poitiers	3	9	12	4	8	12		1	1			0
Centre de Rennes	2	10	12	2	10	12	1	4	5			0
Centre de Strasbourg	4	9	13	4	9	13	1	3	4	2		2
Centre de Toulouse	4	9	13	3	10	13	1	3	4	1		1
Total B	35	65	100	32	66	98	5	16	21	4	4	8

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris		1	1		1	1		1	1			0
Centre de Dijon	1	3	4	1	3	4		1	1		1	1
Centre de Lille	1	2	3	1	2	3		2	2			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes	2	4	6	2	4	6	2	4	6	2	1	3
Centre de Strasbourg	1	1	2	1	1	2			0			0
Centre de Toulouse		1	1		1	1		1	1			0
Total B	5	12	17	5	12	17	2	9	11	2	2	4

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris	1		1	1		1			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse		1	1		1	1			0			0
Total B	1	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0

Ecole nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2010

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION A

NOTES	Comp. franç.	Hist. mod.	Vers. allem.	Vers. angl.	Vers. esp.	Hist. M. A.	Vers. latine	Thème latin	Vers. grecque
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	2	0	0	0	3	1	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1
17	0	3	0	0	0	2	0	1	0
16,5	0	0	0	0	0	0	1	1	1
16	0	1	1	2	0	0	2	1	0
15,5	0	0	0	0	0	0	2	0	1
15	1	0	2	1	1	0	1	3	0
14,5	0	0	0	0	0	0	1	3	0
14	2	2	3	5	0	2	0	1	0
13,5	0	0	0	0	0	0	3	0	4
13	3	8	1	1	0	5	1	1	0
12,5	0	0	1	0	0	0	3	4	0
12	9	0	0	6	0	3	5	2	0
11,5	0	0	1	1	0	0	4	0	0
11	5	4	2	0	0	9	3	5	0
10,5	0	0	0	1	0	0	2	3	0
10	5	6	2	1	0	7	1	2	1
9,5	0	0	0	0	0	0	3	2	0
9	8	6	0	5	0	0	3	1	1
8,5	0	0	2	3	1	0	3	2	0
8	15	11	1	2	1	12	3	1	1
7,5	0	0	0	5	0	0	3	3	1
7	9	5	0	3	1	6	3	3	2
6,5	0	0	0	0	0	0	0	4	1
6	7	13	0	1	0	6	0	0	0
5,5	0	0	0	2	0	0	3	1	0
5	3	5	1	1	0	4	2	0	1
4,5	0	0	0	0	0	0	1	1	0
4	0	2	1	0	1	5	1	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
3	0	1	1	0	0	4	1	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
2	0	0	0	0	0	1	2	1	0
1,5	0	0	0	0	0	0	1	1	0
1	0	0	1	0	0	1	2	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	1	1	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	3	0	1
Copies	67	67	22	40	5	67	67	51	16
Moy.	9,06	8,87	10,95	10,03	8,50	8,37	9,23	9,92	10,22

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION B

NOTES	Comp franç.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	It. LV 1	Esp. LV 1	Hist. cont.	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Ital. LV 2	Chin. LV 2	Latin	Grec	Thème all.	Thème angl.	Hist. arts	Géo fr.
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
17,5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
17	0	0	1	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	2	3	0	2	0	2	2	1	3	1	0	0	0	1	1	1	0	2
15,5	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	3	2	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0	2	0	0	1	1	2
14,5	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	2	1	0	6	0	1	3	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	2
13,5	0	0	0	7	0	1	2	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
13	4	4	1	5	0	0	8	0	1	2	0	0	2	0	0	2	0	3
12,5	0	0	4	1	0	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
12	16	0	1	4	0	0	5	0	1	3	0	0	1	0	0	1	0	6
11,5	0	0	0	2	0	0	6	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
11	8	5	1	7	0	0	5	4	2	1	1	0	1	0	1	0	0	3
10,5	0	0	0	4	0	0	5	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
10	13	12	0	2	1	0	10	0	2	2	0	0	1	0	1	3	0	12
9,5	0	0	0	7	0	4	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
9	8	10	0	8	0	1	19	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
8,5	0	0	0	3	0	3	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
8	17	15	0	4	0	1	19	0	1	1	2	0	2	0	0	0	0	5
7,5	0	0	0	2	0	1	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	16	22	1	5	1	0	6	0	1	1	2	0	0	1	0	1	0	4
6,5	0	0	0	4	0	0	1	4	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0
6	7	16	0	3	0	0	4	0	7	3	1	0	1	0	0	0	0	4
5,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	6	7	0	2	0	0	2	0	0	3	0	1	0	0	0	0	1	3
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
4	3	4	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
3,5	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
3	3	1	0	0	0	0	1	1	1	2	0	1	1	0	0	2	0	3
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	2	0	0	0	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	0	0	0	0	1	0	1	0	3	0	1	2	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	3	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Copies	110	109	12	84	2	19	117	29	28	37	10	3	24	4	3	12	3	61
Moy.	8,83	7,94	13,21	10,15	8,50	8,89	9,50	10,02	10,18	7,27	8,65	3,00	8,35	9,25	12,33	10,50	11,33	8,93

Ecole nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2010

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION A

NOTES	Géogr. histor.	Histoire moderne	Histoire contemp.	Version allemande	Version anglaise	Version espagnole	Histoire Moy. Age	Version latine
20	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	1	1	0	0	0	1
17,5	0	0	0	1	0	0	0	1
17	0	0	3	0	1	0	2	1
16,5	0	0	0	1	0	0	0	0
16	0	1	1	1	0	0	0	1
15,5	0	0	0	0	3	1	0	0
15	0	2	0	1	3	0	3	1
14,5	0	0	0	0	0	0	0	1
14	2	1	1	1	1	0	2	2
13,5	0	0	0	0	0	0	0	1
13	1	2	2	1	1	1	2	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0
12	5	2	0	1	3	0	4	2
11,5	0	0	0	1	0	0	0	1
11	1	6	1	0	0	0	1	1
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	4	1	1	2	0	2	1
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	2	1	0	0	2	2
8,5	0	0	0	0	1	0	0	0
8	2	2	2	1	0	0	1	1
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0
7	1	0	3	1	0	0	6	3
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	4	1	0	0	0	3	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	2	0	0	0	0	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	1
4	0	3	0	0	0	0	0	1
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	1	2
2,5	0	0	0	0	0	0	0	1
2	0	0	0	0	0	0	1	1
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	3
0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	12	30	18	13	15	2	30	30
Moy.	11,25	9,87	11,50	12,88	13,33	14,25	10,10	8,98

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION B

NOTES	Géog. hist.	Hist. M.A.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV1	Hist. cont.	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	It. LV 2	Latin	Géog.	Hist. arts
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	2	1	0	0	1	4	0	0	1	0	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
17	0	2	2	0	0	0	3	0	0	0	0	1	1	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	1	2	0	1	0	1	0	0	1	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	4	1	0	2	1	0	0	1	1	1	0	1	0
14,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	2	0	0	3	0	1	0	0	0	0	1	0	1
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	1	2	3	1	3	0	3	0	1	1	0	0	0	0
12,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
12	0	2	4	1	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	4	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
10,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	1	2	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0
9,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	5	3	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	4	1	3	0	3	0	0	0	0	1	3	0
7,5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	2	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	2	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	1	2	0	0	0	3	0	0	1	0	1	0	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	1	2	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Candid.	2	29	31	6	21	4	31	2	3	6	1	9	9	1
Moy.	8,50	11,59	8,84	11,58	12,17	11,38	10,39	10,75	14,67	12,333	15	9,94	9,56	14,00

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

inscrits			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats

6	6	12	2	1	3	1		1
---	---	----	---	---	---	---	--	---

Diplômes universitaires

Licence								
Master1-Maîtrise	1	2	3					
Master 2-DEA	5	3	8	2	1	3	1	1
Doctorat		1	1					

Candidatures aux concours antérieurs

Première candidature	6	6	12	2	1	3	1	1
Deuxième candidature								
Troisième candidature								